la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

100 ans

MONTRÉAL, MARDI 10 JANVIER 1984, 100e ANNÉE, N° 7, 64 PAGES, 4 CAHIERS •

LA MÉTÉO: NEIGE ET DÉGAGEMENT, VENTS MODÉRÉS.
MIN.: −18°, MAX.: −8°
DEMAIN: BEAU ET FROID. DÉTAILS PAGE A 2

LES JARDINS DE L'ARCHIPEL
767-5363
CONDOMINIUMS DE PRESTIGE
ABRI FISCAL CLASSE 31
L'Ultime Raffinement

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Iles et Baie Comeau: 50 cents

79,78 ¢ US, LE PLUS BAS NIVEAU DEPUIS JUIN 82

La baisse du dollar canadien s'accentue

■ Le dollar canadien est tombé hier à 79,78 cents américains, en baisse de 21 centièmes sur le cours de fermeture de ven-

JEAN POULAIN

dredi. C'est son plus bas niveau depuis juin 1982.

La cause principale de la faiblesse du dollar canadien face à la devise américaine provient du déséquilibre de la balance des paiements et du fait que les taux d'intérêt au Canada sont trop bas pour empêcher le drainage des capitaux flottants vers les États-Unis.

Ces deux facteurs conjugués auxquels on peut ajouter, de façon marginale toutefois, l'influence du vent de panique qui souffle sur le système monétaire international à cause de la force du dollar américain, expliquent la mauvaise performance du dollar canadien.

Poursuivant seul sa folle progression et brisant tous les records atteints vendredi, le dollar américain de son côté a emporté toutes les devises occidentales dans son sillage.

L'or n'y a pas échappé non plus et a perdu encore $10 l'once à $364,20 à Zurich ; pour la première fois, la livre sterling est tombée en-dessous de la barre de $1,40 ($1,3968) pendant que ce dernier était propulsé à 8,65 francs à Paris bien au-dessus de son record de clôture de vendredi à 8,5645.

voir DOLLAR en A 2

SPORTS

6-5
Septième victoire de l'URSS

La formation soviétique a défait le Canada 6-5 hier soir au Forum pour porter sa fiche à sept victoires, un match nul et une défaite depuis le début de la série de 10 rencontres hors-concours entre ces deux équipes. Il aura toutefois fallu une solide tenue du gardien Viktor Dorostchenko venu en relève en fin de match pour protéger ce gain, puisque les Canadiens ont dominé les dernières minutes de jeu.

pages 2 et 3

photo Denis Courville, LA PRESSE

23 JOUEURS ARRÊTÉS

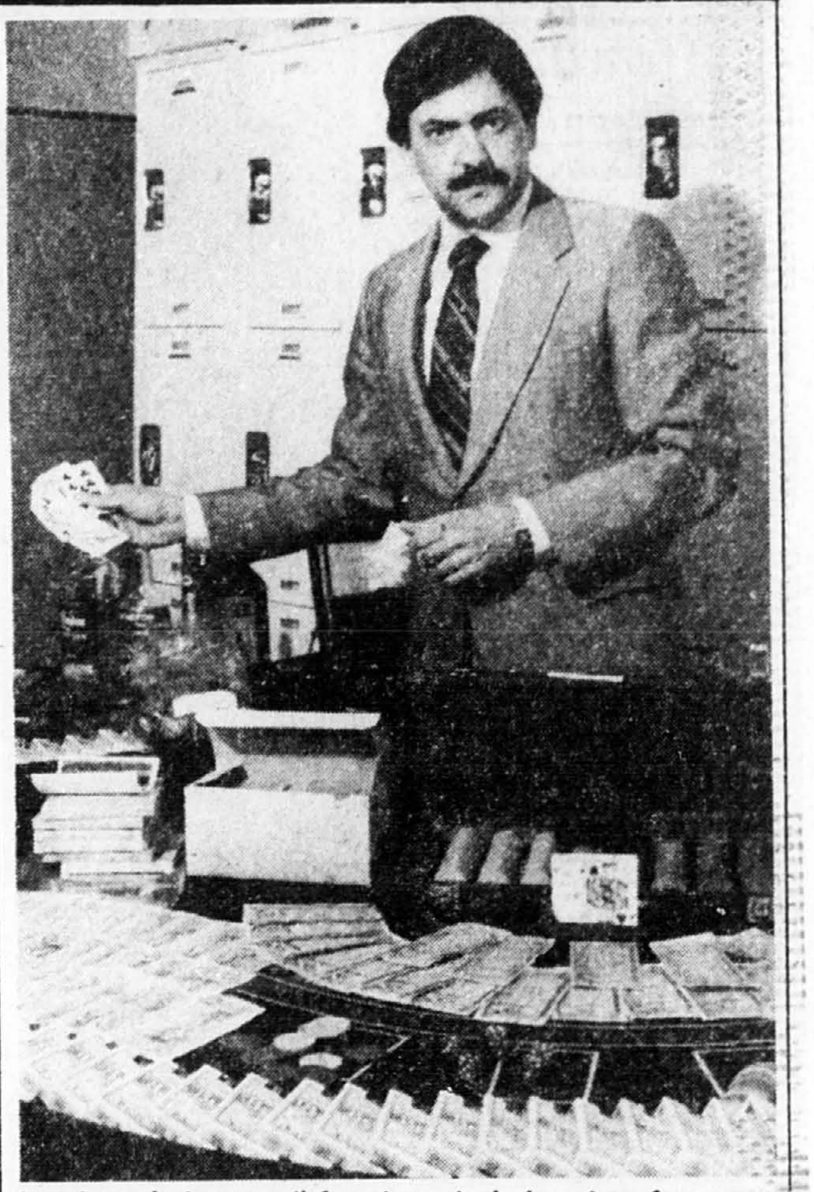

Le tripot de Longueuil fonctionnait de la même façon que les casinos du Nevada, a révélé le lieutenant Donald Houle, de l'escouade régionale de l'alcool et de la moralité de la SQ.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un casino dans une maison de Longueuil

■ Rien ne va plus pour un groupe de 23 joueurs professionnels qui ont été surpris dans un bungalow de Longueuil que l'on avait transformé en casino. Deux tables de « black jack » comme celles que l'on trouve à Las Vegas, plusieurs centaines de jetons et de jeux de cartes ainsi que $15 000 en espèces et en chèques ont alors été saisis par la Sûreté du Québec.

ANDRÉ CÉDILOT

Selon les enquêteurs, cette maison de jeu fonctionnait de la même façon que les célèbres casinos du Nevada. Ainsi, ce sont les tenanciers qui assumaient tous les risques financiers en payant directement les joueurs. Tout comme dans les casinos réputés d'outre-frontière, moyennant une mise de fonds de $500, on leur fournissait également gratuitement des boissons alcooliques, des cigarettes et un goûter.

Au Québec, les habitués de ces tripots clandestins versent généralement 5 p. cent de toutes leurs mises au tenancier.

Comme il arrive souvent, les joueurs se réunissaient à des endroits différents à chaque semaine afin de déjouer les filatures de la police. On retrouvait des gens de tous les milieux, du journalier au professionnel.

A l'arrivée des policiers, peu après minuit samedi, il y avait 23 personnes à l'intérieur du 1031 chemin Sainte-Foy, à Longueuil. Outre l'argent et les équipements de jeux, on a découvert une petite quantité de haschisch, un sachet de poudre blanche que l'on croit être de la cocaine, ainsi qu'un pistolet de départ et une carabine de calibre .22. Les armes, dit-on, devaient servir à éloigner d'éventuels filous.

Les tables de jeu avaient été installées dans la cuisine et dans un pièce inoccupée du bungalow. La femme et la belle-mère du propriétaire de la maison étaient également sur place. Ce sont les joueurs eux-mêmes qui agissaient comme croupiers. Les mises variaient de $10 à $300.

Les présumés tenanciers de cette maison de jeu de la Rive sud, Denis Gendron, 37 ans, de Longueuil, et Frank Dipassa, 41 ans, de Laval, ont comparu hier en Cour des sessions de la paix de Longueuil. Ils ont nié toute culpabilité aux accusations portées contre eux. Les deux prévenus ont ensuite repris leur liberté en promettant au juge Jean-Pierre Bonin de ne pas se rencontrer ni de fréquenter l'une ou l'autre des 21 personnes qui ont été appréhendées en même temps qu'eux, samedi dernier.

Toutes ces personnes devront également répondre à une accusation d'avoir été trouvées à l'intérieur d'une maison de jeu.

AUJOURD'HUI

• OUTRAGE

Le projet de loi du gouvernement fédéral visant à amender le Code criminel verra à clarifier les procédures relatives à l'outrage au tribunal et au procès devant jury.

page A 5

• ALCAN

La société Alcan a perdu hier sa requête en Cour suprême des États-Unis visant à contester le système de taxation unitaire de la Californie.

page C 1

• FLORIDE

Ils avaient le soleil, la plage, les oranges et les journaux d'ici. Et maintenant, les Québécois en Floride pourront voir la télévision... en français.

page A 10

• HOMMAGE

Émouvantes funérailles, hier, de Serge Beaudoin, abattu par erreur lors d'un raid policier le 23 décembre près de Sherbrooke.

page A 2

• MODE

Portant des griffes prestigieuses, les vêtements presque « comme neufs » peuvent aussi être chics.

page B 1

• FOGLIA

Entre sole et plie, notre pourfendeur de lexicologues se repent... un peu.

page C 9

Près de $15 millions de paris à la 6/49

Les mises en vue du tirage de la Lotto 6/49 de samedi se faisaient hier au rythme d'un demi-million de dollars à l'heure, et les 2 850 transactions à la minute ainsi effectuées ont fait craquer dans l'après-midi le système informatique Lotus. Le flot des transactions d'hier était nourri par les nouveaux paris et par les paiements des lots remportés samedi dernier. Depuis le dernier tirage, où le gros lot n'a pas été enlevé, les enjeux ne font qu'augmenter tous les jours et hier soir, à 20h, les ventes avaient déjà dépassé $14 millions dans tout le pays, dont plus de la moitié au Québec. Pour samedi, on prévoit qu'il y a 14 chances sur 15 que quelqu'un décroche le gros lot, qui devrait se situer autour de $10 millions.

page A 3

La chronique de Lysiane Gagnon

page A 7

Le « nouveau métro » inauguré avec faste

page A 3

DES EXPROPRIÉS DE MIRABEL EN COUR SUPÉRIEURE

Barrage de requêtes présentées par Ottawa

■ Tout comme près de 200 de leurs voisins de la région de Sainte-Scholastique l'expérimentent actuellement en Cour fédérale, trois expropriés de Mirabel se sont heurtés hier, et cette fois devant la Cour supérieure, à un barrage de requêtes présentées par les avocats du gouvernement fédéral et on ne saura que plus tard, avec l'étude du fond de la question, si leurs propriétés leur ont été arrachées illégalement ou non. Il faudra en

JEAN-PAUL SOULIÉ

passer d'abord par la forme et les points de droit, les parties et le juge Lyse Lemieux s'étant préalablement mis d'accord sur ce point.

Puisqu'il ne devait être question que de points de droit, les experts convoqués par les requérants sont retournés chez eux. Les ministres et sénateurs assignés pour la semaine prochaine, Francis Fox, Jean Marchand, Jean-Pierre Gohier, et Paul Hellyer verront leurs témoignages reportés à plus tard.

Les avocats des expropriés réclament une injonction interlocutoire ayant pour effet de bloquer toutes les transactions dans trois cas considérés comme « urgents ». Il s'agit de ceux de Jean-Baptiste Desjardins, Bernard Lalonde et Lorenzo Chartrand, qui semblent avoir de bonnes raisons de penser que leurs anciennes propriétés pourraient

voir REQUÊTES en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées ..... C 6 à C 11
Arts et spectacles
— Informations . A 10, A 11
— Horaires ..... B 10, B 11
Centenaire ..... A 8
Décès, naissances, etc. ..... B 8
Économie ..... C 1 à C 6
Êtes-vous observateur? ..... C 8
FEUILLETON ..... C 10
Foglia ..... C 9
Horoscope ..... C 8
Le monde ..... A 12
Mots croisés ..... C 11
Quoi faire aujourd'hui ..... B 10
Télévision ..... A 10
Tribune libre ..... A 7
Vivre aujourd'hui ..... B 1 à B 5

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ..... 13 à 16
Mots croisés 18
« Mot mystère » 13

Dumoulin
Métropolitain
Mistral
métro Hubert Jarry
Tout SONY
Betahi-fi
SL-2700
en Vente tout SONY hi-fi
CHOIX ÉTOURDISSANT
PRIX ATTRAYANTS
Système VX-250
À 2 PAS DU MÉTRO JARRY
À 2 RUES DE MÉTROPOLITAIN
783 Mistral (coin 8250 St-Hubert)
388-4777

« SHERBROOKE N'A PAS ENVOYÉ DE FLEURS! »

D'émouvantes funérailles pour le poseur de tapis Serge Beaudoin

■ ANCIENNE-LORETTE (PC) — « A toi Serge, toi qui savais simplement par une parole ou un geste nous apporter réconfort, pour ta bonté et ta sensibilité nous te disons merci;

A toi qui dépensais sans compter temps et énergie pour autrui, pour ta générosité nous te disons merci;

A toi qui savais nous faire rire, pour ton entrain et ta gaieté nous te disons merci;

Comme grand papa tu nous quittes pour un monde meilleur, ton sourire demeure à jamais gravé dans nos coeurs. »

C'est par ces émouvantes paroles que le jeune Eric Dion, 14 ans, a rendu hommage à son oncle, Serge Beaudoin, dont les funérailles ont eu lieu hier à l'église de l'Ancienne-Lorette, en banlieue de Québec.

M. Beaudoin, un poseur de tapis de 33 ans, a été abattu par erreur le 23 décembre dernier dans un motel de Rock Forest par deux policiers de Sherbrooke qui enquêtaient relativement à un vol à main armée commis la veille et au cours duquel un gardien de la compagnie Brink's avait été tué.

Absence

La ville de Sherbrooke n'avait pas délégué de représentant aux funérailles ni fait parvenir de fleurs.

« C'est le moins qu'ils auraient pu faire », a déploré un membre de la famille, Réjean.

Le jeune homme a d'autre part tenu à remercier la population pour les nombreux témoignages de sympathie adressés à sa famille depuis les événements tragiques.

« Nous avons eu beaucoup d'appui de ce côté-là », a-t-il indiqué.

Il a également confirmé que sa famille envisageait d'intenter des poursuites contre la ville de Sherbrooke. Aucune décision ne sera prise cependant avant l'enquête du coroner dont la date n'a pas encore été fixée.

Le service funèbre a été célébré par le curé de l'Ancienne-Lorette, l'abbé Claude Couture, en présence de quelque 150 personnes, membres de la famille, amis et un certain nombre de curieux.

Etaient notamment présents, la mère de Serge, Mme Donat Beaudoin, dont le mari est décédé il y a seulement trois mois, l'épouse du défunt, Nicole, 28 ans, leur fils Steve, âgé de cinq ans, ainsi que ses quatre frères et deux soeurs.

Ce sont les frères de Serge, Donald, Gilles, Réjean et René, son compagnon de travail et ami de longue date de la famille blessé lors de la fusillade, Jean-Paul Beaumont, et un beau-frère, Marc Gadreau, qui agissaient comme porteurs.

Les membres de la famille de Serge Beaudoin n'ont pu cacher leur peine en attendant le cercueil hier à l'Ancienne-Lorette. Dans l'ordre habituel, la veuve de M. Beaudoin, Mme Nicole Villemure, son fils Steve, la mère du défunt, Mme Cécile Beaudoin, son neveu Éric Dion, et la soeur de M. Beaudoin, Colette. photo CP

Le juge Joffre Archambault touche toujours son salaire sans présider de procès

■ OTTAWA (PC) — Le juge Joffre Archambault, âgé de 68 ans, touche toujours son salaire annuel de $70 000 même s'il n'a pas présidé un seul procès depuis deux ans à la Cour provinciale, rapporte le quotidien The Citizen.

Le juge Archambault n'a pas siégé en Cour provinciale depuis qu'une enquête sur son comportement eut été décrétée par le procureur général Roy McMurtry, en décembre 1981.

Toutefois, le rapport du Conseil judiciaire de l'Ontario n'a jamais été rendu public. Mais The Citizen, citant des sources officieuses, rapporte que le Conseil a recommandé dans son rapport daté du 15 décembre 1982, qu'aucun autre procès ne soit confié au juge Archambault.

Le rapport recommande que M. Archambault soit limité à des tâches cléricales telles que présider des mariages civils, accorder des mandats de perquisition et ordonner la saisie d'armes.

Le rapport n'a trouvé aucune preuve d'inconduite de la part du magistrat, mais ajoute que ce dernier n'est pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions de magistrat à cause d'une santé défaillante.

M. Archambault, qui continue à retirer son plein salaire, a expliqué qu'on lui à confié des travaux de recherche et de traduction pour d'autres juges. « Je travaille aussi fort qu'auparavant excepté que je ne préside plus de procès. Mais je travaille toute la journée. »

L'un des commentaires les plus controversés formulés par le juge Archambault a été fait lors du procès d'un individu accusé d'assaut sexuel.

« Il n'y a pas une seule femme au monde qui peut résister à un homme si vous savez vous y prendre. »

Nommé juge en 1962, Joffre Archambault avait pris sa retraite en 1973 pour des raisons de santé, mais six ans plus tard, il réprenait ses fonctions, sa santé s'étant améliorée.

En Ontario, les juges prennent maintenant leur retraite à 65 ans, mais M. Archambault ayant été nommé juge avant que l'âge de la retraite soit modifié, il peut demeurer à son poste jusqu'à son 70e anniversaire.

Le Château Laval aurait été incendié par vengeance

■ L'incendie qui a détruit l'hôtel Le Vieux Château Laval, à Laval-Ouest, dans la nuit du 10 novembre dernier, aurait été allumé par deux anciens employés d'un petit restaurant en location qui se trouvait dans le même établissement.

ANDRÉ CÉDILOT

Le vieil hôtel s'était écroulé en quelques heures seulement à la suite du passage de deux hommes qui avaient déversé de l'essence au sous-sol du vaste immeuble. Huit chambreurs avaient échappé aux flammes de justesse. Les suspects, qui ont subi de graves brûlures, se sont ensuite présentés à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, où des policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui se trouvaient là par hasard ont immédiatement soupçonné qu'il s'agissait d'une affaire louche.

À la suite d'une enquête plus poussée, le sergent-détective Pierre Laflamme, de la police de Laval, portait des accusations de crime d'incendie et de complot à l'endroit de Michel Lessard et Réal Cousineau, âgés tous les deux dans la vingtaine. Les prévenus, qui sont passibles de 14 années d'emprisonnement, ont nié leur culpabilité en Cour des sessions de la paix. Ils subiront leur enquête préliminaire «pro forma» le 23 janvier. Lessard et Cousineau avaient été hospitalisés durant plusieurs semaines pour des brûlures au deuxième et au troisième degrés un peu partout sur le corps. Ils sont actuellement en liberté.

Le Casse-Croûte du Château Laval était fermé depuis environ un mois au moment de l'incendie. Le locataire avait abandonné l'endroit et exploitait, à peu de distance de là, un autre commerce appelé le *Snack-bar* Ti-Paulo. On avait estimé les dégâts à plus de $200 000.

Des expertises ont par ailleurs établi que l'incendie du magasin de fruits et légumes l'Habitant, survenu au début de la nuit de jeudi dernier, dans le quartier Chomedey, était d'origine criminelle. Le ou les incendiaires auraient mis le feu à un combustible liquide qu'ils avaient injecté dans des trous pratiqués dans un mur arrière de la bâtisse d'un étage.

C'était le deuxième incendie à se produire à cet endroit en autant de semaine. Le 27 décembre, l'intervention rapide des pompiers lavallois avait permis de limiter les dommages à l'extérieur de l'immeuble.

Personne n'a encore été arrêté en rapport avec cette affaire.

Un exproprié conteste l'éviction de sa terre par Ottawa «pour ses fils»

■ « Je n'ai pas le droit de me laisser enlever mes terres! J'ai mes fils, et ils en ont besoin ». Régent Éthier, cultivateur à Mirabel, conteste depuis son expropriation en 1969. Et il n'est pas seul. Sa femme Germaine était à ses côtés, hier, au Palais de justice de Montréal, ainsi que ses deux fils, Jean-François, 19 ans, Sylvain, 24 ans, et la jeune femme de ce dernier, Johanne.

JEAN-PAUL SOULIÉ

Sylvain Éthier n'avait que 9 ans quand le gouvernement fédéral a décidé d'exproprier la ferme familliale. Il a vécu pratiquement toute sa vie dans l'atmosphère de l'affaire de Mirabel, mais il est tout aussi accroché à sa terre que ses parents. « Moi et mon frère, nous sommes la cinquième génération de Éthier sur cette terre. J'y tiens! »

La ferme des Éthier, c'est 130 arpents de cultures, de bois et de pâturages. En 1976, ils ont vendu leurs vaches, mais ont continué à cultiver les terres. L'athmosphère créée par l'expropriation n'était certainement pas étrangère à la décision. En même temps, Régent Éthier accroissait la capacité de sa sucrerie, et l'exploitation des érables. En 1977, il obtenait de la Société immobilière du Canada la permission de bâtir une cabane à sucre. Mais Ils n'ont pas encore le papier prouvant qu'ils en sont bien propriétaires. « Aucune compagnie ne veut nous assurer, nous ne somme pas propriétaires de notre cabane à sucre, c'est grave, souligne M. Éthier ».

Rapports tendus

Les rapports avec la Société immobilière du Canada ont l'air pour le moins tendus. Aucun bail n'a jamais été signé. Et bien sûr, en toute bonne logique aucun loyer n'a été payé. Pourtant le gouvernement a réussi à se rembourser en partie. « De 1969 à 1977, le loyer s'élevait à $10 000 environ, raconte Sylvain. Mais sur le $14 000 d'*Ex gratia* accordés par Ottawa, nous n'en avons touché que $4 000. Les *Ex gratia*, ce sont les dédommagements accordés aux expropriés de Mirabel sur la base de ce qu'avaient obtenu les gens de Pickering après l'expropriation pour la construction d'une centrale nucléaire.

« Nous n'avons reçu aucune proposition de rachat, mais la Société immobilière n'en fait pas à ceux qui ne paient pas leur loyer, explique Sylvain, ni à ceux qui mettent des affiches: c'est inscrit dans le bail ».

Mais la plus terrible de toutes les menaces, c'est le jeune Jean-François qui l'évoque: « La maison du père pourrait être vendue à quelqu'un d'autre sans qu'on nous en avertisse! ». Et si on demande à son père ce qu'il pense de la venue des hélicoptères Bell dans la région, il hausse les épaules: « Je n'y crois pas. Ce n'est pas ça qui donnera du travail à mes fils ».

Régent Éthier et sa femme Germaine, cultivateurs à Mirabel: ils contestent depuis 1969, et ils n'ont pas l'intention de s'arrêter. photo Robert Nadon, LA PRESSE

La police craint que le suspect de Rock Forest n'ait été alerté

■ SHERBROOKE (PC) — Sans démentir le fond de la nouvelle, et en se défendant de remettre en question la liberté de presse, le lieutenant-détective Alphée Leblanc, de la police municipale de Sherbrooke, a déclaré hier que la nouvelle publiée ce week-end à propos d'un suspect qui ferait l'objet d'intensives recherches risquait de faire tourner l'enquête sur le hold-up meurtrier de Rock Forest en queue de poisson.

On craint que cette nouvelle n'ait alerté l'individu concerné (qui ne devrait pas avoir du mal à se reconnaître puisqu'on mentionnait qu'il avait 26 ans, qu'il était évadé de prison, et qu'il était spécialiste des vols perpétrés contre les transporteurs d'argent) et qu'il ne se soit débarrassé d'à peu près tous les indices qui pourraient le relier au vol.

DOLLAR

SUITE DE LA PAGE A 1

Les spécialistes du marché des changes soulignent toutefois que rien ne semble justifier cette cavalcade effrénée : pas plus dans le domaine politique qu'économique, l'on ne trouve en ce début de semaine de nouveaux développements qui viendraient renforcer le rôle de monnaie-refuge du dollar ou annoncerait une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

Il n'en reste pas moins que les facteurs favorables sont demeurés et qu'en particulier, c'est aux États-Unis que la reprise économique est la mieux installée de sorte que les financiers recherchent des dollars pour acheter des valeurs à Wall Street.

Même les monnaies les plus solides comme le deustche mark ne résistent pas devant le billet vert; ainsi, la *BundesBank* a dû hier intervenir massivement sur le marché de Francfort en vendant $61,9 millions pour soutenir le mark.

La devise allemande qui avait fermé vendredi à 2,8085 s'est néanmoins repliée à 2,8332 DM pour un dollar, à un cheveu de son niveau-plancher de 2,84 atteint il y a 10 ans, le 29 janvier 1974.

À Paris, les spécialistes du marché prétendent que la Banque de France n'est pas intervenue mais ajoutent que le marché des changes est unilatéral : il n'y a que des acheteurs de dollars, pas de vendeurs.

La seule monnaie qui ait résisté hier a été le yen japonais qui a terminé la séance à 232,95 yens pour un dollar, comparativement à 233,20 vendredi.

Malgré cette ascension spectaculaire face à la quasi-totalité des monnaies, les experts estiment que le dollar est largement surévalué : on avance à Paris qu'il y a une surcote de 20 p. cent.

Il n'empêche que la devise des États-Unis maintiendra son niveau aussi longtemps que la reprise américaine sera en avance sur celle de ses partenaires. Pour plusieurs pays cependant, la hausse vertigineuse du billet vert accroît les pressions inflationnistes.

En France, par exemple, 30 p. cent des produits importés sont payés en dollars. Les prévisions des hausses des prix pour ce pays ont été faites sur la base d'un dollar se situant entre 7,50 et 8,00 francs français. Ces niveaux ont été depuis pulvérisés.

REQUÊTES

SUITE DE LA PAGE A 1

leur échapper définitivement. Pour justifier une telle injonction, ils réclament dans un premier temps une « action déclaratoire en nullité » des procédures d'expropriation décidées en 1969, soit il y a déjà 15 ans.

Les demandeurs sont représentés par Me Guy Bertrand, Me Gilles Grenier, Me Pierre Giroux, Me Esther Gaudreault et le procureur général du Québec par Me Réal Forest.

L'avocat principal des requérants, Me Guy Bertrand, avait hier après-midi un air désabusé de circonstance pour évoquer les retards et avatars du procès qui se poursuit actuellement devant la Cour fédérale. Une série de requêtes y ont été présentées par les avocats d'Ottawa à seule fin, selon lui, « de ne pas aller au fond ». Et le procureur des demandeurs se plaint « d'avoir l'impression de se répéter » quand il réfute les requêtes présentées hier devant la Cour supérieure par ses adversaires.

Me Bertrand craint que le scénario utilisé devant la Cour fédérale ne soit de nouveau utilisé en Cour supérieure : devant le rejet possible par le tribunal des requêtes présentées par les procureurs du gouvernement fédéral, le recours en appel ne fait que retarder l'étude du fond, comme pour les 200 cas soumis à la Cour fédérale.

Le procureur général du Canada, la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, le greffier du Conseil privé et le gouvernement du Canada sont représentés par une batterie d'avocats : Me Michel Robert, Me Yves Bériault, Me Luc Santino, Me Sylvie Boivin, et Me Joseph Nuss.

Selon les requêtes présentées hier par les avocats du gouvernement fédéral, le procureur général du Québec ne devrait pas être autorisé à intervenir dans l'action en cours, la Cour supérieure devrait être déclarée incompétente en la matière, la Société immobilière du Canada ne pourrait pas être poursuivie en Cour provinciale, de même que le procureur général ne peut être poursuivi. Enfin, certaines des pièces déposées sont « confidentielles », relevant du secret du Conseil privé.

Elles ont été mises en lieu sûr par le juge Lyse Lemieux, avec ordonnance de non-publication à leur sujet, même si elles ont déjà été abondamment publiées et ont fait partie du matériel de commissions parlementaires publiques.

Stigmatisant ce qu'il a appelé « l'expropriation démoniaque » de Mirabel, Me Bertrand a fait valoir encore une fois qu'après 15 ans, il était temps de s'attaquer au fond du problème, c'est-à-dire la légitimité des expropriations de Mirabel.

Le gouvernement fédéral avait alors mis la main sur 90 000 acres de terrain. Il veut maintenant en rétrocéder 30 000, sur les 80 000 acres inutilisées jusqu'à présent qui ne semblent pas nécessaires au développement de Mirabel. Me Bertrand rappelle que l'aéroport le plus fréquenté au monde, O'Hare Airport de Chicago, voit passer annuellement 38 millions de passagers. Mirabel en a 1,3 million. Et pourtant l'aéroport de Chicago n'occupe que 7 000 acres.

Les enjeux sont importants pour le gouvernement fédéral comme pour les expropriés qui résident encore sur le territoire de Mirabel. Mais les délais ne jouent pas nécessairement contre les expropriés. Ainsi il y a 15 ans, il n'existait pratiquement pas de jurisprudence concernant les expropriations par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui certains textes, qui seront évoqués plus abondamment dans la suite du procès, traitent des limites de la capacité d'expropriation du gouvernement qui ne pourrait prendre que ce dont il a absolument besoin, comme dans certaines causes relatives à des constructions de gazoduc en Alberta.

L'étude des requêtes énumérées hier se poursuit aujourd'hui au Palais de justice de Montréal, devant une salle comble : les membres de l'Association des expropriés de Mirabel, leur macaron dessiné par Vittorio bien en évidence, ont nolisé un autobus, et ils entendent bien ne manquer aucune des passes d'armes des procureurs des deux camps.

Plus de crimes à Trois-Rivières

■ TROIS-RIVIERES (PC) — L'audience de la demande de l'ancien chef de police de Trois-Rivières qui en appelle de son congédiement a repris, hier, avec le témoignage d'un spécialiste de la Commission de police du Québec.

M. Léonard Arseneault a expliqué au tribunal spécial qui entend la demande de M. Guy-Paul Simard la comparaison qu'il a faite entre les corps de police de la ville de Trois-Rivières et d'autres municipalités-témoins.

Le témoin a révélé que Trois-Rivières se plaçait en 1981 au neuvième rang pour le plus haut taux de criminalité parmi les 181 corps de police municipaux au Québec.

Chaque année, Trois-Rivières a rapporté 400 crimes de plus que les villes-témoins, en ce qui trait aux crimes contre la propriété. Le pourcentage s'établit à 83.84 pour cent à Trois-Rivières et à 56.25 p. cent pour les villes-témoins.

La Quotidienne Tirage d'hier — à trois chiffres: 711 — à quatre chiffres: 8918

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 10 janvier 1983
AUJOURD'HUI: Min.: −18 Max.: −8
FAIBLE NEIGE EN MAT.
DÉGAGEMENT GRADUEL.
DEMAIN: BEAU ET FROID.

02 2 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−24	−20	Dégagement
Outaouais	−18	−8	Faible neige
Laurentides	−22	−15	Faible neige
Cantons de l'Est	−20	−8	Neige pass.
Mauricie	−23	−12	Neige pass.
Québec	−23	−13	Neige pass.
Lac-Saint-Jean	−26	−15	Neige pass.
Rimouski	−23	−12	Ennuagement
Gaspésie	−23	−12	Ennuagement
Baie-Comeau	−28	−17	Ennuagement
Sept-Iles	−28	−17	Ennuagement

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	6	9	
Edmonton	−12	−4	
Regina	−15	−6	
Winnipeg	−16	−9	
Toronto	−12	−3	
Fredericton	−13	−2	
Halifax	−4	3	
Charlottetown	−5	1	
Saint-Jean	−4	9	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−6	−2	N.-Orléans	9	19
Buffalo	−9	−1	Pittsburgh	−6	2
Chicago	−8	−2	S. Francisco	9	12
Miami	14	24	Washington	−17	−10
New York	−3	0	Dallas	9	20

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	6	Madrid	8	9
Athènes	6	15	Moscou	−2	−2
Acapulco	28	32	Mexico	8	21
Berlin	0	3	Oslo	−10	−2
Bruxelles	−2	4	Paris	3	6
Buenos Aires	23	29	Rome	−3	9
Copenhague	0	3	Séoul	−8	4
Genève	0	4	Stockholm	−5	−4
Hong Kong	11	18	Tokyo	−1	10
Le Caire	7	19	Trinidad	25	31
Lisbonne	11	14	Vienne	0	6
Londres	2	5			

photo Robert Nadon, LA PRESSE
Sept gagnants de la 6/49 se sont présentés aux bureaux de Loto-Québec.

La 6/49 : un raz-de-marée de $500 000 de paris à l'heure

■ À peine 48 heures après le tirage de la Lotto 6/49 qui a gonflé le gros lot non gagné à $10 millions, le système informatique Lotus a craqué hier après-midi sous un flot de 2 850 transactions à la minute (constitué des nouveaux paris et des paiements des lots remportés samedi). Les mises rentraient au rythme d'un demi million de dollars à l'heure, tant et si bien que les ventes d'un océan à l'autre frisaient les $15 millions en soirée.

NICOLE BEAUCHAMP

La ruée vers le rêve prend maintenant l'allure d'un raz-de-marée qui emporte la population canadienne dans la frénésie collective. Les principaux responsables de la Société de la loterie interprovinciale ont beau anticiper une stabilisation des mises, plutôt qu'une « escalade » à la mesure du suspense et de l'enjeu faramineux, le phénomène suscité défie les prévisions autant que le hasard défie les calculs de probabilité. « Un certain essoufflement des consommateurs va niveler les ventes au cours des prochains jours, parce que l'enjeu a atteint un plateau où la différence entre $7 et $10 millions n'a plus tellement d'importance pour les gens », affirmaient en conférence de presse MM. Jean-Marc Lafaille et Louis Stephen (respectivement président et président du conseil de Loto-Québec).

Selon eux, les ventes nationales s'élèveront aux environs de $40 millions pour le tirage de samedi prochain. Ces prévisions ne changent donc pas la probabilité avancée par les mathématiciens de Loto-Québec, la semaine dernière : il y a 14 chances sur 15 que l'ordinateur de Toronto tire la combinaison gagnante et que celle-ci corresponde aux numéros sélectionnés par deux ou trois personnes ou groupes de joueurs. Plus de la moitié des mises sont achetées par des groupes de sorte que plusieurs gagnants se partageront vraisemblablement le gros lot.

Dans la salle de l'ordinateur de Loto-Québec, des opérateurs rivés aux quatre principaux terminaux du système Lotus surveillent, 24 heures sur 24, le déroulement des mises à la 6/49.
photo LA PRESSE

Même René Lévesque

Mais l'imprévisible ayant encore déjoué le rationnel, la cagnotte de la Lotto 6/49 excite la mentalité magique à en donner le vertige. « Nous assistons à un phénomène social qui dépasse le simple jeu de hasard. Les recherches menées ici et ailleurs démontrent que la majorité des gens ne croient pas qu'ils peuvent influencer le cours des événements ou de leur vie. Seuls les intellectuels, en minorité, croient qu'ils méritent par leurs efforts et leur compétence. Cette majorité s'intéresse au 6/49 pour l'argent, et le calcul d'une chance sur 14 millions a peu d'impact dissuasif. Mais c'est le phénomène social qui attire et pousse actuellement une partie de la minorité des irréductibles à y participer », pense M. David Clark, vice-président aux loteries à Loto-Québec. De fait, même le premier ministre René Lévesque n'a pas résisté à la frénésie collective et s'est procuré un billet pour la deuxième semaine consécutive.

Il faut dire que les deniers du rêve et du fisc retournent presque proportionnellement là d'où la Lotto 6/49 les draine à travers tout le Canada. Contribuant de leurs goussets à 40 p. cent en moyenne des ventes nationales, les consommateurs québécois ont effectivement raflé 9 des 15 gros lots de plus d'un million de dollars attribués jusqu'ici, ou 60 p. cent des enjeux d'envergure.

Le Québec mène encore le bal des paris en ce début de semaine, notamment parce ses citoyens se sont familiarisés depuis plus longtemps avec les modalités du jeu et que la province compte 3 160 appareils dans le réseau de terminaux de la Lotto 6/49, en comparaison de 1 900 en Ontario, de 1 200 dans l'Ouest et de 500 dans les provinces maritimes, y compris l'Île-du-Prince-Edouard.

Comme le prochain tirage a supplanté les préoccupations de la météo dans les sujets de conversation, Loto-Québec a décidé d'émettre un bulletin sur l'évolution des mises trois fois par jour. Entre-temps, l'équipe d'informaticiens qui surveillent sans relâche les prouesses techniques du système Lotus ont de quoi rester sur le qui-vive. Le système, qui accapare en priorité l'ordinateur de Loto-Québec, comporte au Québec 260 lignes téléphoniques. Environ 12 terminaux ou détaillants différents de la Lotto 6/49 sont reliés à chacun des circuits téléphoniques raccordés à l'ordinateur.

« Le volume des transactions — ce qui inclut les remboursements des lots gagnés — est cinq fois plus élevé qu'en période normale. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, et donc augmenter la capacité de traitement du système à 2 500 fiches de sélection à la minute, nous avons triplé les disques magnétiques et modifié des logiciels. La vague des paris a fait rouler le système à plein rendement depuis ce matin et l'a fait sauter comme le moteur d'une auto qui défoncerait sa vitesse maximale. Il nous faudra peut-être délester le système, c'est-à-dire couper des circuits à tour de rôle en suivant la liste des lignes téléphoniques connectées à l'ordinateur pour continuer d'absorber les mises de 6 heures le matin à minuit », a expliqué à LA PRESSE M. Gaston Thibault, directeur de l'informatique.

Un gagnant de $252 000

■ Sept gagnants québécois de la lotto 6-49 de samedi dernier se sont présentés au siège social de Loto-Québec pour réclamer leur argent.

Un citoyen de Côte-Saint-Luc, dans la région de Montréal, a remporté à lui seul $252,625.

Deux groupes d'amis se sont partagés pour leur part $246,201.30. D'abord MM. Robert L. Legault, M. Laurent Chaine, de Montréal, qui s'étaient associés à M. Michel Goulet, un célibataire de 26 ans des Laurentides, ont encaissé leur prix.

Un autre groupe de trois collègues d'une boutique de laine de Montréal se sont partagés la même somme : Mmes Elizabeth Bruno, Angèle Dehoux et Rhonda Shechtman.

Il reste encore la moitié des gagnants québécois à se présenter à Loto-Québec pour réclamer leur argent.

— Presse canadienne

Plus de $14 millions misés en moins de deux jours

■ À 20 heures hier, les mises en vue du tirage de la Lotto 6/49 de samedi prochain totalisaient déjà plus de $14 millions, dont près de $8,5 millions au Québec. Ainsi, les sommes totales misées partout au pays depuis samedi atteignaient hier soir $14 177 228, dont $8 364 650 au Québec. Parmi les trois autres organisations membres de la Société de la loterie interprovinciale, qui offre cette Lotto 6/49, l'Ontario vient en deuxième place pour les ventes, avec un total de $3 473 940, hier soir.

Dans le tableau qui suit, on voit la progression des ventes dans les quatre organisations depuis samedi:

	QUÉBEC	ONTARIO	OUEST	MARITIMES
SAMEDI	$522 361	95 975	160 500	2 249
DIMANCHE	2 849 738	1 027 243	682 970	41 252
LUNDI (20 h)	4 962 551	2 350 722	1 160 244	291 423
TOTAL	8 364 650	3 473 940	2 003 714	334 924
TOTAL AU PAYS:	$14 177 228			

De plus en plus de jeunes consomment de la cocaïne

■ OTTAWA (D'après PC et AFP) — La consommation de cocaïne chez les jeunes a sensiblement augmenté depuis 1978 au Canada, le trafic s'est accru et les trafiquants se sont considérablement enrichis.

C'est ce qu'indique un récent rapport de la GRC, précisant qu'entre 225 000 et 250 000 Canadiens, âgés de 13 ans et plus, avaient, en 1982, fait usage de cocaïne au moins une fois au cours des mois précédents.

Par ailleurs, un sondage effectué en 1981 par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie de l'Ontario, indique que 4,8 p. cent des personnes interrogées avaient fait usage de cette drogue et qu'ils étaient âgés de 13 à 18 ans. Ce pourcentage représentait 126 000 adolescents canadiens. Projeté sur l'ensemble de la population des 18 ans et plus, ce résultat montre que 92 000 avaient déjà fait usage de cocaïne.

Le trafic de cette drogue a beaucoup progressé en 1982, même si la GRC avait réussi à en saisir 46 163 kilos, comparativement à 26 175 kilos en 1978.

Moins de marijuana aux USA

Chez nos voisins, l'usage de la marijuana, qui avait culminé chez les jeunes à la fin des années 1970, continue de décliner, indiquent plusieurs études.

Un sondage Gallup, mené auprès d'adolescents de 13 à 18 ans, révèle ainsi que 19 p. cent des jeunes interrogés reconnaissent avoir fumé, au moins une fois, de la marijuana, alors qu'ils étaient 40 p. cent en 1980.

Lévesque inaugure le « nouveau » métro dans un faste éclatant

■ Les cérémonies qui ont marqué l'inauguration de trois nouvelles stations de métro desservant le nord-ouest de l'île de Montréal, hier, ont rappelé le faste qui avait baigné le lancement du métro initial, en 1966, à la veille de l'exposition universelle. Ces nouvelles stations, ultra-modernes, ont été inaugurées en présence du premier ministre René Lévesque, du ministre des Transports Michel Clair, du président de la CUM, Pierre DesMarais II et du maire de Montréal qui a été longuement ovationné par les quelque 1 400 invités et dignitaires.

FLORIAN BERNARD

Ce fut une grande fête, de vraies « retrouvailles » animées par deux orchestres où, visiblement, la CUM a pris la vedette, beaucoup plus que les invités. Ce fut aussi l'occasion de souligner le 14e anniversaire de la CUM qui, dès 1975, a pris la relève de Montréal dans le vaste chantier du métro.

La foule a particulièrement manifesté sa joie lorsque le ministre des transports, Michel Clair, a actionné la manette de mise en marche de la rame du métro, à la station Namur, aux côtés du premier ministre René Lévesque, du président DesMarais et du « père du métro », Jean Drapeau. La rame s'est ébranlée aux sons pétillants de deux orchestres de Dixieland. Auparavant les invités avaient pu visiter une exposition des anciens moyens de transport dont un wagon tiré par un cheval et une vieille Chevrolet de 1934. Ces équipements vétustes faisaient contraste avec les rames modernes du métro de la CUM.

photo Robert Nadon, LA PRESSE
Le ministre Michel Clair actionne la manette de mise en marche de la rame de métro, en compagnie du premier ministre Lévesque, du président de la CUM, Pierre DesMarais II, et du maire de Montréal Jean Drapeau.

$85 millions

Ce nouveau prolongement du métro a coûté $85,3 millions, y compris le matériel roulant. Le tronçon mesure 3,5 kilomètres, ce qui donne une moyenne de $24,4 millions par kilomètre. Les stations Namur, Du Collège et de la Savane sont parmi les plus belles et les plus spacieuses de tout le réseau. Elles font notamment la fierté des citoyens de Saint-Laurent qui en sont les premiers bénéficiaires. La station Namur est juste à côté de l'hippodrome Blue Bonnets. On estime à plus de 6 000 le nombre des voyageurs qui l'utiliseront quotidiennement. La station du Collège desservira principalement la clientèle étudiante. Elle possède un décor classique avec une grande colonne d'inspiration grecque. La station de la Savane est située aux limites de Montréal et de Mont-Royal, juste au sud du rond-point Décarie. Elle possède un immense puits de lumière et 24 éléments décoratifs en acier poli, formant un calcite.

Le président de la CUM, Pierre DesMarais II a fait ressortir l'importance stratégique du métro dans le développement économique de l'île de Montréal. C'est un puissant levier de développement économique, a-t-il dit, par les emplois qu'il crée, par les industries qu'il fait prospérer et par les compétences techniques qu'il rassemble. M. DesMarais a aussi rendu hommage à tous les artisans du métro et notamment au maire de Montréal, Jean Drapeau.

Quant au premier ministre, René Lévesque, il s'est réjoui de la réalisation de ce nouveau prolongement qu'il a associé au dynamisme des dirigeants de la CUM.

Un appel anonyme a permis la découverte de deux cadavres, au 3447 de la rue Iberville.
photo Denis Courville, LA PRESSE

Les deux premiers meurtres de 84 sur le territoire de la CUM

■ Ayant été avertis par un coup de fil anonyme qu'il y avait eu meurtre à cet endroit, les policiers de la CUM se sont rendus hier après-midi au 3447, rue Iberville, à Montréal, et ils ont effectivement découvert deux cadavres. Les deux victimes du premier et du deuxième meurtres de l'année sur le territoire de la CUM ont été atteints de plusieurs projectiles à la tête.

Il s'agit de Simone Laporte, âgée de 36 ans, qui gisait dans le salon, tandis que Gaétan Pigeon, 30 ans, a été découvert sur le plancher de la cuisine. Tous deux vivaient à la même adresse. Il semble que ce double meurtre, survenu vers 15 h, ait été commis dans le cadre de règlements de comptes et que les deux victimes étaient bien connues des policiers pour leur participation à plusieurs vols qualifiés.

Le corps était bien celui de François Binette

■ Le corps de l'homme découvert au cours du week-end dans un champs de Laval est bel et bien celui de François Binette, 50 ans, qui était recherché pour un attentat à coups de marteau dont avait été victime une résidente de Chomedey, le premier de l'An.

L'autopsie a révélé que Binette était mort gelé à la suite de l'absorption de ce que l'on croit être des barbituriques. Il est possible, selon la police, qu'il se soit tout simplement endormi là où il a été trouvé, dans un terrain vague, à quelque cent mètres de la croisée des boulevard du Souvenir et Le Corbusier, à Laval.

C'est un groupe d'adolescents qui faisaient une randonnée en raquettes qui ont fait la macabre découverte du quinquagénaire, vers 15 h 30, samedi. Binette avait séjourné plusieurs années dans des institutions psychiatriques après avoir été acquitté pour aliénation mentale du meurtre d'une jeune femme de 23 ans survenu dans une chambre d'un hôtel de Saint-Jérôme, en 1971.

Binette vivait chez des parents à Laval-Ouest depuis sa remise en liberté, en 1979. Il avait fait la connaissance de sa dernière victime, âgée de 59 ans, par le biais d'une agence de rencontres, deux semaines seulement avant l'attentat. Elle a depuis obtenu son congé de l'hôpital.

LES PARTIES LOIN D'UN RAPPROCHEMENT

Encore 200 départs annulés hier à la CTL

■ Encore une fois hier, des centaines d'usagers de la Commision de transport de Laval ont dû attendre plus longtemps que d'habitude aux arrêts d'autobus alors que 200 départs environ sur une possibilité de 2 000 ont été annulés à cause d'un manque de chauffeurs.

Durant la période des Fêtes, la situation était revenue presque à la normale parce que les 20 chauffeurs affectés au transport d'écoliers avaient été affectés à des autobus faisant le service régulier. Mais hier, c'était la rentrée dans les écoles de Laval.

Selon Jacques Cantin, de la CTL, aucun secteur en particulier n'est le plus touché que les autres: « Nous fonctionnons à 90 p. cent de nos effectifs », a-t-il précisé.

La situation va rester perturbée encore longtemps à la CTL car les deux parties sont très loin d'un rapprochement. Aucune séance de conciliation n'est d'ailleurs prévue dans les prochains jours. Le syndicat des chauffeurs refuse toujours que ses membres fassent des heures supplémentaires pour corriger un manque de personnel.

EFFORT SANS PRÉCÉDENT DE FRANCISATION

Un nouveau règlement régira les travaux parlementaires à Québec

■ QUÉBEC (PC) — Les citoyens qui suivent les délibérations parlementaires à la télévision ne s'apercevront peut-être pas qu'un nouveau règlement régira les travaux de la Chambre dès les premiers jours de mars.

En effet, l'Assemblée nationale sera saisie à compter du 13 mars prochain d'un projet de règlement rédigé en collaboration et qu'elle devrait adopter sans trop de débats.

Le nouveau règlement remplacera celui mis en place en 1971 par l'ancien président Jean-Noël Lavoie et qui avait contribué à moderniser le règlement traditionnel datant de 1941 et comptant 812 articles.

Le nouveau règlement comptera 299 articles.

Ses principaux effets sont de réduire de 27 à neuf le nombre de commissions parlementaires et de modifier sensiblement leur rôle.

NORMAN DELISLE

Les commissions parlementaires pourront, comme c'est le cas actuellement, étudier des projets de loi, les budgets des ministères et entendre des mémoires.

Mais elles pourront aussi « de leur propre initiative » étudier les règlements rattachés aux lois ou débattre des « orientations, des activités ou de la gestion des organismes publics ».

De plus, l'opposition aura un rôle accru à jouer au sein de ces commissions parlementaires. Par exemple, c'est un député de l'opposition qui présidera trois des neuf commissions. Le vice-président de chaque commission présidée par un député du gouvernement devra émaner lui aussi de l'opposition.

Une commission parlementaire ne pourra pas siéger à huis-clos sans l'appui d'une majorité de députés de l'opposition.

Contrôle

Le nouveau règlement confère également aux députés des deux côtés de la Chambre un rôle accru de surveillance des quelque 300 organismes publics rattachés au gouvernement.

Sur simple motion d'un député, une commission pourra convoquer devant elle tout organisme public.

Mais chaque commission parlementaire devra annuellement examiner les orientations et les activités d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance.

Par ailleurs, un député de l'opposition pourra une fois par semaine « interpeller » un ministre sur un sujet relatif à son ministère.

Le nouveau règlement maintient par ailleurs à six le nombre de motions de blâme que l'opposition peut annuellement soumettre contre le gouvernement.

L'adoption d'une telle motion, qui serait possible dans le cas par exemple où aucun parti politique ne détient la majorité en Chambre, entraînerait la chute du gouvernement et de nouvelles élections générales.

Autres changements

Le nouveau règlement de l'Assemblée nationale apportera enfin beaucoup de changements mineurs au niveau de la procédure.

Par exemple, c'est le doyen de l'Assemblée nationale, et non plus un fonctionnaire, le secrétaire-général, qui présidera au lendemain de chaque scrutin général l'élection du nouveau président de la Chambre.

Mais le nouveau règlement constitue, par rapport à ce qui existe actuellement, un effort sans précédent de francisation des termes parlementaires.

Le nouveau texte expurge tous les anglicismes et toutes les tournures inadéquates que véhiculait l'ancien règlement.

Voici quelques exemples : on ne parle plus des « questions de privilège » mais de « violation des privilèges » et de « question de fait personnel ».

Le terme « caucus » qui désignait l'ensemble des députés d'une même formation politique est remplacé par le terme beaucoup plus approprié de « groupe parlementaire ».

Le jargon de « première lecture » et de « deuxième lecture » pour l'adoption des projets de loi a été remplacé par les termes plus compréhensibles de « présentation d'un projet de loi » et par « l'adoption de principe ».

Le terme de « vote enregistré » pour désigner la procédure de vote a été remplacé par le terme « appel nominal ».

Désormais, on ne posera plus « la question préalable » ; on présentera plutôt une « motion de mise aux voix immédiate ».

Un ex-collaborateur de Morin nommé à Paris

■ QUÉBEC (PC) — Un ancien bras droit du ministre Jacques-Yvan Morin, M. Clément Duhaime, vient d'être nommé conseiller à la délégation du Québec à Paris, à raison de $84,041 par année en salaire et autres avantages.

Le contrat de M. Duhaime couvre deux ans à compter du premier janvier 1984. Le titre exact de M. Duhaime sera « conseiller auprès du délégué aux affaires francophones et multilatérales ».

M. Duhaime était jusqu'au 31 décembre dernier directeur du cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, avec qui il travaille depuis de nombreuses années.

Le contrat a été « négocié » avec M. Duhaime, ce qui, en jargon administratif, signifie qu'il a été octroyé sans concours public.

Le contrat donné à M. Duhaime n'est cependant pas le plus plantureux relevé dans les derniers engagements financiers du gouvernement qui ont été rendus public hier.

Un avocat spécialisé dans le droit du travail, Me René Beaulac, a été embauché à titre de conseiller du ministre du Travail, Raynald Fréchette, pour la préparation du projet de loi 42 sur les accidents du travail.

M. Beaulac touche pour ses services $35,000 pour deux mois, soit une moyenne annuelle de ...$210,000.

Un porte-parole du cabinet du ministre Fréchette s'est refusé à tout commentaire sur ce contrat.

Le PC à la recherche de candidats prestigieux

■ Estimant avoir le pouvoir à la portée de la main lors des élections générales qu'elles prévoient pour le mois de juin au Canada, les hautes instances du Parti conservateur se sont remises à la tâche dès cette semaine après avoir profité comme tout le monde de la période d'accalmie du temps des Fêtes.

Aujourd'hui, les autorités du parti ont convoqué une réunion afin de déterminer les modalités qui devront prévaloir pour le choix des candidats au Québec. Les premières réunions de mise en candidature doit avoir lieu au début du mois de février, a souligné l'un des principaux responsables du PC dans la Belle province, le relationniste **Rodrigue Pageau**.

L'un des mandats prioritaires que s'est vu confiés le responsable de la campagne électorale pour le Québec, l'avocat **Bernard Roy**, par le chef du PC, **Brian Mulroney**, est justement de trouver des candidatures prestigieuses au Québec. Fort de l'avance dont il bénéficie dans les sondages de l'opinion publique, le PC est bien décidé cette fois à déloger une bonne partie des 74 députés libéraux du Québec sur une possibité de 75 qui siègent à Ottawa. M. Roy, un nouveau venu en politique et ami personnel de l'ex-président de l'Iron Ore s'est donné comme objectif de faire élire au moins 20 députés au Québec.

Deux comtés déjà prêts

Comptant sur un seul représentant du Québec à Ottawa, le député conservateur de Joliette, **Roch LaSalle**, le PC semble avoir décidé de mettre beaucoup d'efforts dans cette grande région des Laurentides qui constituait autrefois un potentiel valable pour les conservateurs et pour l'Union nationale.

Selon Rodrigue Pageau, deux comtés ont déjà les structures nécessaires et le potentiel en membres suffisant pour tenir les deux premières assemblées au Québec. Il s'agit des circonscriptions de Labelle et de Terrebonne.

Dans le comté de Labelle, lors de la dernière élection générale, le candidat du PC, l'ex-ministre unioniste, **Marcel Masse**, avait fait un excellent score contre le député libéral **Maurice Dupras**. Il n'est donc pas exclu que M. Masse soit à nouveau candidat dans cette circonscription lors de la prochaine élection. Les conservateurs estiment avoir d'excellentes chances de remporter une victoire.

En plus de celui de Terrebonne, le PC pense aussi avoir de bonnes chances dans le comté de Berthier. C'est l'ex-ministre-sénateur conservateur dans le cabinet de **Joe Clark**, l'avocat-économiste **Robert de Cotret**, maintenant vice-président de la Banque Nationale, qui devrait être à nouveau candidat dans ce comté.

Il avait été défait de justesse par le député libéral **Antonio Yanakis**. Il est fortement question que ce dernier ne demande pas de renouvellement de mandat lors de la prochaine élection.

Autres cibles

À part la région des Laurentides, les conservateurs estiment aussi être en position de faire des gains importants dans certains comtés des Cantons de l'Est, qui avaient aussi une bonne clientèle « bleue » il y a quelques années.

Missisquoi est une de ces circonscriptions qui font rêver les conservateurs québécois. Longtemps le fief de l'ex-député et ministre **Heward Grafftey**, ce siège est encore sérieusement envisagé comme celui que pourrait choisir le leader, Brian Mulroney, possiblement à la recherche d'un comté sûr au Québec.

À défaut de ce dernier, on envisage, semble-t-il, la possibilité d'offrir ce comté à une personnalité locale bien connue, l'actuel député libéral de Brome-Missisquoi à Québec, **Pierre Paradis**.

Interrogé hier à ce propos par LA PRESSE, M. Pageau n'a pas nié cette éventualité, déclarant simplement qu'il s'agit là d'une question fort délicate qu'il préfère ne pas aborder. Quant au principal intéressé, M. Paradis, il a reconnu, la semaine dernière, avoir été pressenti à cette fin par le Parti conservateur.

M. Paradis est reconnu dans son comté comme un fédéraliste inconditionnel qui connaît bien Ottawa où il a fait ses études et travaillé dans la fonction publique fédérale. Ancien membre de l'exécutif de l'Union nationale, après son adhésion tactique et relativement récente au Parti libéral du Québec, M. Paradis, croit-on à la direction du PC, pourrait sans doute se faire pardonner assez facilement son incursion chez les libéraux provinciaux où il a, de toute façon, toujours tenu un discours assez proche de celui des conservateurs.

Candidat défait lors de la campagne au leadership du PLQ, qui lui a préféré **Robert Bourassa**, M. Paradis pourrait être tenté de retourner à ses anciennes amours conservatrices avec l'assurance de jouer un rôle important dans un gouvernement de Brian Mulroney plutôt que de poursuivre sa carrière sur la scène provinciale où son sort serait encore pour longtemps entre les mains de celui qu'il a vigoureusement combattu pendant la course à la direction du Parti libéral.

Chose certaine, si on en croit le responsable de l'organisation électorale, Bernard Roy, le PC fait face, pour la première fois depuis longtemps au Québec, à un problème nouveau: celui de choisir les meilleurs parmi de nombreux aspirants-candidats en vue des prochaines élections générales.

René Lévesque à la diète

■ (PC) — Pour une seconde fois, le premier ministre René Lévesque a promis de commencer une diète.

« Maintenant que la période des Fêtes est terminée, je me mets à la diète » a t-il indiqué, hier, à l'issue de la cérémonie d'inauguration des trois stations de métro.

Le premier ministre n'a cependant pas voulu dire quelle méthode il adoptera, celle des oeufs durs, des pamplemousses, des hautes protéines ou autres.

Entre Noël et le Jour de l'An, alors qu'il participait à la commémoration de la grève des réalisateurs de Radio-Canada, il avait indiqué son intention de suivre un régime alimentaire.

« J'ai au moins 20 livres à perdre » avait-il confié alors à l'ex-sénateur Jean Marchand.

Les ordinateurs

Par ailleurs, la décision des commissions scolaires et des cégeps de ne pas participer à la première étape des discussions sur l'implantation des micro-ordinateurs dans les écoles n'inquiète pas beaucoup le premier ministre Lévesque.

Ces discussions ont débuté lundi avec le consortium Comterm-Matra pour l'acquisition de 9,000 micro-ordinateurs. Ce contrat avait été annoncé il y a quelques semaines à Paris par M. Lévesque.

Les pourparlers doivent porter sur l'échéancier de livraison et sur les retombées économiques du contrat au Québec.

Le premier ministre Lévesque a déclaré que puisque c'est le gouvernement qui paie, il lui appartient de négocier.

15 000 VISITEURS SONT VENUS... 5 000 SONT ARRIVÉS TROP TARD!

Plus de 15 000 personnes ont visité le Sanctuaire du Mont-Royal. De ce nombre, au moins 5 000 ont été déçues d'apprendre que les résidences qui les intéressaient étaient déjà achetées par des propriétaires avisés.

Cependant... IL N'EST PAS TROP TARD!

La construction de la PHASE II du Sanctuaire du Mont-Royal a débuté et déjà, certains modèles ne sont plus disponibles. Toutefois, si vous faites vite, vous pourrez enfin acquérir la résidence de votre choix.
N'attendez pas qu'il soit encore trop tard. Cette fois, prenez une décision **immédiatement.**

le sanctuaire du mont-royal

- 107 résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c.: 1 037 pi ca: 105 500$.
- 2 ch. à c.: à compter de 1 329 pi ca: 127 000$ et plus.
- 3 ch. à c.: à compter de 1 710 pi ca: 162 000$ et plus.
- Penthouses: à compter de 2 357 pi ca: 362 000$ et plus.
- Occupation: été 1984.

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

HÔTEL AUTO 24$ PAR JOUR EN FLORIDE.

Une semaine à Miami Beach pour aussi peu que 182$, avec Curry Tours!
À moins que vous ne préfériez Fort Lauderdale, Tampa, St-Petersburg, Clearwater ou Orlando. Les prix varient selon les destinations et les hôtels choisis.
Ce forfait, 7 nuits d'hôtel et une Chevette 4 portes avec air climatisé de General Rent-a-Car, à votre disposition pendant 7 jours (**kilométrage illimité**), vous est présenté à partir de 182$ **canadiens**, par personne, à raison de 2 personnes par chambre
Du 15 déc. au 30 avril 1984.
Appelez vite votre agent de voyages.

Curry tours
Une compagnie affiliée à General Rent-a-Car.
666, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1203, Montréal

UN VISA POUR L'AVENIR

MICROPROCESSEUR ÉLECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

COURS DU JOUR OU SOIR

JANVIER 84

849-7726

Reconnu par le ministère de l'Éducation. Permis 749745

Je désire recevoir, sans aucun engagement, votre documentation. L.P. 10-01-84
NOM
ADRESSE VILLE
CODE POSTAL TÉL.: ÂGE

Collège d'Informatique du Canada
Le plus grand choix de cours en informatique au Québec
2015, rue Drummond, Suite 550, Montréal, Québec

Les droits des inculpés d'outrage au tribunal seront mieux protégés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral se propose de clarifier les procédures relatives à l'outrage au tribunal et au procès devant jury dans le projet de loi amendant le Code criminel qui sera déposésous peu.

MICHEL C. AUGER

C'est ce qu'a annoncé le ministre fédéral de la Justice, M. Mark MacGuigan, dans une allocution devant le Lawyer's Club de Toronto et dont le texte a été publié hier.

En ce qui concerne l'outrage au tribunal, des modifications au Code criminel clarifieront les procédures et les codifieront pour la première fois dans un texte écrit.

« Pour la première fois, il existera une procédure de droit législatif claire qui protégera les droits des inculpés d'outrage au tribunal.

Les modifications proposées au Code criminel élimineront la présomption de culpabilité qui pèse contre la personne accusée d'outrage au tribunal.

Cette présomption de culpabilité, dite citation directe, « est contraire au principe fondamental voulant que tout accusé soit présumé innocent jusqu'à preuve du contraire », affirme le ministre.

Cette procédure subsistera toujours, mais seulement dans les cas de « perturbation d'instance », c'est-à-dire les cas graves de comportement inacceptable en cour ou de comportement susceptible d'entraver la bonne marche de l'instance judiciaire et seulement après une mise en garde du perturbateur.

Si celui-ci persiste, il devra être informé de l'accusation précise et l'audition de la cause ne pourra plus avoir lieu devant le juge plaignant comme c'est présentement le cas.

Dans tous les autres cas, l'outrage au tribunal fera l'objet d'une poursuite ordinaire, semblable à toute autre infraction criminelle.

Le discrédit

La publication d'informations fausses et conçues pour jeter le discrédit sur les tribunaux constituera un « outrage à magistrat » qui devra être jugé devant un juge n'ayant eu aucun rapport avec les événements.

Tout accusé de cette infraction pourra cependant invoquer que ses affirmations sont vraies et d'intérêt public.

Toute publication d'informations susceptibles d'entraver sérieusement ou de porter atteinte au cours de la justice sera considérée comme « entrave d'une instance jusiciaire ».

Mais encore une fois, l'accusé pourra se défendre en soutenant que les informations sont vraies, qu'elles rapportent fidèlement ce qui s'est passé devant les tribunaux, qu'elles sont rapportées de bonne foi et que le préjudice est accidentel et secondaire.

Cette défense ne pourra être invoquée dans le cadre de procès à huis clos ou quand le tribunal aura interdit la publication de certains faits.

M. MacGuigan reconnaît que la Charte des droits et libertés garantit la liberté de la presse et la liberté d'expression, mais il affirme qu'elle garantit tout autant le droit à un procès équitable, ce qui limite le droit précédent.

De plus, il sera maintenant impossible aux médias de rapporter le nom et l'adresse de personnes qui ont été l'objet de perquisitions si ces personnes ne sont pas finalement traduites devant les tribunaux.

En ce qui concerne les modifications apportées aux procédures dans les procès devant jurés, il sera désormais possible tant à la défense qu'à la poursuite de récuser un nombre égale de 20 jurés pour les infractions punissables d'emprisonnement à vie et 12 dans les autres cas.

Charlotte Whitton a suggéré d'offrir une péniche à la reine

OTTAWA (PC) — Des documents remontant à l'époque du premier ministre Louis Saint-Laurent, qui viennent d'être rendus publics, montrent que le couronnement de la reine Elizabeth, en 1953, permit au gouvernement de capitaliser sur cet événement.

C'est ainsi qu'on ne traita pas à la légère une suggestion de la mairesse d'Ottawa, Mme Charlotte Whitton, de faire cadeau à la souveraine d'une péniche qui, à l'instar de la reine Cléopâtre d'Égypte, lui permettrait de descendre la Tamise.

Chargé des préparatifs canadiens pour le couronnement, M. Jack Pickersgill (un haut fonctionnaire qui devait devenir ministre) écrivit à M. Norman Robertson, haut commissaire du Canada à Londres, pour lui faire part de la suggestion de Mme Whitton.

M. Pickersgill expliqua que la péniche ne devait pas coûter plus de 3,000 livres sterling et qu'il était peut-être bon de s'en occuper, d'autant plus que la mairesse semblait maintenant « manifester des signes d'un intérêt actif dans mes projets pour régler le problème de la circulation à Ottawa ».

C'est la reine elle-même qui refusa ce cadeau, disant qu'il coûterait cher en entretien et qu'on ne pourrait pas s'en servir souvent.

Inscription pour septembre 1984

Pensionnat - Externat

GARÇONS ET FILLES

Collège Bourget

(RIGAUD)

INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 50 kilomètres de Montréal, près de l'autoroute Transcanadienne.

- Cours secondaire complet (avec ou sans latin).
- Classes spéciales pour les élèves anglophones.
- Animation, pastorale et sports privilégiés.
- Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.
- Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en 1re, en 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9 h 30

le samedi 14 janvier 1984 ou
le samedi 28 janvier 1984 ou
le samedi 3 mars 1984.

Pour renseignements en 1re, 2e et 3e secondaire, composez **(514) 451-5785.**

Pour renseignements en 4e et 5e secondaire, composez **(514) 451-4716.**

Après entente, des bourses d'études sont disponibles.

L'étude du projet de loi 40 débute dans un véritable climat de guerre

QUÉBEC- C'est dans un véritable climat de guerre entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires que débutent aujourd'hui à Québec les travaux de la commission parlementaire chargée d'entendre les représentations des intéressés sur le projet de loi 40.

Ce projet de loi, qui a pour principale caractéristique de dépouiller les commissions scolaires de certains de leurs pouvoirs au profit des écoles, a été déposé à l'Assemblée nationale le printemps dernier et le gouvernement compte le faire adopter en juin prochain.

LOUIS FALARDEAU

de notre bureau de Québec

Mais les commissions scolaires s'y opposent avec force depuis le dépôt du Livre blanc qui l'a inspiré et demandent tout simplement qu'il soit retiré. Et elles ont l'intention de tout faire pour arriver à leurs fins.

De son côté, le ministre de l'Éducation se prépare à faire d'importantes concessions pour tenter de diminuer un peu l'opposition quasi générale à son projet. Il devrait annoncer aujourd'hui, a appris LA PRESSE, qu'il est disposé à revoir encore une fois le mode d'élection des commissaires d'écoles et à décentraliser certains des pourvoirs de son ministère au profit des commissions scolaires. Et au fur et à mesure que les groupes défileront en commission, il annoncera d'autres concessions sur des points plus particuliers.

Hier, MM. Jacques Chagnon, Jacques Mongeau et Wayne Aalders, respectivement président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), président du Conseil scolaire de l'île de Montréal et vice-président de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, ont donné le ton de leur opposition en dénonçant avec virulence le ministère de l'Éducation qu'ils accusent de transformer les travaux de la commission parlementaire en « Carnaval de Québec ».

La formule est de M. Chagnon et vise à décrire la manipulation à laquelle se serait livré le gouvernement tant dans le choix des groupes qui seront entendus que dans l'ordre où ils le seront. On n'a pas tout à fait respecté les pourcentages de pours et de contres, affirment-ils, et on a placé les groupes favorables aux meilleures heures. Les commission scolaire demandent donc que tous ceux qui veulent être entendus des quelque 247 groupes qui ont présenté des mémoires puissent l'être et non les seuls 73 qu'a sélectionnés le gouvernement.

M. Chagnon reconnait que son organisme n'a pas fait une telle demande au ministère. Le climat est tel que les échanges se font via les médias. Au bureau du ministre Laurin, on explique qu'il est à peu près physiquement impossible d'entendre tout le monde. On a donc choisi du mieux qu'on a pu, ajoute-t-on, et on est prêt à ajouter un nombre limité d'autres groupes si l'opposition le demande. (Le critique libéral, Claude Ryan, a demandé depuis que la commission entende quelque 70 mémoires de plus). Quant aux accusations de manipulation, on les nie formellement.

Il suffit pourtant de consulter la liste des groupes invités pour constater que le gouvernement s'est fait la partie belle. Aujourd'hui par exemple, après les discours du ministre et de M. Ryan, la commission entendra quatre commissions scolaires plutôt favorables au projet ou en tout cas beaucoup moins défavorables que ne l'est leur fédération. Et demain, le premier groupe entendu (ce groupe a droit a beaucoup plus de temps que les autres) sera la Fédération des comités de parents qu'on sait être très favorable au projet. Ce n'est que jeudi que la Fédération des commissions scolaires sera entendue, à la « place d'honneur » toutefois.

Mais il faut dire que cette querelle somme toute mineure n'est qu'un incident dans cette lutte à finir que se livrent le gouvernement et les adversaires du projet. Les commissions scolaires ont mis sur pied une imposante machine de guerre qui devrait leur coûter bien près des $2 millions que les accuse de dépenser le gouvernement.

Ces sommes sont utilisées en publication de brochures, en campagnes de publicité (une deuxième vient de commencer) et en relations publiques. Et on ne lésine pas sur la qualité puisque le Conseil scolaire a retenu les services de l'agence de publicité BCP et de la firme de relations publiques Beauregard, Hutchinson, McCoy, Capistran.

M. Mongeau trouve normal que son seul organisme ait investi $1 million dans la bataille puisque le gouvernement dépense au moins autant en publications, feuillets publicitaires et autres « colloques en soirée »!

Les alliés

Les adversaires du projet de loi 40 pourront compter sur l'appui de l'opposition libérale, dont sont d'ailleurs très près MM. Chagnon et Mongeau. Le premier était permanent du parti jusqu'à son élection à la tête de la FCSCQ, alors que l'autre était candidat libéral (contre le ministre de l'Éducation d'alors, Jacques-Yvan Morin) en 1981. La position de M. Claude Ryan est plus nuancée que la leur mais elle reste assez éloignée de celle du ministre Laurin pour qu'on puisse être certain que seules des modifications en profondeur pourraient empêcher le PLQ de s'opposer jusqu'au bout au projet.

Le gouvernement a de son côté peu d'alliés. Ses plus solides appuis sont les comités de parents et les directeurs d'écoles. Presque tous les autres groupes sont dans l'opposition, même si leurs raisons d'y être sont parfois contradictoires. (À peu près tout le monde, par exemple, s'oppose au nouveau régime de confessionnalité, tant pour l'école que pour les commissions scolaires, mais dans certains cas c'est qu'on considère que le projet va trop loin dans la « neutralisation » alors que dans d'autres on trouve la réforme trop timide).

C'est probablement ce qui explique que le ministre Laurin veuille faire preuve d'ouverture au début des travaux de la commission. Mais il y a fort à parier que ses concessions ne réussiront pas à désamorcer une guerre aussi bien engagée!

astral photo Photos VENTE D'ÉCOULEMENT!

Nikon 149.77 NIKON L135AF - 35MM COMPACT, mise au point automatique, flash, avance du film et rebobinage automatique.

MINOLTA MINOLTA XG-1 - AVEC OBJECTIF 50 MM F/2.0 appareil 35mm SLR automatique avec contrôle manuel possible. 189.77

astral photo CARTE OBJECTIF RABAIS 10%

GRATUITE! A l'achat d'un appareil 35mm ou d'un appareil audio de plus de $95.00

MINOLTA 329.77 MINOLTA X-700 - AVEC OBJECTIF 50MM F/2.0 appareil 35mm SLR automatique programmé avec opération manuelle possible.

IMAGE 30% DE RABAIS! IMAGE CTB60 - flash automatique double, récupérateur d'énergie avec tête orientable. 34.77

IMAGE 119.88 IMAGE-OBJECTIF 28-80MM MFZ F3.5/4.5 MACRO ZOOM À TOUCHE UNIQUE! 20% DE RABAIS!

IMAGE L'OBJECTIF LE PLUS POPULAIRE AU CANADA! 189.77

GRATUIT! Téléconvertisseur 2X (Image) d'une valeur de 39.77 à l'achat de cet objectif.

IMAGE - OBJECTIF 70-210MM F/3.8 ZOOM •OPTIQUES TRAITÉES! •MACRO ZOOM À TOUCHE UNIQUE!

ÉCOULEMENT! SACS À ACCESSOIRES (IMAGE) JUSQU'À 40% DE RABAIS

ÉCOULEMENT! TRÉPIEDS (IMAGE) JUSQU'À 35% DE RABAIS

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR AGRANDISSEMENTS COULEUR!

5 X 7	Ord. 3.49	1.99
8 X 10	Ord. 6.49	2.99
11 X 14	Ord. 11.98	6.99
20 X 24	Ord. 19.95	14.99

ALBUM PHOTO D & F DE 100 PAGES CAPACITÉ DE 400 PHOTOS! 17.77 Ord. 24.95 *Épargnez 7.18

JUSQU'À 25% DE RABAIS SUR ENCADREMENTS! BADER INTERCRAFT

5 X 7	Ord. 7.95	5.77
8 X 10	Ord. 9.95	7.77
11 X 14	Ord. 18.95	14.77
20 X 24	Ord. 27.95	21.77

99¢ POUR VOTRE 2e JEU DE PHOTOS! (Procécé C-41 seul.) (Détails au magasin) 36 POSES 1.99 Nous utilisons le papier Kodak

AUDIOCENTRE ASTRAL SANYO SOLDE SANS RIVAL! 129.77 SANYO M 7100K -MA/MF/OC stéréo cassette avec indicateurs D.E.L. et contrôles de volume indépendants.

SANYO RP66 MA/MF stereo miniature "sport" avec contrôle de tonalitée et écouteurs ultra-léger.

SANYO M9818 - MA/MF stéréo cassette haut-parleurs détachables et indicateurs D.E.L.

GRATUIT! PAQUET DE 3 CASSETTES CASSION AX-1 60 avec chaque achat d'un radio cassette AM/FM

astral photo CARTE OBJECTIF RABAIS 10%

GRATUITE! A l'achat d'un appareil 35mm ou d'un appareil audio de plus de $95.00

49.77 149.77

astral photo Le Centre Photo Parfait!

- Place Ville-Marie 878-9821
- Place Bonaventure 878-4378
- 1481, Ste-Catherine ouest 935-1154
- 1101, Ste-Catherine 849-5644
- Place Vertu
- Centre d'achats Fairview, Pointe-Claire 695-6563
- Carrefour Laval 687-7988
- Centre Commercial Rockland 733-2669
- Les Promenades St-Bruno 653-8826
- 2020 University (metro Promenade) 849-7341
- Galerie d'Anjou 354-2001
- Centre d'achats Boulevard 721-3339
- Complexe Desjardins (metro) 843-8219

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Comment investir au mieux $85 millions

Chaque fois que le métro prolonge son tunnel de quelques kilomètres et élève de nouvelles stations, les Montréalais se réjouissent, la qualité de vie collective s'améliore, la Communauté urbaine s'enrichit.

C'est pourquoi les inaugurations comme celle qui marquait hier l'extension de la ligne 2 vers le nord-ouest et l'ouverture des stations Namur, de la Savane et du Collège, véritables cathédrales souterraines, ressemblent à des fêtes familiales avec l'odeur des jouets neufs et la fraîcheur du vin mousseux.

En réalité, il n'existe pas de meilleure manière d'investir $85,3 millions, matériel roulant compris. Et, ainsi, l'agglomération se dote graduellement depuis 1966 d'un métro — heureusement inachevé — qui est rapide, confortable, agréable, fonctionnant presque sans faille, offrant un environnement esthétique et, tout compte fait, à $30 millions du kilomètre, le moins cher en Occident.

Après la longue nuit de la récession profonde, les hommes et les femmes de cette métropole s'offrent enfin la douce satisfaction de contempler des réalisations dures et résistantes comme le béton, d'admirer des oeuvres conçues et construites par des architectes, des ingénieurs, des spécialistes de tous les métiers, bâtisseurs, artistes et artisans d'ici, et cette armée d'ouvriers inflexibles avec leurs casques jaunes et leurs bottes noires au fond des puits boueux.

Il y a longtemps que Montréal n'avait pas senti comme hier, en modèle réduit sans doute, la joie et la fierté qui régnaient sur les quais des stations en liesse avec ses 1,400 notables ravis.

C'est que, dans cette filière du métro qui remonte au début des années 60, des hommes un peu plus âgés aujourd'hui mais encore présents et actifs ont su prendre les bonnes décisions aux moments opportuns. Ils y étaient hier: Jean Drapeau, le père de cette merveilleuse machine, Pierre Des Marais II, Lawrence Hanigan, René Lévesque, Michel Clair, son ministre des Transports, et le maire Laurin, la dernière station (du Collège) surgissant du sol de Saint-Laurent.

Sans la sagesse de ceux qui prirent il y a 25 ans la décision de doter Montréal d'un réseau souterrain de transport, disait avec raison hier M. Des Marais, on ose à peine imaginer l'encombrement du centre-ville de nos jours. Seuls les grévistes de la CTCUM ont osé le créer, et on connaît la suite. Le métro s'est intégré à la plus grande ville souterraine au monde avec ses activités sociales, commerciales, culturelles.

Pour mener à terme cette audacieuse et coûteuse entreprise, il aura fallu la politique exigeante mais réaliste du gouvernement du Québec en matière de transport. En effet, depuis 1980, c'est Québec qui assure à 100 pour cent le financement des infrastructures nouvelles du métro de Montréal, c'est-à-dire les tunnels, les rails et la mécanique électrique. Auparavant, les coûts étaient partagés entre le gouvernement et les municipalités de la CUM.

Ce choix de Québec réjouit la CUM parce qu'il exprime le parti pris du gouvernement en faveur du transport en commun. Ce choix est aussi porteur de progrès matériel: développement économique, création d'emplois, prospérité des industries, compétences techniques réunies dans la région.

Enfin, cette politique de transport en commun, qui répond pleinement aux attentes de la CUM quant au financement, favorise les Montréalais en réduisant le temps et les coûts de leurs déplacements, en suscitant un sentiment d'identification à la CUM qui, on l'a senti hier en particulier, impose de plus en plus son autorité politique sur la conurbation.

Michel ROY

La discrimination dans l'automobile

Au cours des deux dernières années, l'industrie automobile canadienne a connu des excédents commerciaux de l'ordre de $3 milliards avec les États-Unis. Ces résultats sont encourageants car ils viennent après une longue suite de déficits. On pourrait, cependant, s'en réjouir davantage si les fabricants canadiens en profitaient pour déclarer que le contingentement des importations de voitures japonaises n'est plus nécessaire. Le moment serait bien choisi pour montrer que le succès du libre-échange entre les États-Unis et le Canada ne dépend pas de la discrimination contre un autre pays.

Il faut d'abord noter que le succès du Pacte de l'automobile ne se mesure pas par le montant de l'excédent commercial avec les États-Unis qui en découle. Pendant de longues années, le Canada n'a connu que des déficits, mais il a quand même profité du Pacte. En effet, on peut se demander quel serait l'état de l'industrie automobile canadienne si elle n'avait pas la possibilité d'exporter en franchise de douane aux États-Unis. Environ 80 pour cent de la production canadienne est vendue aux États-Unis, ce qui représente quelque 100,000 emplois en plus au Canada.

Bon an, mal an, les bénéfices du Pacte sont réels et mutuels des deux côtés de la frontière. On peut même dire que le Canada en tire un avantage plus grand que les États-Unis dans la mesure où le libre-échange est la seule façon pour les Canadiens d'avoir un choix aussi vaste de voitures; les États-Unis sont déjà un marché assez grand pour qu'il y ait un éventail très large de modèles.

La limitation des importations de voitures japonaises était nécessaire il y a deux ans parce que les fabricants nord-américains avaient pris un retard technologique considérable par rapport aux fabricants japonais. On pouvait craindre pour l'avenir de l'industrie nord-américaine dans sa forme actuelle. Depuis lors, cette industrie a fait des progrès remarquables et devrait être en mesure de faire concurrence aux Japonais. Une plus forte concurrence japonaise pourrait même les aider à produire ce que le public désire.

Il est intéressant de noter que le choix du meilleur achat dans dix catégories de voitures, fait par M. Jacques Duval pour LA PRESSE et *Le Guide de l'Auto*, comprend quatre lauréats japonais. Par ailleurs, le succès du Salon de l'auto de Montréal auprès du public montre que les Canadiens veulent avoir un choix très large avant de se décider. Remarquons en passant que M. Duval a choisi comme voiture de l'année une nord-américaine fabriquée à Windsor, en Ontario. L'industrie canadienne n'a donc pas de complexes à se faire.

La limitation des importations de voitures japonaises devient de plus en plus artificielle et discriminatoire. Les fabricants japonais, qui commencent à produire aux États-Unis, sauront bien se passer d'une croissance plus forte de leurs ventes au Canada. Mais le consommateur canadien qui voudrait acheter une voiture japonaise sans avoir à subir des délais indus n'a pas de recours. C'est lui la victime de cette discrimination.

Le ministre du Commerce, M. Gerald Regan, appelé à négocier un nouvel accord sur le commerce automobile avant le début d'avril, devrait prendre en considération les intérêts des consommateurs canadiens maintenant que l'industrie automobile est de nouveau bien en selle. L'économie canadienne ne peut pas se développer de façon équilibrée si l'on oppose au libre-échange avec les États-Unis un protectionnisme excessif à l'égard du Japon.

Frédéric WAGNIÈRE

(Tous droits réservés)

Marcel Adam

Les retombées de la fameuse Commission B-B

Un gouvernement crée des commissions d'enquête pour l'une et/ou l'autre des raisons suivantes:

—Se faire instruire des tenants et aboutissants d'un problème complexe afin d'éclairer sa lanterne pour agir adéquatement, ou peut-être même s'abstenir;

—Susciter un débat public qui sensibilisera la population aux diverses composantes du problème pour que se dégage éventuellement une solution susceptible de faire consensus.

La Commission d'enquête se révèle bien sûr un commode expédient politique pour les gouvernements velléitaires qui espèrent ainsi noyer le poisson. Mais il est des gouvernements capables de courage qui s'en remettent volontiers à ce procédé dilatoire quand l'opinion publique, trop profondément divisée ou surchauffée par un problème qui excite les passions, a besoin d'une période de refroidissement avant de pouvoir accepter une solution de compromis.

En 1963 le gouvernement Pearson créait la célèbre Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et confiait à feu André Laurendeau et David Dunton la coprésidence de cette entreprise historique.

Cette commission d'enquête ne procédait pas d'un manque de courage politique, mais d'une situation de crise découlant d'un problème complexe et politiquement difficile à résoudre. En effet la crise ne se manifestait qu'au Québec et de manière de plus en plus violente, alors que le reste du Canada en voyait les manifestations explosives sans vraiment la ressentir comme telle, ni en percevoir, évidemment, les conséquences éventuelles sur l'unité organique du pays.

C'est bien ce qu'avait constaté dès le début la Commission B-B,elle qui remarquait dans le préambule de son célèbre rapport préliminaire de 1965 que le «Canada traversait, sans toujours en être conscient, la crise principale de son histoire».

Comment un gouvernement pourrait-il apporter une solution susceptible de faire consensus à une crise qui met en jeu l'existence du pays, alors que celui-ci, étrange paradoxe, n'en est pas «toujours conscient»?

Les travaux de cette commission visaient donc les objectifs que j'énumérais au début: étudier en long et en large les causes de la crise et proposer des correctifs, tout en sensibilisant la population, à la faveur d'un vaste débat national déclenché par cette enquête, sur la nature, l'ampleur et l'acuité du problème.

Dans la livraison de l'automne 1983 de la revue *Langue et société*, publiée par le Bureau du Commissaire aux langues officielles, on a eu la bonne idée d'interviewer neuf ex-commissaires de cet organisme pour connaître leur perception des retombées de leurs travaux après vingt ans.

Comme sans doute tous les vétérans d'entreprises de ce genre, ils sont plus ou moins heureux du sort qui a été fait à leurs recommandations. Sans triomphalisme, mais plutôt avec certaines réserves, ils s'accordent cependant pour reconnaître certaines retombées positives de cette enquête.

D'abord elle aura eu pour effet d'atténuer les tensions, de tempérer le débat, de faire évoluer la crise en ce que l'un d'eux qualifie de malaise profond.

En effet la Commission B-B aura atteint l'un des objets qu'avait sans doute en tête Lester Pearson en la créant: faire diminuer la pression qui menaçait de faire éclater la marmite. Le grand débat national y a certes été pour beaucoup. Les ex-commissaires ont raison d'attribuer à cet effet secondaire de leurs travaux une plus grande sensibilisation de l'opinion canadienne au problème qui menaçait le pays, et l'évolution des esprits qui devait s'ensuivre et rendre possible les politiques linguistiques faisant droit à plusieurs revendications de la minorité francophone du pays.

On a beaucoup spéculé sur le fameux chapitre dit politique et constitutionnel que la mort d'André Laurendeau a empêché la Commission d'inclure dans son rapport. Il est impossible de savoir ce que la Commission en serait venue à proposer comme réformes institutionnelles susceptibles de résoudre le problème à ses yeux essentiel: la volonté de vivre ensemble.

Comme le Québec était le principal demandeur et qu'il ne savait pas au juste quelle réforme constitutionnelle il souhaitait dans les années 60 — le sait-il mieux aujourd'hui? —, je suis convaincu que la Commission aurait difficilement pu proposer des réformes de nature à faire consensus tant au Québec que dans le Canada anglais — ou encore d'agréer au gouvernement fédéral les deux premières conditions eussent-elles été remplies.

Une dizaine d'années plus tard le gouvernement créait la Commission de l'unité canadienne qui devait à cet égard compléter le mandat de la Commission B-B. Généralement bien accueillies au Québec, ses recommandations devaient l'être avec beaucoup de réserves dans le reste du Canada. Et M. Trudeau, qui n'avait créé cette commission que pour se dédouaner devant l'histoire mais non pour se faire instruire de ce qu'il devait faire, mit le rapport sur la tablette. Et il fit à sa tête avec une réforme qui suscita temporairement une crise dans la classe politique et l'intelligentzia, mais rien d'autre qu'un malaise à peine plus profond au Québec qu'ailleurs au pays. Aujourd'hui personne ne veut plus entendre parler du problème constitutionnel.

J'en déduis qu'il est difficile d'obtenir une modification fondamentale de la structure constitutionnelle d'un pays qui évolue tantôt du malaise à la crise, tantôt de la crise au malaise.

LIBRE OPINION

D'un sujet à l'autre

Il est à souhaiter que de nombreux lecteurs de LA PRESSE du 24 décembre 1983 se soient arrêtés à la chronique de M. Alain Dubuc. Il y parlait de ce que nous coûte l'hiver.

«En étant très conservateur, on peut calculer qu'une famille doit consacrer au moins dix pour cent de ses revenus à des dépenses qui pourraient être évitées s'il faisait plus chaud: un minimum de $2,000

WILLIE CHEVALIER

par année.» On est tenté de lancer à M. Dubuc: «Mets-en», mais il ne pouvait tout détailler dans l'espace dont il disposait. C'est pourquoi il ne s'est pas étendu sur les frais plus ou moins directs que l'hiver impose: par exemple, le coût de la viande dont on se passe volontiers sous des cieux plus cléments et de l'alcool nécessaire même à des gens qui la détestent. Et n'oublions pas les pertes de temps occasionnées par la difficulté, la lenteur des déplacements, non plus que le fardeau fiscal et les fatigues individuelles du déneigement qui tue chaque hiver des téméraires.

Cette chronique de M. Dubuc est de celles qui ont des prolongements dans l'esprit du lecteur, qui suscitent toute sorte de réflexion sans lien apparent. À certains elle aura rappelé qu'on nous chantait sur tous les tons, sous Salazar, que le Portugal était un pays pauvre, ce qui, relativement et malheureusement vrai, ne tenait pas du tout à la nature du régime. Depuis la «révolution des oeillets», les dépêches se taisent sur la grande misère des Portugais. C'est à croire que de leur sol, naguère aride, d'abondantes richesses naturelles ont surgi et que le Tage recèle autant de pétrole que la mer du Nord.

La notion de pauvreté est bien floue quand on l'applique à une contrée. Sans doute le citoyen moyen de nombreux pays se trouverait riche avec le salaire moyen d'un Canadien, même en dollars de 1984. Mais a-t-il les mêmes besoins? Si la réponse est affirmative, c'est que le cinéma, la télévision et le tourisme, véhicules de publicité qu'on le veuille ou non, ont fait naître des besoins chez des millions de gens simples, leur ont donné comme on dit «des idées».

Dans son message du Nouvel An, un politicien disait que «nous ne pouvons refaire le monde à notre ressemblance». C'est pourtant à quoi nous travaillons, inconsciemment peut-être, en étalant par le film, le petit écran et le voyage nos biens de consommation, produits de nos matières premières et de celles que nous importons pour les transformer à notre usage d'abord puis à celui de l'étranger.

Le Canada, c'est indiscutable, a rendu et rend service à des peuples démunis d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie, voire d'Europe; c'était et c'est surtout — et rien n'est plus légitime — pour se ménager des amis et des clients. L'altruisme n'est pas une vertu des États. Nos voisins en ont fait preuve, une vois, par le plan Marshall qui a relevé l'économie de l'Europe occidentale après la deuxième des dernières guerres mondiales. l'Union soviétique ne s'y est pas trompée: elle a empêché ses satellites d'y participer, d'en profiter, afin d'assurer des débouchés à ses (rares et éventuels) surplus de production et de se réserver, sinon l'exclusivité, du moins la priorité absolue de leurs matières premières et de leurs biens d'exportation.

Les puissances coloniales d'avant les deux conflits mondiaux ont aussi abusé de l'«égoïsme sacré», mais en se montrant en même temps bienfaisantes. L'Angleterre et la France, la Hollande et l'Allemagne (celle-ci en Afrique, avant 1914), ont si bien enrayé les épidémies que la plupart de leurs anciennes colonies sont aujourd'hui surpeuplées. Et l'Angleterre et la France, en répandant leurs principes démocratiques, ont appris à plusieurs peuples à secouer leur tutelle. On aimerait savoir ce que fait l'Union soviétique pour ceux qu'elle asservit. Y a-t-il à Kaboul des Moscovites et des Cubains pour enseigner comment on se débarrasse des envahisseurs?

Revenons à l'article excellent de M. Dubuc. Il n'a rien dit des dépenses des Canadiens, parfois en s'endettant, qui s'envolent l'hiver vers la Floride, imprévisible et trompeuse depuis quelques années, et autres pays réputés chauds. Un critique d'art, citoyen américain, immensément riche, qui passa la plus grande partie de sa vie aux environs de Florence, se laissait traiter en souriant de ploutocrate et expliquait à ses interlocuteurs italiens qu'ils étaient, eux, en revanche, comme les Portugais, des héliocrates (du nom du dieu du Soleil et de la Lumière dans la mythologie grecque).

Au fond, même s'il nous cause des ennuis et nous fait pester, nous aimons bien notre hiver. On s'en rend compte quand on est obligé de passer Noël et le Jour de l'An dans une région sans neige et il ajoute du prix aux étés triomphants comme celui de 1983. Et déjà les jours allongent...

Réflexions sur la société québécoise

Les notions d'individualité, de subjectivité sont de très mauvaises notions, des notions inadéquates. En fait, une création donnée n'est pas le fait d'un génie singulier, mais d'un génie enraciné dans tout un contexte. Ce contexte est principalement culturel, mais à la condition d'inclure dans la culture l'architecture, le mode de vie, l'environnement, etc. Or, il se trouve ici au Québec que les créations artistiques, et cela indépendamment du génie particulier et incontestable du créateur, se caractérisent par une étonnante minceur, une superficialité. Cela manque de substance, voilà presque toujours la réaction devant un film ou un roman québécois. Cela manque de substance comme la réalité environnante manque également de substance. Ce manque de substance est dû au fait que nous n'avons pas d'histoire, ou que notre histoire en est une de pur rococo, sans style, à la remorque de toutes les influences, et notamment l'influence américaine en tant qu'adaptée à un milieu beaucoup plus pauvre que le milieu américain. Cela donne le genre de maisons qui parsèment nos villes et nos campagnes.

Il suffit de comparer un village québécois et un village européen pour saisir toute la différence. Ce dernier a une substance, une profondeur, on sent que des choses s'y passent, un peu à l'image de l'architecture elle-même. Le village québécois typique est un ramassis de maisons dans tous les styles. Il n'y a pas de profondeur, notre regard rebondit comme sur un mur de carton. Et on sent bien qu'il ne doit pas non plus s'y passer grand-chose au niveau de la vie des gens qui habitent ces endroits. C'est que l'individu n'est pas différent de l'endroit qu'il habite.

On dit qu'ici au Québec nous avons l'espace. Mais il s'agit d'un espace purement extensif. En Europe, on peut manquer d'espace extensif, mais celui-ci est amplement suppléé par un espace intensif au sens où un petit coin de pays ou de maison est riche de toute une profondeur.

Ici, au Québec, nous habitons un désert culturel, désert de neige également, de glace, de forêt, etc. Ce que les créateurs réussissent à produire est à l'image de tout le reste. Dans un contexte où il n'y a pas de profondeur, on ne peut pas produire quelque chose de profond. Et c'est le drame que vivent beaucoup d'artistes québécois.

Peut-être ce drame est-il inévitable et est-il le prix à payer à vivre dans un petit pays. Il est certain d'une part que le fait de venir d'un endroit comme le Québec comporte sans doute des avantages. Il y a une liberté qu'on possède ici et qui n'existe peut-être pas sous la même forme en Europe. On peut se permettre des audaces qu'on ne se permettrait peut-être pas en Europe. Mais tous ces avantages ne deviennent peut-être effectifs que dans la mesure où l'on quitte le Québec. Je pense à des artistes irlandais, comme Samuel Beckett, ou écossais, comme Kenneth White. Du fait d'appartenir à une minorité, du fait d'être en marge de la culture dominante, ils ont une capacité particulière et révolutionnaire par rapport à la langue et à la culture. Mais ce sont justement des gens qui ne demeurent plus chez eux, qui ont «émigré». Que ferait un Beckett à Dublin, sinon étouffer? Ils ont eu besoin d'un autre espace pour produire.

Je ne veux pas effectuer une critique purement négative ou destructrice du Québec. Je veux simplement comprendre ce qui se passe, voir les faits tels qu'ils sont. Et ce que je vois, c'est que le contexte général déteint fortement sur ce que l'artiste peut faire. La question étant: dans un contexte superficiel comme l'est le contexte québécois, un artiste peut-il produire quelque chose de profond? Ce qu'un artiste produit n'est-il pas à l'image des maisons qui l'entourent, des villages et des villes, de leur architecture, des habitudes de leurs habitants?

En somme, ce sont plus des questions que je pose que des affirmations que je fais. Il s'agit là d'un sujet complexe qu'on ne peut pas résoudre d'un revers de la main. Il y a place à beaucoup de doutes et d'hésitations. On peut se tromper. Il ne s'agit ici que d'une tentative de comprendre un phénomène.

Pierre BERTRAND
Montréal

Le drame du Liban

Réponse à la lettre de M. F. Salem (LA PRESSE, 27 déc. 83).

Ma transmission des massacres des chrétiens en 1860 n'est pas exagérée; vous en retrouverez des récits dans la plupart des résumés historiques publiés par les encyclopédies comme Universalis ou Britannica qui ne peuvent être taxés de partialité, ainsi que dans de nombreux livres d'histoire et les journaux de l'époque.

Le plus grand drame de la crise libanaise reste la déformation systématique de la vérité, notamment la projection de l'image d'une «guerre civile» née d'«injustices sociales» alors qu'il s'agissait en fait, et tout le monde le voit aujourd'hui, d'une agression systématique contre la nation libanaise en vue de satisfaire les appétits territoriaux des Syriens et des Palestiniens, ainsi que l'hégémonisme doctrinal fanatique des Iraniens et des Libyens.

Votre correspondant reprend précisément ces deux chevaux de bataille; reste à savoir s'il fait partie de ceux qui propagent les mensonges ou de ceux qui y croient de bonne foi.

Je veux bien opter pour cette deuxième hypothèse.

Alberto S. DELBURGO

la presse 100 ans
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Les notaires à l'assaut du marché immobilier

Relativement à un article paru dans le journal LA PRESSE, ayant pour titre: «UNI: les notaires se lancent à l'assaut du marché immobilier», j'aimerais apporter les commentaires suivants:

Depuis toujours, les notaires ont exercé un quasi-monopole sur tout ce qui se passait sur le plan immobilier au niveau des contrats de vente, d'hypothèques, d'enregistrement de titres, etc.

Alors que les agents d'immeubles devaient se limiter à faire de la vente... d'un rôle d'intermédiaire entre les clients acheteurs et vendeurs, les notaires eux pouvaient se permettre, par les droits qui leur étaient acquis, d'accomplir un éventail de tâches beaucoup plus vaste.

Reconnaissant la nécessité de travailler en étroite collaboration, il a existé un esprit de compréhension et de confiance mutuelle entre la profession d'agent d'immeubles et celle de notaire.

Nous savons tous que quantité d'études de notaires ont fleuri grâce au volume de transactions par les agents d'immeubles.

La décision des notaires de former un groupe qui visera, il faut l'admettre, à se substituer aux agents d'immeubles, aura comme première conséquence que les agents d'immeubles ne verront plus le notaire comme un «collaborateur» mais bien comme un «compétiteur». Il en résultera que toute cette belle confiance qui existait jusqu'à maintenant sera remplacée par un climat de méfiance de la part des agents d'immeubles envers ces nouveaux compétiteurs.

Plusieurs questions viennent à l'esprit.

Verra-t-on prochainement le notaire suivre des cours intensifs de vente; le verra-t-on préparer des annonces et s'occuper du marketing des propriétés? Pourra-t-il faire visiter des propriétés et en aura-t-il le temps? Saura-t-il mettre en valeur chaque élément qui distingue une propriété d'une autre? Aura-t-il le temps de s'attarder avec un acheteur à définir ses besoins, prendre son intérêt à coeur et lui offrir un échantillonnage de propriétés qui répondent à ces besoins.

L'agent d'immeuble ne vend pas de propriétés, il offre au public la disponibilité d'un spécialiste qui a acquis la qualité de reconnaître et même de percevoir les besoins de ses clients. Le notaire aura-t-il soudainement cette qualité?

À bien y penser, en recherchant des revenus additionnels, les notaires ne passent-ils pas outre une notion bien fondamentale? L'intérêt du public!

À la suite des questions mentionnées plus haut, il y a de sérieuses raisons d'en douter.

Pierre G. SAVARD
Directeur des ventes
Century-21 Avantage Ltée
Duvernay, Laval

Un artiste et un créateur

Madame Cousineau manifeste avec raison son admiration pour une oeuvre de Jean-Paul Lemieux.

Toutefois, il est inexact, comme elle le fait en poursuivant son article, de n'accorder à Denis Juneau comme singularité que d'être le frère du président de Radio-Canada. Si la chose se présente ainsi dans les milieux d'information, pour le milieu artistique c'est le contraire qui est vrai.

En effet, Denis Juneau est un artiste au plein sens du terme. Reconnu par ses pairs, apprécié des critiques et des collectionneurs, ce peintre expose régulièrement à la galerie Treize, une galerie montréalaise réputée pour son dynamisme, et fait partie intégrante du monde des arts québécois. En outre, son appartenance au mouvement des Plasticiens suffirait à elle seule à expliquer sa présence dans la collection de Radio-Canada.

Madame Cousineau a raison de faire de l'humour: il vaut mieux rire que pleurer, mais il serait dommage que cet humour s'exerce, sans rectification, aux dépens d'un créateur.

Paquerette VILLENEUVE
Montréal

Au sujet de l'envers du rêve

Cher Foglia,

Vous n'auriez pu mieux décrire en parlant des Bouts de choux ce que certaines femmes essaient d'expliquer à certains hommes au sujet des «beaux bébés» que la télévision, le cinéma et les revues pour messieurs vous proposent d'adopter à l'année longue.

De vos propres mots, votre visite à l'usine de fabrication des «poupées de rêve» vous a montré l'envers du rêve.

Si vous voyiez vos artistes, playmates et mannequins favorites d'un bord (toujours vos paroles) et les tubes de maquillage, les perruques, les courbes en silicone et caoutchouc et les vêtements affriolants de l'autre bord, probablement que certaines fibres mâles ne vibreraient pas non plus.

Je dirais qu'on a sûrement poussé trop loin le marketing, mais ça marche ça aussi. Belles, pas belles, les «Bouts de choux et Choux au bout»... c'est une question de coeur et de valeurs.

Marie-Andrée L'HÉRAULT
Laval

Un formule invraisemblable

Les Canadiens revenant des États-Unis ou d'autres pays, y compris les enfants, doivent maintenant remplir une formule de douane obligatoire, même s'ils n'ont rien acheté.

La formule les oblige de faire un certain nombre de déclarations et d'y répondre par un oui ou par un non. Parmi celles-ci, la déclaration suivante:

Je visiterai une ferme au Canada dans les quatorze prochains jours, oui————non————.

Il n'y a pas un pays d'Europe qui nous oblige à répondre à de telles déclarations invraisemblables, hors les pays communistes.

Le gouvernement du Canada doit abolir cette formule et faire confiance à ses citoyens.

Jean de BRABANT
Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Lysiane Gagnon

La fièvre du samedi soir

Alors, vous allez encore tenter votre chance à la 6/49? Vous allez encore passer la semaine en proie à cette nouvelle fièvre du samedi soir? Comment se sent-on quand on a une chance sur 14 millions de devenir multi-millionnaire? Vos nuits sont-elles hantées par des cauchemars où vous constatez soudainement que vous avez ***perdu*** le billet attestant que vous avez gagné le gros lot?

Il paraît qu'il se dépense en moyenne $455 par famille aux diverses loteries. La somme monterait si l'on excluait du calcul les familles comme la mienne, où il n'est jamais entré un billet de loterie.

Pas besoin de sortir l'encensoir, ce n'est ni par excès de vertu ni même par principe que je n'en achète pas. C'est parce que j'ai été élevée comme ça, que je suis sûre que je ne gagnerais pas et que je ne suis même pas sûre que j'aimerais gagner!

Mes parents n'ont jamais participé à la moindre tombola, et les seuls tirages auxquels ils se soumettaient, par pure politesse et en sachant d'avance que le sort ne les favoriserait pas, étaient ceux auxquels les conviaient les couvents et collèges de leurs enfants. Non pas que la mentalité ait été au défaitisme. L'idée sous-jacente était plutôt que les biens ne viennent que par le travail (ou par l'héritage, lequel vient aussi du travail, celui des générations antérieures), jamais de quelque providence ou hasard extérieurs.

Cette attitude-là s'est tellement ancrée en moi que les loteries ne m'ont jamais rien dit. Les rares billets de mini-loto que j'ai déjà eus en ma possession (et qui m'avaient été donnés), je les ai plus souvent qu'autrement perdus avant le jour du tirage, quand je n'oubliais pas carrément de vérifier les résultats. Par la suite, il m'est arrivé d'aller, quand des amis m'y amenaient, dans des casinos ou à Blue Bonnets. Je me suis bien amusée mais je n'ai jamais eu envie de jouer moi-même. (Ce qui est fascinant par contre, c'est d'observer les parieurs ou les joueurs: les regards, le silence, la tension, le mouvement des mains, la phénoménale agilité des croupiers, tout cela renvoie à bien autre chose qu'au banal appat du gain. Très manifestement, c'est plus, bien plus que de l'argent qu'on cherche ici... la preuve étant que la passion du jeu n'a rien à voir avec le revenu, les besoins matériels ou le statut socio-économique.)

• • •

Pour toutes ces raisons, la saga de la 6/49 se déroule à mes yeux dans un univers assez abstrait. D'autant plus que le gros lot lui-même devient de plus en plus abstrait.

Un million de dollars, on peut se faire une idée de ce que c'est. On connaît tous, au moins de réputation, des gens qui gagnent $100,000 par année. On multiplie leur salaire par dix, et ça donne un million. Ça veut dire: dix fois plus riche que Monsieur Untel et sans impôt sur le capital! Un million, c'est concret, et ça se prend bien, on saurait quoi faire avec.

Mais sept millions, dix millions...? Comment savoir ce que ça représente? Ça ne s'évalue pas, c'est trop gros, trop loin, on n'a plus de point de repères, ça n'a aucun rapport avec ce qu'on connaît.

• • •

Qu'est-ce qu'on fait avec dix millions? D'abord on a l'air fou. Ensuite c'est le trouble qui commence.

J'ai fait un cauchemar terrible. Je gagnais le gros lot: dix millions qui me tombaient dessus du jour au lendemain! D'abord, il fallait que je me soumette à la campagne de promotion de Loto-Québec, et que je me laisse bombarder par mes propres collègues de questions parfaitement indiscrètes sur mon budget, mes goûts, ma vie et mes projets. Mes amis commençaient à me regarder d'un drôle d'oeil, comme un phénomène, comme un numéro: la seule multi-millionnaire qu'ils aient jamais rencontrée! Un homme me faisait-il la cour? Illico je craignais que ce soit pour mon argent plutôt que pour mes beaux yeux. Très vite, ma carrière était détruite: mes collègues s'esclaffaient en me voyant prendre mon chèque de paie, à chaque désaccord mon patron me rappelait que je travaillais par dilettantisme et que je prenais la place d'un père de famille nécessiteux, et imaginez le peu de crédibilité que pouvait avoir un chroniqueur politique cent fois plus riche que les premiers ministres qu'il se permettait de critiquer!

D'ailleurs, je n'avais plus le temps de faire du journalisme. Je m'épuisais à traiter avec des fondations, des fiducies, des banquiers, des comptables, des avocats, et toutes sortes de gens censés administrer mon argent. Et en plus il fallait que j'engage d'autres experts pour surveiller les premiers et m'assurer que personne ne m'exploitait. Ainsi j'étais forcée d'abandonner le plus beau métier du monde pour me consacrer exclusivement aux tâches que je déteste le plus. (Avant, ça me prenait dix minutes par mois pour me retrouver dans mes comptes, maintenant ça m'accaparait à temps plein!).

Il fallait bien aussi que je jouisse de tout ce magot et que je fasse plusieurs fois par année le tour du monde, en compagnie d'autres multi-millionnaires ennuyants comme la pluie.

Je devenais paranoïaque et acariâtre, je perdais les rares vrais amis qui m'étaient restés, et à la fin je perdais le nord. Et pour finir le plat, les Brigades rouges me kidnappaient dans le cadre d'une campagne de souscription musclée, et je ne me tirais de ce péril que pour tomber sous la patte d'une bande de bergers sardes qui réclamaient à leur tour une rançon en me tranchant l'oreille.

Ouf! Quel cauchemar! Il n'y a qu'une façon de se prémunir contre de pareils malheurs, c'est de ne pas acheter de billet à la 6/49!

DÉCOUVREZ LES GRANDES ÉCONOMIES CHEZ
Caplan-Duval DE RENOMMÉE MONDIALE

MEUBLES D'APPOINT

Voyez notre vaste choix de:

ÉPARGNES SPÉCIALES

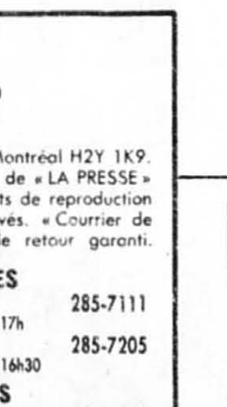

LAMPES
VASTE ASSORTIMENT
Économisez jusqu'à 50%

• chariots à thé
• accessoires orientaux et bien d'autres articles encore

• éléments muraux
• vitrines
• ensembles de cuisine

MIDWINTER
DU GROUPE WEDGWOOD

Nocturne Duet	Prix cour.	Prix Caplan-Duval
Service 45 pièces	420$	209,95$
Service 20 pièces	160$	79,95$
Province Denim		
45 pièces	600$	209,95$
20 pièces	250$	84,95$
Petals		
45 pièces	535$	178,95$
20 pièces	210$	69,95$

MIDWINTER
MOTIFS RÉCEMMENT ARRIVÉS

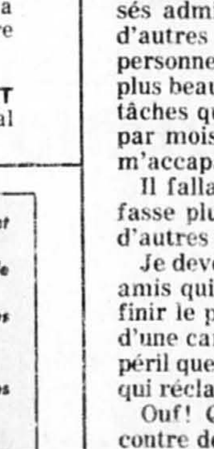

• STYLE WHITE
• CONFETTI
• CALYPSO
• CARNIVAL

DU FOUR À LA TABLE
ÉCONOMISEZ 50% sur les services de table de 45 pièces

Économisez 40% sur les ensembles à réassortir et les pièces de service.

JOHNSON BROS.
DU GROUPE WEDGWOOD

Focus White Heritage White	Prix cour.	Prix Caplan-Duval
Service de 45 pièces	235$	117,50$
Service de 20 pièces	87,50$	43,75$
Petite fleur Bourgogne ou bleu		
Service de 45 pièces	276,50$	138,25$
Service de 20 pièces	99,50$	49,75$
Coeurs et fleurs		
45 pièces	290$	144,95$
20 pièces	105$	52,50$

Caplan-Duval

6700, ch. Côte-des-Neiges
(Plaza Côte-des-Neiges)
735-3633

Sans frais 1-800-361-6482

5800, boul. Cavendish
(Mail Cavendish)
489-5761

LA PRESSE

100 ans d'actualités

LE BILL DE L'EDUCATION REPOUSSE PAR 13 VOIX CONTRE 9 AU CONSEIL LEGISLATIF

QUÉBEC, 10 janvier 1898 — Toute l'attention est concentrée aujourd'hui sur le Conseil Législatif où se discute la loi d'éducation. Les rumeurs qui circulent depuis quelques jours, au sujet des intentions du Conseil relativement à cette loi, donnent à la discussion un intérêt exceptionnel. (...)

L'honorable. M. Archambault a parlé le premier avec beaucoup de calme et d'ampleur. Sa péroraison, son appel à l'union des deux partis a été pathétique et applaudie vivement par la minorité ministérielle du Conseil.

L'honorable M. Chapais, leader de la majorité conservatrice, a pris la parole pour répondre au Procureur général. Il a fait une réponse vigoureuse et quelques fois même passionnée, pour défendre l'action antérieure du Conseil de l'Instruction publique, pour exposer les points pernicieux dont il redoute l'introduction, grâce au bill actuellement présenté. M. Chapais a parlé près de trois heures et a fait une étude complète du bill. Son discours a été applaudi avec enthousiasme et tous ses collègues sont venus le féliciter.

DISCOURS DE L'HON. H. ARCHAMBAULT

Honorables messieurs,

La question qui est maintenant soumise à notre étude est assurément de toutes celles qui entrent dans le cadre de nos attributions et qui s'imposent à nos devoirs de gouvernants et législateurs, la plus importante, la plus élevée, la plus digne de toute notre attention et de toute notre sollicitude.

L'éducation d'un peuple est à la fois le résumé de tout ce qu'il croit et la source de tout ce qu'il sera. C'est sans doute en s'inspirant de cette pensée que Leibnitz a pu dire que les maîtres de l'éducation tiennent dans leurs mains l'avenir du monde.

Il ne faut pas oublier en effet, honorables messieurs, c'est par l'éducation que l'on fonde les moeurs, c'est par les moeurs que l'on prépare les actions et c'est de nos actions que dépendent en définitive les événements historiques.

Si vous voulez non seulement faire prospérer, mais encore moraliser un peuple, si vous voulez le rendre mûr pour la liberté, instruisez-le et soyez sans crainte si vous dirigez cette éducation et cette instruction.

Le nouveau gouvernement qui a été formé à la suite des dernières élections provinciales a compris que le peuple de cette province désire impérieusement que ses représentants et ses gouvernants s'intéressent directement à cette grande et importante question de l'instruction des masses.

Nous avons compris nous-mêmes honorables messieurs, qu'un gouvernement ne devait jamais se dessaisir de la direction générale de l'éducation et que c'est là une des plus belles et patriotiques missions qu'un gouvernement est appelé à exercer. Aussi nous sommes-nous mis à l'oeuvre sans retard. Dès cette première session, nous sommes en mesure de mettre devant les Chambres le Bill qui est maintenant devant vous et qui, dans notre opinion, est destiné à donner à l'instruction primaire un nouvel essor et à développer chez le peuple de la province la plus grande richesse que la Providence ait offerte à l'humanité, le rayon divin de l'intelligence. (...)

Je n'ai pas l'intention, honorables messieurs, pour le moment, de vous offrir des considérations plus étendues sur la question générale de l'éducation. Qu'il me soit permis seulement de déclarer que le principe qui a guidé ceux qui ont contribué à la préparation du Bill qui est maintenant soumis devant cette chambre, c'est le maintien de l'autorité religieuse dans toutes les questions se rattachant à l'éducation et à la morale. Nous avons voulu laisser à l'autorité religieuse ce contrôle si salutaire, si indispensable dans tout ce qui, dans l'éducation relève de cette autorité. (...) Nous nous contentons de l'instruction proprement dite, c'est-à-dire de cette partie de l'éducation qui a pour objet de faire acquérir à l'enfant ces connaissances qui seront indispensables pour lui permettre de s'asseoir et de prendre place au banquet des nations civilisées, pour lui donner les moyens de concourir dans tous les progrès et tous les développements que la science met sous la main de l'homme et pour lui donner le droit de marcher le front haut parmi les autres nations.

Épilogue

On aura compris que ce projet de loi du nouveau gouvernement Marchand victorieux en 1897, visait notamment la création d'un ministère de l'Instruction publique, et découlait d'une promesse faite pendant la campagne électorale qui avait porté le Parti libéral au pouvoir.

Les libéraux n'eurent aucune difficulté à faire adopter le projet de loi défendu (avec brio, dit-on) par Joseph-Émery Robidoux à l'Assemblée législative. Mais l'intervention de Mgr Paul Bruchési, de l'épiscopat et de la bourgeoisie religieuse, devait trouver son écho au Conseil législatif où les conservateurs détenaient une majorité, au point que ce dernier devait en définitive défaire le projet de loi par 13 voix contre neuf. Parmi ceux qui ont voté contre le projet de loi, on trouvait M. Trefflé Berthiaume, propriétaire de LA PRESSE. Mais malgré l'opposition de son propriétaire au projet de loi, LA PRESSE avait présenté les deux côtés de la médaille, comme en fait foi l'édition du 11 janvier 1898.

Le gouvernement Marchand devait revenir à la charge en 1899 avec un projet qui ne prévoyait plus la création d'un ministère, ce qui n'avait pas empêché Thomas Chapais de qualifier le projet d'exemple de communisme et de socialisme d'État.

Quant au ministère de l'Éducation, il faudra attendre 1964 pour assister à sa création sous le gouvernement libéral de Jean Lesage.

L'hon. Archambault, pendant son discours en faveur du projet de loi.

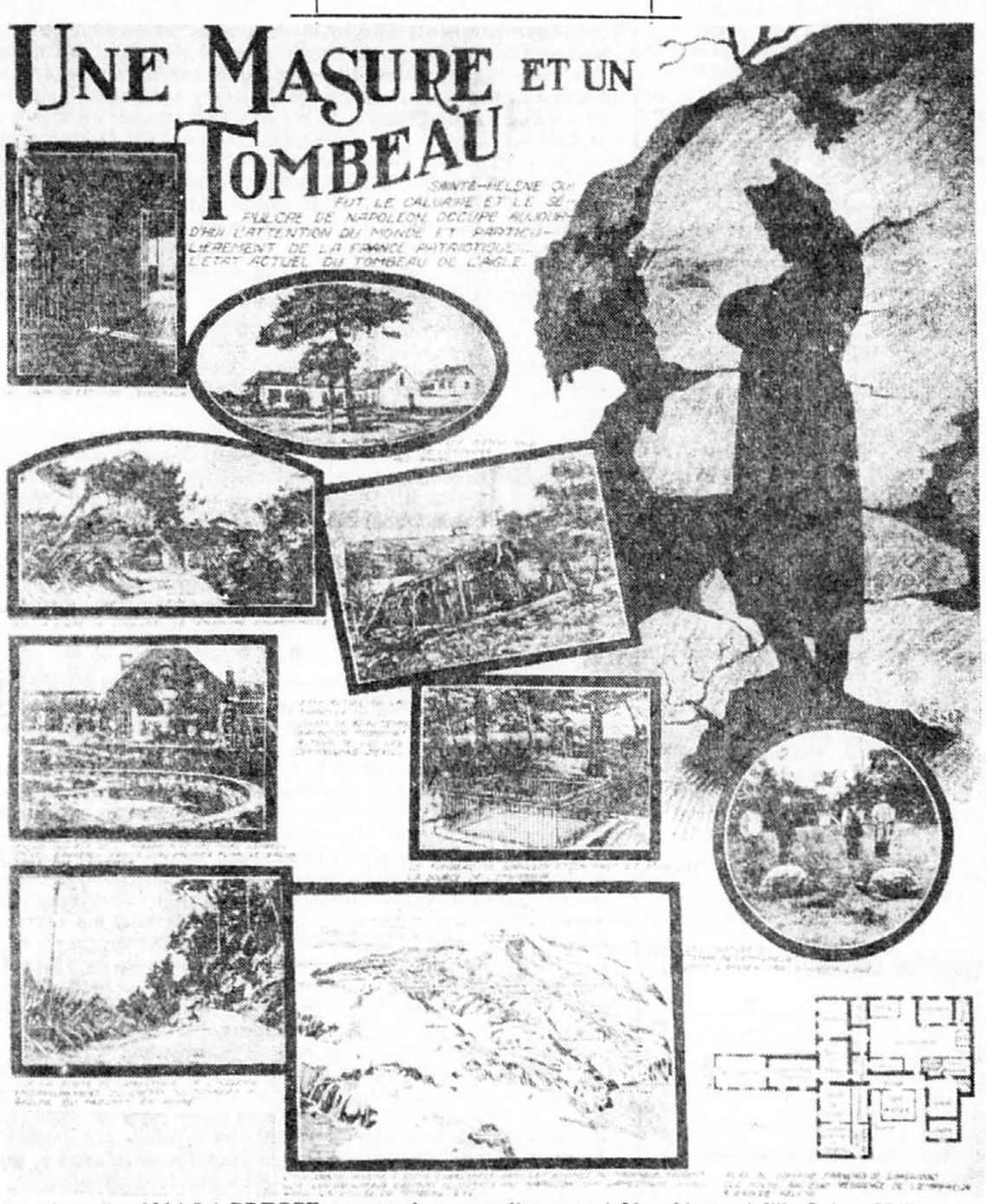

Le *10 janvier 1914*, LA PRESSE consacrait sa première page à Napoléon et à l'île Sainte-Hélène.

C'EST ARRIVÉ UN 10 JANVIER

1980 — Le Parti libéral du Québec présente son projet « Nouvelle fédération canadienne ».

1979 — *Tintin* célèbre son 50e anniversaire. Hergé, son créateur (de son vrai nom Georges Rémi), a publié 23 albums en 25 langues et à 55 millions d'exemplaires.

1977 — Expulsion de cinq diplomates cubains par le gouvernement fédéral, pour espionnage.

1975 — Fin d'une tradition vieille de quatre siècles en Suède: le Parlement suédois ouvre sa session dans ses chambres plutôt qu'au palais de Stockholm.

1965 — La grève de 60 000 dockers paralysent les ports de l'est des États-Unis.

1962 — Des villages entiers sont engloutis sous 40 pieds de boue au Pérou. On dénombre 4 000 morts.

1960 — Début des travaux du barrage d'Assouan en Égypte, grâce à l'aide économique fournie par l'Union soviétique ($93 millions).

1959 — LA PRESSE révèle qu'Ottawa construira une base de lancement de fusées Bomarc, dans la circonscription de Labelle (plus précisément à La Macaza), au coût de $100 millions.

1952 — Après avoir passé dix jours seul à bord de son navire *(Flying Enterprise)* en détresse, le capitaine Kurt Carlsen est rescapé des eaux glacées par un navire anglais.

1946 — Ouverture de la première session de l'Assemblée générale de l'ONU à Londres. Paul-Henri Spaak en est élu président malgré le veto de l'URSS. — La Saskatchewan endosse les mesures fiscales proposées par Ottawa et se montre favorable à une plus grande centralisation.

1920 — Le traité de Versailles a force de loi ; les alliés et l'Allemagne sont désormais officiellement en paix.

1918 — Un feu cause la mort de trois enfants, à l'hôpital Général d'Ottawa.

1904 — Décès du peintre-sculpteur Jean-Léon Gérome, à Paris.

BABILLARD

Plus de 120 ans de service à LA PRESSE

Un retraité de LA PRESSE, M. **Gérard Poitras,** nous fait parvenir une lettre qui témoigne de l'attachement de la famille Poitras au journal centenaire. En effet, pas moins de quatre générations de Poitras ont totalisé 122 ans au service de votre journal préféré. En voici donc un court résumé.

La première génération: Elzéar Poitras entre au service de LA PRESSE en 1902 à titre de typographe, directement sous les ordres de Trefflé Berthiaume. Il travaillera à LA PRESSE jusqu'en 1927.

La deuxième génération: J. H. Roméo Poitras suit la voie tracée par son père et s'engage à son tour à LA PRESSE en 1909. Il y consacrera pas moins de 50 ans de service, comme typographe, soit jusqu'à sa retraite en 1959.

La troisième génération: c'est au tour de Gérard, fils de Roméo, d'être engagé comme typographe en 1949. Il prenait sa retraite en 1979, après 31 ans de service.

La quatrième génération: pour la dernière génération, il faut regarder ailleurs qu'à l'atelier de composition. Ginette Poitras-Morin, fille de Gérard, a travaillé au service de la Comptabilité de 1960 à 1966. Quant à sa soeur, Lucie Poitras-Leblanc, elle a travaillé au service des Annonces classées de 1961 à 1971.

Une telle preuve de fidélité à une entreprise se devait d'être soulignée.

ECLATANTE VICTOIRE DU CANADIEN SUR LE CLUB TORONTO A L'ARENA

Le Bleu Blanc Rouge gagne par 14 à 7 devant une assistance de plus de 7,000 personnes. — Lalonde compte six points pour sa part.

Voici comment LA PRESSE a rendu compte du résultat du match du Canadien, au soir du *10 janvier 1920*, à l'arena Mont-Royal.

Mort de Buffalo Bill

DENVER, Colorado — Le fameux colonel William F. Cody, mieux connu sous le nom de Buffalo Bill, est mort à midi, hier **(10 janvier 1917)**, à la résidence de sa soeur. (...)

Le colonel Cody naquit dans l'Iowa, le 26 février 1846. A dix ans, il accompagna son père dans le Missouri et le Kansas. A 14 ans, il s'engagea à bord de l'un des transports du gouvernement, faisant alors la navette entre Salt Lake City et le Missouri. Plus tard, il fut tour à tour chasseur, éclaireur, soldat, shérif, directeur de cirque et propriétaire de ranch.

En 1886, il épousa Mlle Louise Frederici, de Saint-Louis. Il entreprit de fournir la compagnie Kansas Pacific Railway d'assez de viande de buffalo pour nourrir les ouvriers employés à la construction du chemin de fer; dans 18 mois, il tua 4 280 buffalos; cet exploit lui valut le surnom de « Buffalo Bill ».

De 1868 à 1873, il prit part aux opérations militaires contre les Sioux et les tribus Cheyenne. En 1873, il fut député à la législature du Nebraska. La même année, il servit de guide au grand duc Alexis, de Russie, dans des chasses sensationnelles. En 1876, il fut nommé pour la seconde fois chef des éclaireurs dans la guerre contre les Sioux. Au cours d'une rencontre à Bonnet Creek, tandis que les forces ennemies étaient en présence, un chef indien, Yellow Head, sortit des rangs et vint provoquer Buffalo Bill. Celui-ci se lança à l'attaque et réussit à tuer son adversaire, après un corps à corps émouvant.

En 1890 et en 1891, le colonel fut placé à la tête de la Garde nationale du Nebraska avec ses quartiers généraux à Pine Ridge, et prit part à la bataille de Wounded Knee. En 1893, il organisa un cirque et, vers la même époque, entreprit de diriger un ranch, à North Platte, Nebraska. (...)

A la tête de son cirque « Wild West », il a donné des représentations devant la reine Victoria, le roi Edward VII, le roi du Danemark, le roi de Grèce, l'héritier au trône d'Autriche, etc. (...)

Buffalo Bill fut maintes fois blessé au cours de sa longue et aventureuse existence, mais toujours il se remit, grâce à sa constitution particulièrement robuste.

BARBARIE

La traite des esclaves

UNE lettre de Mgr Augonard, vicaire apostolique de l'Oubanghi, que publient les « Missions catholiques », donne sur les horribles pratiques en usage chez les tribus cannibales de l'Afrique centrale, les détails suivants qui ne peuvent qu'augmenter la générosité des fidèles pour le mouvement antiesclavagiste et font bien ressortir le dévouement des missionnaires catholiques.

« Au cours de son dernier voyage, le père Allaire constata un nouveau degré de férocité que nous ignorions jusqu'à présent. Partout les esclaves sont amenés sur les marchés pour être vendus comme un vil bétail et surtout comme viande de boucherie. Nous avions vu souvent acheter les esclaves en gros, si je puis m'exprimer ainsi, mais nous ne les avions pas encore vu vendre au détail et sur pied. Dans ces tribus nouvellement visitées, on amène donc les esclaves sur le marché et celui qui ne peut pas se payer le luxe d'un esclave entier achète seulement un membre qu'il choisit à son goût. S'il choisit le bras, le client fait une marque longitudinale avec une sorte de craie blanche, et le propriétaire attend qu'un autre client choisisse l'autre bras et lui fasse la même marque. Chacun choisit ainsi les bras, les jambes, la poitrine, et lorsque tous les membres ont été marqués, on coupe simplement la tête du pauvre esclave, qui est immédiatement dévorée sur place. »

Cela se passait le 10 janvier 1895.

Il est péché de danser la rumba ou le cha-cha

ROME (Reuter) — Il y a péché à danser le cha-cha ou la rumba, mais le rock'n roll est peut-être moins luxurieux, selon un père dominicain qui a fait une étude des danses modernes.

La valse, la polka et la mazurka pour leur part ont passé l'épreuve morale haut la main.

Un résumé de l'étude du père Reginaldo Fracisco apparaît dans le numéro courant de la « Vie pastorale », une revue mensuelle à l'usage du clergé, publiée par la société Saint-Vincent-de-Paul.

Le religieux dit que les danses « présumément d'origine espagnole » telles que la rumba, le boléro, le mambo, la samba, le swing, le boogie-woogie, la cha-cha, le calypso ne sont pas « seulement des occasions prochaines de pécher, mais un péché grave en elles-mêmes ».

Il dit que les postures, les mouvements, les balancements de ces danses sont décrits comme « lascifs » par les experts, et « offensent particulièrement la vertu de la modestie ». Mais « chez certaines personnes, une position éloignée et les mouvements acrobatiques — comme dans le rock'n roll — peuvent en diminuer la sensualité et atténuer en partie les effets sexuellement excitants ».

Cela se passait le 10 janvier 1961.

L'incendie aux ateliers du CN: $2 millions de dommages

Les dommages aux ateliers de CN Rail de Pointe-Saint-Charles, dimanche soir, par un incendie qui a nécessité cinq alertes, sont officiellement évalués à $2 millions.

Selon un porte-parole de la compagnie, l'incendie, dont on ne connaît pas encore la cause, a pris naissance dans un des bureaux à l'intérieur de l'atelier de matériel remorqué, détruisant complètement une superficie de quelque 1 300 mètres carrés. En outre, quelque 3 700 mètres carrés de la toiture ont également été endommagés. Il faudra aussi remplacer cinq fermes de toit et trois poutres de pont roulant.

L'eau a également endommagé de la machinerie, mais ces dommages sont moindres.

Les réparations temporaires sont déjà entamées mais on prévoit que l'atelier du matériel remorqué ne reprendra pas ses activités régulières avant le dimanche 15 janvier.

Quelque 850 employés sont en congé forcé à cause de cet incendie. Toutefois, un certain nombre d'entre eux seront rappelés pour participer à certains travaux de nettoyage et aux réparations.

Les travaux de réfection de la toiture seront complétés dans environ quatre semaines. Cependant, la remise en état des bureaux demandera plus de temps.

CN Rail a souligné l'intervention efficace du service des incendies et de la police de Montréal, qui a permis de minimiser l'étendue des dommages.

— Presse Canadienne

REFUS DE TÉMOIGNER CONTRE SON PRÉSUMÉ ASSAILLANT

Karen Mitchell recouvre la liberté en attendant le résultat de son appel

TORONTO (PC) — Après avoir passé près d'une semaine en prison, une femme d'Orillia, enceinte, a été libérée sur parole hier en attendant les résultats d'un appel de la peine de trois mois qui lui a été imposée pour outrage au tribunal. Karen Mitchell avait été condamnée pour avoir refusé de témoigner contre son ami, lequel était accusé d'assaut contre elle-même.

Mme Mitchell est sortie du Centre correctionnel Vanier, à Brampton, après une rapide audience devant le juge Charles Dubin, de la Cour d'appel d'Ontario.

Selon Me Tim Lutes, qui représente Mme Mitchell, l'appel devrait être entendu vers la mi-février.

Me lutes a déclaré que sa cliente retournerait auprès de sa famille, à Orillia, mais n'a pas voulu dire si elle prévoyait toujours épouser Terry Reed, l'homme contre lequel elle a refusé de témoigner, et qu'elle considère comme le père de l'enfant qu'elle attend.

« Ma cliente m'a demandé de ne pas discuter d'affaires privées. De plus, étant donné que son appel doit être entendu bientôt, elle n'accordera pas d'interviews », a fait savoir l'avocat.

L'avocat s'est déclaré enchanté, mais non surpris, que Mme Mitchell ait été libérée. « Les circonstances ont fait qu'il était d'intérêt public qu'elle le soit; nous n'avons pas affaire avec un crime de nature violente », a-t-il souligné.

Amy n'aura pas à témoigner

FAIRFIELD, Californie (D'après UPI) — Un juge de Fairfield, en Californie, a décrété hier que, faute de preuves suffisantes, il considérait comme une affaire classée la cause d'une petite fille qui aurait été soumise aux sévices de son beau-père. La petite fille de 12 ans, qui refusait de témoigner contre son beau-père pour ne pas briser sa famille, a été condamnée récemment à passer neuf jours dans une cellule sans fenêtre.

« Je n'ai pas l'intention de rappeler ce témoin », a dit le juge John DeRonde. « L'inanité de cette cause est devenue évidente. »

BOWRING

Rabais de 20% sur le mobilier en pin

Grand solde annuel sur toute la collection

De magnifiques meubles en pin signés J. Roland Morissette. Ces pièces uniques respectent en tous points notre ébénisterie traditionnelle. Une élégance qui se voit. Une qualité qui se vérifie.

Pratique table «Toi et moi» à deux abattants. Prix courant: 310 $ Prix réduit: **248 $**

Chaise «Gros poteau» à siège et dossier rembourrés Prix courant: 155 $ Prix réduit: **124 $**

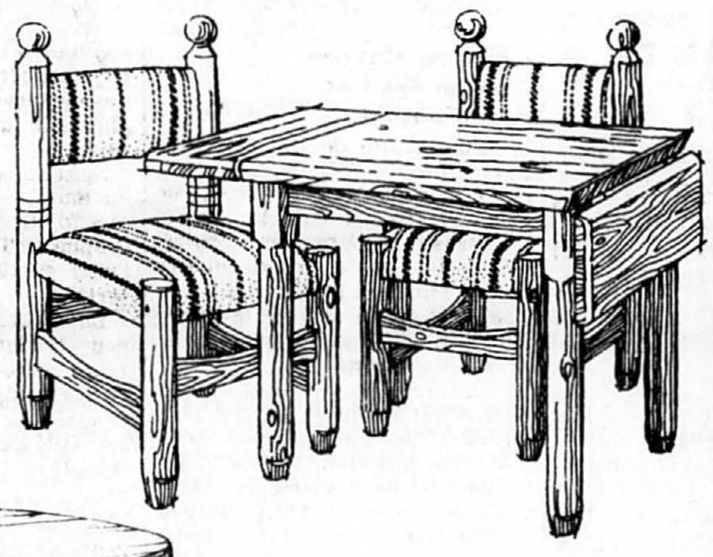

Table de salle à manger à pied central avec 2 allonges Prix courant: 695 $ Prix réduit: **556 $**

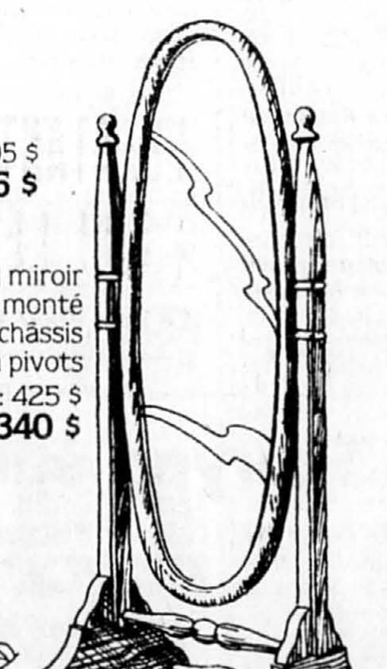

Grand miroir ovale monté sur un châssis à pivots Prix courant: 425 $ Prix réduit: **340 $**

Berceuse à siège rembourré Prix courant: 399 $ Prix réduit: **319 $**

Vaisselier (partie supérieure) Prix courant: 595 $ Prix réduit: **476 $**

Vaisselier (partie inférieure) Prix courant: 1045 $ Prix réduit: **836 $**

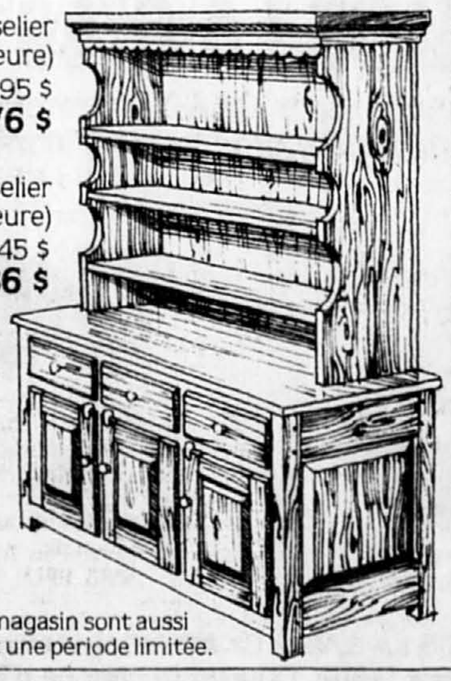

Buffet de coin Prix courant: 905 $ Prix réduit: **724 $**

D'autres meubles en magasin sont aussi réduits de 20% pendant une période limitée.

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval
Cavendish Mall/Carrefour Laval
Place Vertu/Les Terrasses/Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express

Le Docteur Paul Serres avise sa clientèle que s'étant retiré des affaires, le Docteur Felix Damas situé à

808 St-Roch, Montréal
Tél.: 272-7080

lui assurera la continuité des soins avec la même courtoisie et la même compétence.

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale *réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur*. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, *aidait aussi à la cicatrisation des cellules* et stimulait la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PRÉPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

PHILADELPHIE

LES DEUX SEULS VOLS SANS ESCALE

Eastern, la seule compagnie aérienne qui vole sans escale à destination de Philadelphie, offre deux vols sans escale chaque jour de la semaine : 9 h 10 le matin et 18 h 25 le soir. Le service aérien d'Eastern ne s'arrête pas là. Depuis Philadelphie, Eastern offre des vols de correspondance vers San Juan, les Bermudes, Washington/Baltimore, Atlanta et ailleurs. Téléphonez à votre agent de voyages ou à Eastern Airlines pour les réservations, les horaires et les vols de correspondance. Eastern Airlines. À Montréal, téléphonez au 931-8211. Interurbains sans frais : 1-800-361-8530.

© 1983 EASTERN AIR LINES, INC.

EASTERN

LA PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

La forme au maximum

Pour profiter au maximum de la vie, pour donner un rendement maximum, visez la forme au maximum!... dans un Centre de conditionnement Nautilus.
C'est l'endroit idéal pour redécouvrir en quelques semaines, et dans une atmosphère décontractée, les joies du bien-être physique.
Et si vous vous abonnez pour 1 an entre le 3 janvier et le 24 février 1984, vous pourriez avoir l'occasion de jouir de votre bonne forme physique au Club Méditerranée. Il y aura, à gagner, 7 voyages pour 1 personne dans le village de votre choix.*
Venez donc nous rencontrer dès maintenant.
Il y a un Centre de conditionnement Nautilus près de chez vous!

Club Med

* *Jusqu'à concurrence de 1 500$*
Règlements complets dans les Centres de conditionnement Nautilus

Centre de conditionnement Nautilus®

ANJOU 7777 Métropolitain Est 352-1481
BROSSARD 1870 Panama 672-9883
CENTRE-VILLE 1226 Ste-Catherine Ouest 866-1953
CÔTE-DE-LIESSE 8305 Côte-de-Liesse 739-2289
LASALLE 1050 Shevchenko 366-6300
LAVAL Centre sportif Carrefour 3095 Autoroute Laval 681-6455
LAVAL Club de tennis Val des Arbres 1555 Saint-Martin Est 668-2686
LONGUEUIL 550 Curé Poirier Ouest 674-6264
REPENTIGNY 740 Pontbriand 582-0961
ROCKLAND Centre Rockland 341-1553

PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR UN ESSAI

Télé à Paris et tournée du Québec pour Ding et Dong

Ding et Dong, les populaires personnages créés par Claude Meunier et Serge Thériault présentent leur dernier spectacle de la saison en janvier, aux Lundis des Ha ! Ha !

JEAN BEAUNOYER

Après la dernière représentation du 30 janvier, les deux comiques prépareront une tournée qui devrait les conduire dans les principales villes du Québec du 8 mars au 29 avril. Cette tournée intitulée « La tournée des ha ! ha ! » devrait attirer des foules si on en juge par l'intérêt suscité par ces personnages qu'on réclamait depuis longtemps en province. Au moment d'écrire ces lignes, on ne comptait que deux soirées disponibles dans le cadre de la tournée.

Les télespectateurs qui suivent attentivement les élucubrations de Ding et Dong à la télé, peuvent se rassurer : on présentera « Les lundis des ha ! ha ! » à tous les mois à Radio-Canada jusqu'en avril inclusivement, les émissions ayant été préparées à l'avance.

Mais le bonheur des deux célèbres cloches québécoises ne s'arrête pas là. Le comédien français Claude Brasseur a réclamé la participation de Ding et Dong à la prestigieuse émission « Le Grand Echiquier » produite à Paris. L'enregistrement aura lieu les 23 et 24 janvier et il ne fait aucun doute que les deux personnages revêtus de leur veston en peau de vache, sauront nous faire honneur dans la ville de la culture. Une expérience qui devrait sûrement enrichir la partie culturelle de leur spectacle.

Et le club Soda ? Une histoire à suivre puisque Ding et Dong s'accordent un long moment de répit après la tournée afin de préparer un nouveau spectacle à l'automne. Il est question d'une grande salle... On a déjà mentionné le théâtre Arlequin mais encore rien de définitif. En somme, Ding et Dong ont tous les atouts en mains. Le chargé d'affaires du groupe, Jean-Claude Lespérance reçoit sept ou huit appels en moyenne par jour, réclamant les compères en peu partout en province...C'est la poule aux oeufs d'or, nous l'avions déjà mentionné !

De la télévision de chez nous en Floride

Qu'est-ce qui attire tant les Québécois en Floride ? Ce n'est pas trop cher, la nourriture ressemble à la nôtre, l'eau du robinet ne tue pas, on y trouve nos journaux d'ici tous les jours. Bref, c'est la banlieue du Québec, sans le froid. On peut même s'y débrouiller sans parler l'anglais. En fait, tout ce qui manque, c'est de la télé en français.

Et voilà que deux Montréalais entreprenants, Claude Gagnon et Gleb Chiriaeff (le fils de la fondatrice des Grands Ballets canadiens) ont décidé d'exporter de la télé de chez nous en Floride, à l'intention des touristes qui sont en état de manque de télé francophone. Ils ont réuni des productions pour meubler entre 90 et 120 minutes par jour, composant une programmation différente pour 14 jours d'affilée. Et M. Gagnon a sillonné la Floride en novembre pour vendre son idée aux hôteliers.

Une quinzaine d'hôtels se sont jusqu'ici abonnés au service. La plupart sont situés à North Miami, dans les parages de Sunny Isles Boulevard, le repaire favori des Québécois en Floride. La liste comprend les célèbres Suez et Beach Harbor. Le service a démarré le 2 janvier, de dire Claude Gagnon.

Les touristes auront donc, en soignant leurs coups de soleil, le privilège de choisir entre *Dallas* à la télé conventionnelle et le spectacle de Gilbert Bécaud à la Baie James, au canal « québécois ».

La télévision québécoise n'est pas transmise en Floride par la voie des airs, mais par cassettes format demi-pouce. Beaucoup d'hôtels ont déjà un magnétoscope et le câble, ce qui leur permet d'offrir des canaux en circuit fermé à leurs clients. Certains offrent la chaîne payante Home Box Office. Mais les promoteurs de PTV pensent que pour beaucoup d'unilingues francophones, il fera bon de se retrouver avec une programmation en français le soir.

« Un petit motel qui n'a pas d'équipement sophistiqué peut quand même acheter un magnétoscope pour quelque $1000 et présenter la programmation en français le soir autour du barbecue», explique Claude Gagnon.

La programmation de PTV (pour Précision Technique Vidéo) comprend des longs métrages produits par l'ONF : *Cordélia, La quarantaine, Ti-Mine, Bernie pis la gang, OK Laliberté,* des courts métrages de la même maison, la série *Empire* de Radio-Canada, le film *Les Plouffe,* et des spectacles de variétés : Bécaud à la Baie James, René Simard à la Place des Arts, Serge Lama dans le show Avec Simplicité et le spécial de la fête des mères de Peter Pringle.

L'automne prochain, les promoteurs achèteront les droits d'autres émissions pour renouveler leur programmation.

Les promoteurs ont étudié les statistiques et découvert que 450000 Québécois sont allés en Floride en 1981. Si on ajoute les 150000 Européens de langue française, il y a donc un réservoir de 600000 francophones qui séjournent en Floride. Un auditoire respectable en puissance, donc.

Il y a assez de matériel pour renouveler la programmation tous les jours pendant 14 jours. Si un client passe deux semaines en Floride, il verra donc des émissions différentes tous les soirs. Certains hôteliers ont décidé de repasser les programmes du soir le lendemain après-midi.

PTV ne réclame pas un cent des hôteliers pour le service. Les clients ne paient pas non plus. Les coûts d'opération sont défrayés par les commanditaires. À l'origine, un fabricant de jus d'orange devait financer l'opération. Il a toutefois fait volteface au dernier moment. Ce qui n'a pas empêché les promoteurs de lancer leur programmation le 2 janvier, tel qu'entendu avec les hôtels. Ils sont actuellement à réunir d'autres commanditaires.

M. Gagnon a avoué qu'il croyait au départ que beaucoup plus d'hôteliers sauteraient sur son offre. Mais plusieurs se sont montrés réticents. « Nous sommes allés en Floride en novembre, à la morte saison. De plus, bien des hôteliers se sont fait « embarquer » par des promoteurs sans scrupule qu'ils n'ont jamais revus. Mais nous allons leur démontrer que nous sommes une compagnie fiable. »

Ce qui n'empêche pas PTV de poursuivre ses efforts auprès des hôteliers. « Nous voulons éventuellement être présents partout où il y a des francophones en Floride », de dire Claude Gagnon.

LE CHOIX D'ÉMISSIONS
de Louise Cousineau

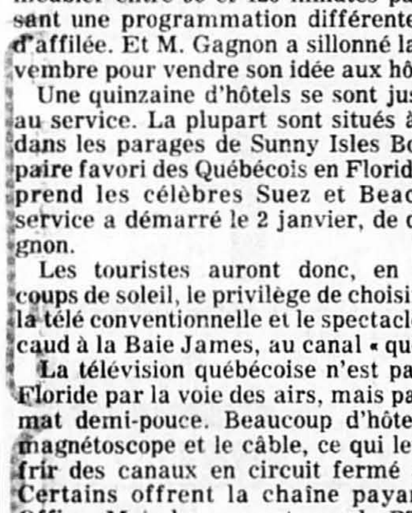
Jean Rochefort

20:00 ⑥ — The Fifth Estate
Reportage sur la vie dans les îles Falkland depuis la fin de la guerre.

20:00 ⑰ — «L'indiscrétion»
Un policier avec Jean Rochefort, Dominique Sanda et Jean-Pierre Marielle. Un homme découvre que son poste de radio capte les conversations des voisins.

21:00 ③ — License to Kill
Une dramatique sur la mort d'une jeune fille tuée par un ivrogne au volant. Avec James Farentino.

22:00 ⑰ — Miguasha
Pour ceux que les fossiles intéressent, un reportage sur Miguasha, dans le comté de Bonaventure, un site extraordinaire de fossiles.

00:15 ② — «Les Gauloises bleues»
De Michel Cournot, un drame poétique sur l'enfance malheureuse. Avec Jean-Pierre Kalfon et Annie Girardot.

HORAIRE RÉVISÉ

18:57 ⑮ ⑰ ㉚ — L'Agence D.D.T.
19:30 ㉚ — Bloc notes
21:00 ⑤ ⑧ r — Riptide
22:00 ⑤ ⑧ r — Remington Steele
00:30 ⑦ — Movie
«McCloud : Return to the Alamo»

MUSIQUE

Claude Gingras

6000 personnes pour « E.T. », 600 pour le contemporain

Quatre concerts marquent cette semaine la reprise de la saison musicale, après la relâche des Fêtes.

Hier soir, c'était la pianiste Cecile Licad, à Pro Musica. Ce soir et demain soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier, l'Orchestre Symphonique de Montréal entreprend la seconde moitié de sa 50e saison avec le quatrième programme de sa populaire série « Air Canada » — programme pour lequel on annonce déjà « complet », c.-à-d. que ce soir et demain, c'est 6000 personnes qui verront le chef des « Boston Pops », John Williams, et écouteront le clarinettiste Richard Stoltzman. Jeudi, 20 h, la Société de Musique contemporaine du Québec retrouve son public, au Pollack Hall de l'université McGill. Calcul révélateur : le Pollack contient 600 sièges, c.-à-d. que le violoncelliste Peter Schuback et la chanteuse Pauline Vaillancourt se produiront devant dix fois moins d'auditeurs que le tandem Williams-Stoltzman. Enfin, les concerts publics de Radio-Canada, qui ont repris vendredi dernier, salle Claude-Champagne, présentent ce vendredi le mezzo-soprano britannique Sarah Walker.

Le clarinettiste américain Richard Stoltzman est le soliste de l'OSM ce soir et demain soir.

Stoltzman-Williams

Au programme « Air Canada » de l'OSM, ce soir et demain soir, John Williams (19e chef des « Boston Pops » et successeur du légendaire Arthur Fiedler) dirigera des extraits des musiques de films dont il est l'auteur : *E.T., Fiddler on the Roof* et *Return of the Jedi.* Peut-être aurons-nous droit à quelques « bis » : M. Williams a également composé la musique de *Jaws, Star Wars, Close Encounters of the Third Kind, The Poseidon Adventure, Superman*..la liste serait interminable.

Pour sa part, Richard Stoltzman a choisi l'*Introduction et Variations* de Rossini et *Celebration II,* du compositeur canadien William (Bill) Douglas, oeuvre qu'il a enregistrée pour RCA. William Douglas, né à London, Ont., en 1944 et actuellement professeur de composition, de basson et de piano au California Institute of the Arts, a fait des enregistrements et des tournées avec M. Stoltzman ainsi qu'avec le groupe Tashi, dont M. Stoltzman est l'un des membres.

Peter Schuback

À la SMCQ jeudi soir, le violoncelliste allemand Peter Schuback jouera cinq oeuvres : trois pour violoncelle seul et deux avec l'Ensemble dirigé par Serge Garant. Les compositeurs : Daniel Bortz, Karl-Erik Welin et M. Schuback lui-même, représenté par quatre oeuvres sont *Burro,* qu'il a enregistrée, pour la marque allemande Caprice. Le disque contient également *Frammenti,* de Welin, au programme jeudi soir. Le soprano Pauline Vaillancourt participe également à ce concert, dans une oeuvre de Georges Aperghis.

Sarah Walker

Comme Richard Stoltzman, le mezzo-soprano britannique Sarah Walker est très connu par ses enregistrements. Plusieurs ont d'ailleurs été faits avec ce même pianiste, Roger Vignoles, qui l'accompagnera vendredi soir à la salle Claude-Champagne. Le communiqué de Radio-Canada annonce dix lieder de Schubert et dix « chansons » (on aura compris qu'il s'agit de mélodies) de Fauré, Hahn et Debussy sur des poèmes de Verlaine.

Le mezzo-soprano britannique Sarah Walker est l'invitée des concerts publics de Radio-Canada vendredi soir.

Sarah Walker n'en est pas à ses débuts à Montréal : le Ladies' Morning Musical Club l'avait présentée en février 1982. Son répertoire est très vaste et très varié : cela va de Bach et Handel à Henze, Ligeti, Berio et Boulez, en passant par Schumann, Gershwin et l'opéra. Dans ce domaine, Sarah Walker chante Dorabella de *Cosi fan tutte,* Fricka de la *Tétralogie,* Flora Bervoix de *La Traviata,* Charlotte du *Werther* de Massenet et la Didon des *Troyens* de Berlioz. On peut l'entendra en Dejanira dans la récente version de *Hercules,* de Handel, dir.Gardiner, chez Archiv Produktion.

L'OSM précédé en Europe par ses enregistrements

Claudette Dionne, directeur des relations publiques à l'Orchestre Symphonique de Montréal, rentre d'un séjour de trois semaines en Europe au cours duquel elle a « préparé le terrain » pour la tournée que l'OSM effectuera dans les « vieux pays », du 24 mars au 15 avril.

L'orchestre jouera dans cinq villes de Suisse et sept d'Allemagne, ainsi qu'à Londres et à Paris. L'itinéraire comprend 15 concerts, tous dirigés par Charles Dutoit. Quant au répertoire, on sait, pour l'instant, que l'orchestre jouera *Le Sacre du printemps,* de Stravinsky, et la *Symphonie fantastique,* de Berlioz (oeuvres qu'il enregistrera en mai), le troisième Concerto pour piano de Prokofiev avec Martha Argerich et le deuxième Concerto pour piano de Rachmaninov avec Yuval Fichman, ainsi que deux oeuvres canadiennes : *Antinomie,* de Jacques Hétu, et *Triptyque,* de Pierre Mercure.

Le programme complet de la tournée sera annoncé lors d'une conférence de presse, fin février, au cours de laquelle on montrera des diapositives des salles où l'orchestre se produira.

La Banque de Montréal est le principal commanditaire de la tournée, que le maire Drapeau accompagnera en partie. Des subventions d'Ottawa et de Québec seront bientôt annoncées.

Mme Dionne déclare que l'orchestre est « attendu avec impatience » partout, principalement grâce au succès que ses enregistrements obtiennent en Europe, comme en Amérique, depuis leur sortie. Elle s'est rendue dans presque toutes les villes où jouera l'orchestre et a rencontré au total 60 personnes, de tous les milieux : ambassadeurs et consuls du Canada, délégués du Québec, représentants du monde de l'enregistrement et de l'information. Elle a même eu le temps d'assister, à Paris, à un concert de l'Orchestre National dirigé par...Charles Dutoit.

Henryk Szeryng épouse une poétesse

NICE (AP) — Le grand violoniste mexicain d'origine polonaise Henryk Szeryng a épousé, à Monaco, la poétesse allemande Waltraud Buscher.

Henryk Szeryng, âgé de 65 ans, avait rencontré son épouse il y a 19 ans à Sarrebruck.

«Elle était venue me féliciter à l'entracte d'un concert pour mon interpétation du concerto de Sibelius», a-t-il confié.

Le musicien a choisi la date du 6 janvier pour son mariage parce que c'est le jour anniversaire de son premier concert, le 6 janvier 1933, à Varsovie.

Henryk Szeryng, qui est né dans le même village que Chopin, a par ailleurs annoncé qu'il réduira le nombre de ses concerts à travers le monde pour vivre le plus possible à Monaco, mais qu'il continuera toutefois à jouer régulièrement au profit d'oeuvres charitables.

À PRO MUSICA

Cecile Licad : pourquoi ?

CÉCILE LICAD, pianiste. Hier soir, salle Maisonneuve de la Place des Arts. Présentation : Société Pro Musica.
Programme :
Sonate no 7, en ré majeur, op.10 no 3 (1796-98)... Beethoven
Scherzo no 2, en si bémol mineur, op.31 (1837), Nocturne no 4, en fa majeur, op.15 no 1 (1830-31), et Ballade no 1, en sol mineur, op.23 (1831-35)... Chopin
Carnaval,op.9 (1834-35)... Schumann

CLAUDE GINGRAS

Le cheminement serait fort long, qui consisterait à expliquer à l'auditeur moyen — qui n'a pas les éléments de référence et de comparaison nécessaires, parce que ce n'est pas son métier — les raisons pour lesquelles il n'y a rien de remarquable dans ce qu'il vient d'entendre. Cheminement long et ardu car le « dénonciateur » a devant lui une montagne à bouger : la toute-puissante machine du « marketing » musical, grâce à laquelle, aujourd'hui, on « vend » n'importe quoi à n'importe qui.

Dans le cas qui nous occupe, le « produit » est fort attrayant : une fille belle à mourir, un petit animal des îles, qui bouge comme un jeune chat. En fait, je me demande pourquoi Cecile Licad joue du piano et pourquoi elle ne fait pas un autre métier. Mannequin, par exemple.

Elle a beaucoup de technique, beaucoup de force dans les doigts, mais il faut s'arrêter là. Deux ou trois moments qui ressemblent à de la musique dans le Schumann, un certain souffle dans l'Étude dite « Révolutionnaire » de Chopin (en « bis »), ne font pas une musicienne. Le discours est le plus souvent trop rapide et plutôt bruyant (avec ici et là quelques fausses notes) ; il n'y a pas de respiration, pas de chaleur, pas d'abandon, pas d'imagination, pas de pensée. Rien.

LE GRAND JEU DE LA 6/49 À CKAC/73

**Au cours de la semaine, les animateurs de CKAC/73 remettront des billets de la 6/49.
Courez la chance de gagner le gros lot de $10 millions de la 6/49**

$10 MILLIONS

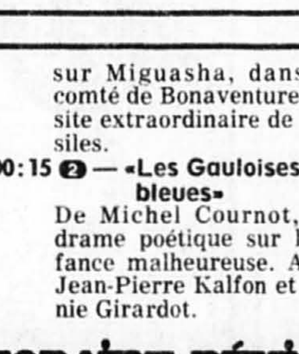
Jacques Proulx
5h30, 6h30, 7h30, 8h30

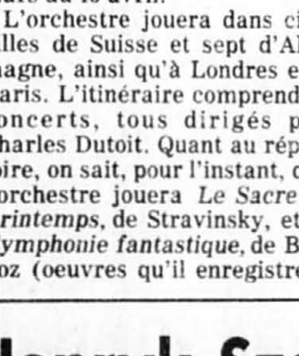
Suzanne Lévesque
9h30, 10h30, 11h30

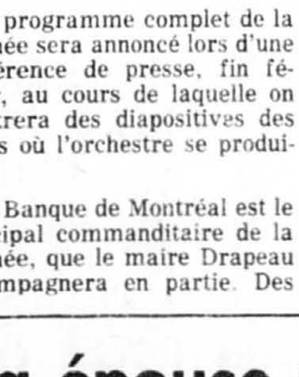
Louis-Paul Allard
15h30, 16h30, 17h30

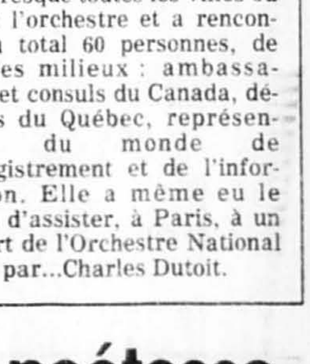
Pierre Trudel
18h30, 19h30

INSCRIVEZ-VOUS AU GRAND JEU DE LA 6/49 à CKAC/73, en téléphonant au 790-0224, entre 7h00 et 11h00 jusqu'au vendredi 13 janvier à 11h00. Courrez la chance d'être gagnant du gros lot de $10 millions de la 6/49 du samedi 14 janvier.

BONNE CHANCE!

SPÉCIAL
LA GRANDE SOIRÉE DE LA 6/49 le samedi 14 janvier à compter de 17h00, animée par Guy Mongrain.

CKAC 73

L'École nationale de ballet à la recherche de nouveaux talents

L'École nationale de ballet commencera sa tournée annuelle d'auditions en février pour choisir de nouveaux élèves pour l'année scolaire 1984-85. Mme Carole Chadwick, vice-directrice du ballet, dirigera l'équipe chargée des auditions dans 23 villes de tout le Canada, en février, mars et avril. À Montréal, les auditions auront lieu le 3 mars et la date limite pour les demandes est le 10 février.

L'École, fondée en 1959 par Mme Betty Oliphant, est considérée comme une des écoles de ballet classique les plus cotées du monde. C'est la seule école en Amérique du Nord qui offre à la fois des études générales enrichies et un programme intensif d'enseignement du ballet pour les garçons et les filles de la 5e à la 12e année.

Les parents ou les étudiants qui s'intéressent à l'École nationale de ballet sont priés de téléphoner à la secrétaire générale, SANS FRAIS D'INTÉRURBAIN au numéro 1-800-387-1220, ou d'écrire à l'adresse suivante: 105, rue Maitland, Toronto (Ontario) M4Y 1E4. (Numéro de téléphone à Toronto: 964-3780).

DUCEPPE

CAVIAR OU LENTILLES
Ce soir à 20h.
CKAC 73
Une comédie de Giulio SCARNICCI et Renzo TARABUSI
Théâtre Port-Royal Place des Arts
Guichets: 514 842 2112
Redevance de 0.75 $ sur tout billet de plus de 6 $

Les Cinémas Odéon
POUR DES FILMS CONÇUS POUR LE GRAND ÉCRAN

RENÉ MALO présente
Les DIEUX sont TOMBÉS SUR LA TÊTE
POUR TOUS
Berri 1 288-2115 Villeray 388-5577 Longueuil 2 679-7451
Berri: 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00 Long., Vill.: 7:15 - 9:15

CARMEN un film de CARLOS SAURA
POUR TOUS
Berri 2 288-2115 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

RENÉ MALO présente
L'ÉTÉ MEURTRIER
18 ANS Adultes
ISABELLE ADJANI
Berri 4 288-2115
1:10 - 3:40 - 6:25 - 9:00

RENÉ MALO présente
14 ANS
INGMAR BERGMAN
FANNY & ALEXANDRE
Berri 5 288-2115 1:15 - 4:50 - 8:30

'COUP DE FOUDRE
14 ANS
MIOU-MIOU
ISABELLE HUPPERT
PLUS! mortelle randonnée
Dauphin 2 721-6060

MICHAEL YORK
AU NOM DE TOUS LES MIENS
POUR TOUS
Montréal 2 521-7870 12:55 - 3:40 - 6:25 - 9:10

WALT DISNEY
Les aventures de BERNARD ET BIANCA
PLUS! LE NOËL DE MICKEY
POUR TOUS
Dauphin 1 721-6060 Clémazie 388-4210 Longueuil 1 679-7451 Montréal 1 521-7870

SEAN CONNERY JAMES BOND 007
JAMAIS PLUS JAMAIS
POUR TOUS
Berri 3 288-2115 Cartier-Laval 663-5124 Mercier 255-6224 Brossard 3 465-5906

Monsieur MAMAN
Version Française de
MR. MOM
POUR TOUS
Champlain 1 524-1685 Brossard 2 465-5906 Odéon 2 Laval 687-5207 Verdun 768-2092
Champ., Bros., Lav.: 7:10 - 9:25 2e film au Verdun seulement

Terence Hill Bud Spencer
POUR TOUS
Quand faut y aller, faut y aller.
Champlain 2 524-1685 Jean-Talon 725-7000 Brossard 1 465-5906 Odéon 1 Laval 687-5207
7:00 - 9:15 et Rex à St-Jérôme

MERYL STREEP
KURT RUSSELL
CHER
POUR TOUS
SILKWOOD
Alexis Nihon 2 935-4246 Décarie 2 341-3190
6:45 - 9:15

EN PREMIÈRE CANADIENNE
18 ANS adultes
CHERI CHAMPAGNE
THE STIMULATORS dès midi
CINEMA L'AMOUR 845-5227 4015 ST LAURENT
AUSSI 2e FILM ÉROTIQUE

INFIRMIÈRES TRÈS SPÉCIALES
18 ANS Adultes
PAPINEAU 1 omega 2
Plus: 2e. FILM ÉROTIQUE

18 YRS Adults
EVE
XTREMES
Plus: 2nd. EROTIC FILM

The Widespread Scandals of Lydia Lace
LEE CAROLL
18 ANS adultes
AUSSI DEUXIEME GRAND FILM
LE BEAVER 5117 PARK 849-9469
CINE 539 539 St CATHERINE W. 845-2000
PICCADILLY 5025 SHERBROOKE W. 486-2811
CASSETTES VIDEO A VENDRE

LE COLLÈGE DU CONSERVATOIRE
AU CONSERVATOIRE LASSALLE*:
un cours collégial (D.E.C.) de deux ans avec spécialisation en SCIENCE DE LA PAROLE:
• français
• philosophie
• technique orale
• technique de scène
• et plus encore!
COURS DE JOUR OU DU SOIR (3 ans), INSCRIVEZ-VOUS!
288-4140
3505, rue Durocher
Montréal, H2X 2E7
(permis no: 749569)
(*) Collège reconnu d'intérêt public.
CONSERVATOIRE LASSALLE

Danse sociale et Disco
COURS D'INITIATION
3 LEÇONS 6$
seul(e) ou en couple
687-2370
de 12h30 à 22h30
du lundi au vendredi
Fred Astaire STUDIO DE DANSE
407, Labelle bureau 201
PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION No 699530

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC
les enfants du silence
Children of a lesser god de MARK MEDOFF

production du Théâtre du Trident
adaptation de René Dionne
mise en scène de Guillermo de Andrea
avec
France Boulanger
Vincent Bilodeau
Nicole Filion
Ginette Chevalier
Manon Vallée
Claude Préfontaine
Robert Binet
adaptation
CE SOIR JUSQU'À DIMANCHE
éclairages de Michel Beaulieu
"Une pièce que vous n'oublierez jamais." New York Times
"...à voir et à écouter sans faute..." La Presse
du mar. 10 au ven. 13 janvier 1984 à 20h30
le samedi 14 janvier à 17h00 et 21h00
le dimanche 15 janvier à 19h30
centaur 288-3161
Le centre des arts de l'ancienne bourse
453, St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1 Métro Place d'Armes

sélectronic
MARANTZ
SONY

seulement
399$
Chaîne stéréophonique
GRANDE VENTE ANNUELLE
avec des réductions allant jusqu'à 50% des prix de détails suggérés par les grands noms
Le regroupement de deux grands noms à un prix vraiment étonnant. Récepteur, amplificateur SR-225 Marantz, d'une puissance de 50 W RMS total, table tournante Marantz TT-1060 semi-automatique à entrainement par courroie, enceintes acoustiques Sony SS-915 2 voies.
NOUVEAUX MODÈLES 84, diffèrent légèrement de la photo.
• 6200, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine coin Beaubien, sortie Yves Prévost, Anjou 352-6200
• 575 ouest, boul. St-Martin à l'ouest du boul. des Laurentides, Laval 668-9880

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS

Ce soir ils affronteront le mal
14 ANS
THE KEEP
CLAREMONT: 6:00, 7:50, 9:40. LOEWS: 12:05, 2:00, 3:50, 5:45, 7:50, 9:50. LAVAL: SEM.: 6:00, 7:50, 9:35.
LOEWS 5 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
CLAREMONT 5038 SHERBROOKE O. 486-0973
LAVAL 3 VENDÔME CENTRE LAVAL 688-7776

CHUCK NORRIS
18 ANS
FRACASSE L'ÉCRAN!
SLAUGHTER IN SAN FRANCISCO
PALACE 5 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
12:00, 1:45, 3:30, 5:15, 7:00, 8:45.

«Amène-toi... nous rentrons!»
POUR TOUS
UNCOMMON VALOR
IMPÉRIAL: 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15. DORVAL: SEM.: 7:15, 9:15.
IMPERIAL 1430 BLEURY 288-7102
DORVAL 1 260 AVE DORVAL 631-8586

Prix spécial de matinée pour groupes d'étudiants. Appeler le cinéma PALACE 866-6991.
70MM DOLBY STEREO
Adultes.....$5.50
Étudiants (14 à 17 ans).....$5.00
Enfants (13 ans et moins).....$2.50
Age d'Or des Cinémes Unis.....$2.00
POUR TOUS
THE RIGHT STUFF
PALACE 1 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
1:00, 4:30, 8:00.

«Magnifiquement filmé.» — L. Gagliardi
1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
PLACE VILLE-MARIE CINEMA-2 866-0689
WALT DISNEY'S NEVER CRY WOLF
POUR TOUS

MEURTRE À MOSCOU
14 ANS
Tiré du best-seller international
WILLIAM HURT
LEE MARVIN
GORKY PARK
KENT: SEM.: 7:00, 9:15.
LOEWS: 12:00, 2:15, 4:35, 7:00, 9:30.
LOEWS 2 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
KENT 2 6100 SHERBROOKE O. 489-9703

POUR TOUS
Mel BROOKS TO BE OR NOT TO BE
Anne BANCROFT
KENT: 7.30, 9.30. P. V.- MARIE: 12.30, 2.40, 5.00, 7.15, 9.30
PLACE VILLE-MARIE CINEMA-1 866-0689
KENT 1 6100 SHERBROOKE O. 489-9703

AMITYVILLE 3-D
12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20
14 ANS
AUCUN LAISSEZ-PASSER
PALACE 3 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL

14 ANS
1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
Le PARISIEN 3 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
la Truite JOSEPH LOSEY

JANEY LOVE LA RAVISSANTE BEAUTÉ DE "PENTHOUSE"
18 ANS
Je BRÛLE de PARTOUT
SEM.: 6:00, 7:40, 9:20.
LAVAL 4 CENTRE LAVAL 688-7776

LA PASSION VUE PAR GODARD
14 ANS
Je le reverrai avec plaisir
LION D'OR & PRIX DU JURY VENISE '83
PRÉNOM Carmen
SEM.: 6:05, 7:50, 9:30.
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053

LE NOUVEAU CHEF-D'OEUVRE DE ERMANNO OLMI
POUR TOUS
A LA POURSUITE DE L'ETOILE
«UN TRÈS GRAND FILM» — L. Gogliardi
ELYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
SEM.: 6:15, 9:00.

STAR WARS
LE RETOUR DU JEDI
POUR TOUS
Au PARISIEN seulement
PARISIEN: 12:00, 2:20, 4:40, 7:00, 9:20. GREENFIELD: 7:15, 9:35. LAVAL: SEM.: 7:00, 9:20. VERSAILLES: SEM.: 6:45, 9:00.
Le PARISIEN 2 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7770
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

CLINT EASTWOOD
18 ANS
SUDDEN IMPACT
PALACE 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
DORVAL 3 260 AVE DORVAL 631-8586
PALACE 2: 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25. PALACE 4: 12:00, 2:10, 4:20, 6:30, 8:40. DORVAL: SEM.: 7:00, 9:10.

JOHN TRAVOLTA
OLIVIA NEWTON-JOHN
POUR TOUS
Two of a Kind
LA CITÉ: SEM.: 6:00, 8:00, 10:00. LOEWS: 12:10, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00. DORVAL: SEM.: 7:30, 9:30.
LOEWS 3 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
LaCité 2 3575 AV. DU PARC 844-9470
DORVAL 2 260 AVE DORVAL 631-8586

BARBRA STREISAND
POUR TOUS
YENTL
YORK: 12:00, 2:25, 4:50, 7:15, 9:40. FAIRVIEW: SEM.: 6:30, 9:05.
DOLBY STEREO
YORK 1487 ST-CATHERINE O. 937-8978 GUY
FAIRVIEW 1 TRANS-CAN. S. 52 697-8095

Son corps est possédé par la musique et par la danse...
Le Feu de la danse
14 ANS
PARISIEN: 1:00, 3:00, 5:00, 7:05, 9:10. GREENFIELD: SEM.: 7:25, 9:15. LAVAL: SEM.: 6:00, 7:50, 9:45. VERSAILLES: SEM.: 6:00, 7:40, 9:20.
Le PARISIEN 1 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 1 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776

LES EX-PÈRES de la COMÉDIE!
PIERRE RICHARD Le Pere de la Gaffe
GÉRARD DEPARDIEU Le Pere de la Baffe
LES COMPÈRES
POUR TOUS
UN FILM DE FRANCIS VEBER
avec ANNY DUPEREY MICHEL AUMONT
ASSISTEZ À UNE REPRÉSENTATION DU FILM ET AYEZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE À LA BARBADE
CFGL 105 (VIAU)
PARISIEN: 12:05, 2:00, 4:00, 5:50, 7:45, 9:40. GREENFIELD: SEM.: 7:05, 9:00. LAVAL: SEM.: 6:00, 7:50, 9:40. VERSAILLES: SEM.: 6:10, 7:50, 9:30.
Le PARISIEN 4 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 3 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

POUR TOUS
«Un des plus beaux films à voir à Noel. Je le recommande à 100%..» — L. Gagliardi, BON DIMANCHE
«Un film sur l'amitié comme il ne peut en exister qu'entre deux femmes.» — Serge Dussault, LA PRESSE
L'amie
Un film de MARGARETHE VON TROTTA
HANNA SCHYGULLA • PETER STEINBACH • ANGELA WINKLER
Le PARISIEN 5 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55

DEBRA WINGER
SHIRLEY MacLAINE
JACK NICHOLSON
Venez rire et pleurer...
14 ANS
Terms of Endearment
PARAMOUNT PICTURE
FAIRVIEW: SEM.: 7:15, 9:40. LA CITÉ, LE CINEMA: SEM.: 7:15, 9:40. LOEWS: 12:00, 2:20, 4:45, 7:10, 9:40.
LOEWS 1 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
LE CINEMA WESTMOUNT SQUARE 931-2472
LaCité 1 3575 AV. DU PARC 844-9470
FAIRVIEW 2 TRANS-CAN. S. 52 697-8095

ZIGGY STARDUST AND THE SPIDERS FROM MARS
POUR TOUS
DAVID BOWIE
DOLBY STEREO
PALACE 6 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
12:30, 2:15, 4:00, 5:45, 7:30, 9:15.

POUR TOUS
SEAN CONNERY in JAMES BOND
NEVER SAY NEVER AGAIN
LOEWS 4 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
12.00, 2.20, 4.40, 7.10, 9.45

Impasse au Liban

L'INQUIÉTUDE CROÎT À WASHINGTON

d'après AFP, UPI et Reuter

■ Sans faire état d'aucun accord sur les problèmes du Liban, les ministres des Affaires étrangères libanais, saoudien et syrien ont achevé hier à Ryad 24 heures d'entretiens. Ils se rencontreront à nouveau dimanche à Rabat en marge de la réunion ministérielle des pays islamiques.

Aucune autre précision n'a été donnée par les ministres sur la reprise de la Conférence de réconciliation nationale libanaise, suspendue depuis le début du mois de novembre, et qui bute en particulier sur le problème de l'accord libano-israélien du 17 mai. M. Khaddam, le chef de la diplomatie syrienne, avait déclaré dimanche que les «moyens de se débarasser» de cet accord allaient être examinés. Il avait ajouté que la Syrie refuse «en bloc et en détail» cet accord.

Après la réunion de Ryad, on s'attend cependant que les efforts reprennent pour parvenir à un accord sur le plan de sécurité qui affectera les centaines de milliers de personnes qui vivent à Beyrouth et dans la montagne au sud de la capitale jusqu'à la rivière Awali qui marque le début de la zone d'occupation israélienne.

Depuis quelques jours, les gouvernement de Beyrouth et l'opposition libanaise, soutenue par la Syrie, se rejettent la responsabilité du retard apporté à la mise en application de ce plan dont toutes les parties affirment avoir accepté les grandes lignes. Ce plan permettrait de stabiliser la situation dans la région sud de Beyrouth où s'affrontent les factions chrétiennes et musulmanes.

Le gouvernement américain a suivi avec inquiétude hier la gestation très difficile de ce nouveau plan de sécurité qui permettrait d'amorcer le désengagement des *marines*. Une réunion du Conseil national de sécurité était prévue hier après-midi à la Maison blanche. Mais le porte-parole du président Reagan n'a pas voulu confirmer les informations de presse selon lesquelles cette réunion était destinée à examiner les options ouvertes aux États-Unis et au Liban.

La Cisjordanie, sur la rive ouest du Jourdain, est occupée par Israël depuis 1967. carte CARPRESS

EN ATTENDANT ARAFAT

Hussein réunit le Parlement de la Jordanie

d'après AFP,AP,UPI et Reuter

■ Le Parlement de Jordanie s'est réuni hier pour la première fois en 10 ans et adopté un amendement constitutionnel permettant une représentation indirecte de la population palestinienne de Cisjordanie, occupée par Israël depuis 1967.

Le chef de l'OLP Yasser Arafat, fort de l'aval du comité exécutif de l'OLP, était entre-temps reçu par le président Chadli Benjedid à Alger où l'on annonçait au même moment l'arrivée de l'émissaire américain Donald Rumsfeld.

Arafat doit se rendre incessamment à Amman pour des entretiens avec les dirigeants jordaniens. Ceux-ci affirment toujours respecter la décision du sommet arabe de 1974 de reconnaître l'OLP comme «l'unique représentant légitime du peuple palestinien» mais souhaitent de l'OLP un mandat pour amorcer avec les États-Unis des négociations sur la Palestine.

Dans les territoires occupés, la convocation extraordinaire du Parlement jordanien était généralement bien accueillie par la population, qui estime que «cette réunion n'est pas en contradiction avec la légitimité de l'OLP».

«Enfin la situation bouge. Nous ne savons pas dans quelle direction, mais cette initiative du roi Hussein est la bienvenue car elle va permettre à la question palestinienne d'évoluer», écrivait un éditorialiste palestinien de Jérusalem.

«Yasser Arafat, qui semblait promis à l'oubli après son départ de Tripoli, a réussi un redressement magistral en obtenant au Caire l'appui du président Hosni Moubarak», estimait un autre observateur palestinien.

Pour le maire Elias Freij, de Bethléem, la Cisjordanie aspire désormais à une entente entre Arafat et Hussein «afin que soit négocié ce qui peut encore être négocié».

Ces développements s'accompagnaient hier d'entretiens au Caire entre le ministre égyptien des Affaires étrangères Kamal Hassan Ali et son homologue britannique sir Geoffrey Howe, et à Paris entre le ministre d'État égyptien Boutros Ghali et les dirigeants français.

Sir Geoffrey Howe s'est déclaré optimiste après la rencontre Arafat-Moubarak et la réunion du Parlement jordanien tandis que Boutros Ghali préconisait la création d'un «front diplomatique commun entre l'OLP et la Jordanie».

Au même moment, l'Égypte saisissait le Conseil de sécurité de l'ONU de l'initiative du gouvernement Shamir d'étendre la législation israélienne aux territoires occupés, arguant de ce qu'elle violait la résolution 242 de l'ONU, les accords de Camp-David, la Charte de l'ONU, la Convention de Genève de 1949 et les Accords de La Haye de 1907.

Le secrétaire-général Xavier Perez de Cuellar renouvelait pour sa part son invitation à toutes les parties concernées que résoudre la question palestinienne dans le cadre de l'ONU.

En Israël, deux députés du Likoud, Yitzhak Bergman et Dror Zeigermann, déposaient à la Knesset une motion exigeant «le gel immédiat» des implantations juives dans les territoires occupés «compte tenu des coupes budgétaires» et du caractère «nuisible» des implantations pour la sécurité du pays.

Yasser Arafat parlant aux journalistes à Alger. téléphoto UPI

Le Parlement jordanien représentait les deux rives du Jourdain mais l'occupation israélienne de Cisjordanie en 1967 a rendu impossible des élections dans ce territoire tandis que la résolution du sommet arabe de 1974 déchargeait Amman de ses responsabilités sur la Cisjordanie au profit de l'OLP.

En vertu de l'amendement adopté hier à Amman, de nouvelles élections auront lieu en Transjordanie seulement, c'est à dire la rive orientale du Jourdain, pour désigner 30 députés, qui à leur tour «éliront» 15 députés pour la Cisjordanie, et l'ensemble des 45 députés élira ensuite 15 autres députés pour la Cisjordanie.

Le Parlement jordanien se réunira jeudi en session ordinaire qui sera inaugurée par un discours du roi Hussein. Le cabinet du premier ministre Moudar Badrane présentera bientôt sa démission pour permettre la formation d'un nouveau gouvernement.

À Damas, Khaled al-Fahoum, président du Conseil national palestinien (CNP, Parlement palestinien en exil), ainsi qu'Abdel Mohsen Abou Mayzar, porte-parole du Comité exécutif de l'OLP (CEOLP) prenaient hierleurs distances vis-à-vis du communiqué publié la veille par les dissidents et dénonçant comme «illégale» la réunion du CEOLP à Tunis sous la présidence de Yasser Arafat.

La scène hier au Parlement jordanien, réuni pour la première fois en 10 ans. téléphoto UPI

L'élément nouveau de la situation, c'est que le gouvernement Reagan n'accuse plus la Syrie, comme il l'a souvent fait dans le passé, d'être le principal obstacle aux progrès vers la pacification et la réconciliation nationale au Liban. On recueille même aujourd'hui l'impression à Washington que les dirigeants américains comptent maintenant surtout sur la Syrie pour convaincre les groupes armés druzes et chiites opérant dans la montagne libanaise de cesser le feu et de laisser les forces du gouvernement Gemayel s'interposer entre eux et les milices chrétiennes.

Quant aux conversations de Ryad, entre MM. Khaddam et Salem avec le prince Saoud al-Fayçal, le quotidien gouvernemental syrien *Techrine* avait écrit hier que la conférence de réconciliation nationale libanaise ne pourra pas reprendre ses travaux avant que trois conditions soient remplies par le gouvernement libanais:

■ élimination des derniers obstacles pour l'application du plan de sécurité de Beyrouth et de la montagne;

■ adoption d'une position claire sur l'accord «de soumission» libano-israélien;

■ adoption d'une attitude claire au sujet de la présence au Liban de la Force multinationale;

Pendant ce temps, une attaque à la grenade et à l'arme automatique a tué, dans le périmètre nord du quartier général français à Beyrouth, un parachutiste français, blessant un de ses compagnons.

Au Sud-Liban hier, les forces d'occupation israéliennes ont semé la panique à Saida en tirant des coups de feu en l'air pendant plus d'une heure dans la principale artère de la ville. De plus, selon des sources policières, les Israéliens ont fermé hier après-midi dans les deux sens tous les points de passage sur la «ligne Awali».

Démission et crise à Surinam

d'après AFP, UPI, AP et Reuter

■ Le second gouvernement civil nommé par la junte du Surinam depuis le coup d'État du 25 février 1980 a démissionné dimanche à la suite d'une grève sauvage des 4 000 travailleurs de la bauxite en signe de protestation contre la hausse des prix, au moment où le pays se trouve privé de l'aide des États-Unis et des Pays-Bas.

La démission du gouvernement de M. Erroll Alibux survient alors que le Conseil militaire révolutionnaire du lieutenant-colonel Desi Bouterse a expulsé, après l'intervention américaine à la Grenade, une centaine de diplomates et coopérants cubains. La junte surinamienne cherchait depuis quelques mois, estime-t-on, à se tourner de nouveau vers les pays occidentaux, notamment le Brésil voisin, les États-Unis et les Pays-Bas.

L'ex-Guyane hollandaise, indépendante depuis novembre 1975, vit de sa bauxite exploitée par la Suralco, filiale de la compagnie américaine Alcoa. Ce minerai est la principale source de devises de ce pays de 163 000 km2 mais sous-peuplé (moins de 400 000 habitants).

La démission du premier ministre Erroll Alibux, annoncée dimanche à la radio-télévision par l'homme fort du pays, le lieutenant-colonel Desi Bouterse, est la conséquence directe d'une grève sauvage décidée par les quelque 4 000 employés de la Suralco. Le lieutenant-colonel a qualifié la démission du gouvernement Alibux de «correction» apportée à «la politique nationale» qui n'aurait pas d'influence sur «la politique extérieure de non-alignement» de son pays. Le chef de la junte a affirmé qu'il oeuvrerait au dégagement d'une solution de fond aux problèmes actuels où les «exigences justifiées des syndicats» auraient leur place.

Rita Lavelle condamnée à six mois de prison

■ WASHINGTON (UPI,AP,AFP et Reuter) - Pour avoir menti au Congrès à propos de sa gestion d'un fonds de $1,6 milliard destiné au nettoyage des déchets toxiques aux États-Unis, Mme Rita Lavelle est devenue hier le premier haut-fonctionnaire de l'administration Reagan à être condamné à la prison.

Le juge Norma Johnson, siégeant à Washington, a en effet condamné Mme Lavelle, 36 ans, à six mois de prison et $10 000 d'amende après qu'un jury l'eut reconnue coupable de parjure et d'obstruction du Congrès. Elle a donné avis d'appel.

Mme Lavelle avait été accusée d'avoir conclu de généreuses ententes secrètes avec plusieurs grandes firmes responsables de la pollution chimique et toxique, notamment avec son ancien employeur, la société Aerojet.

La polémique avait obligé il y a 11 mois le président Reagan à congédier Mme Lavelle avec une vingtaine d'autres responsables de l'Agence pour la protection de l'Environnement (EPA). Sa condamnation intervient au lendemain de la conférence du New Hampshire où les adversaires démocrates du président Reagan ont vivement dénoncé l'absence de politique pour combattre les pluies acides.

Mme Lavelle, flanquée de son avocat, à sa sortie du tribunal, hier à Washington. téléphoto AP

DÉPÊCHES

ARMÉNIE: les 300 000 Arméniens de France ont accueilli avec satisfaction les propos tenus samedi par le président François Mitterrand, premier chef d'État à reconnaître officiellement le «génocide arménien de 1915». Le gouvernement turc a réagi très vivement hier à ce qu'il a qualifié de «thèse sans fondement».

TUNISIE: un commando armé de quatre hommes, venant de Libye, a fait sauter dans la nuit du 7 au 8 janvier l'oléoduc reliant les champs pétrolifères algériens d'In-Amenas au port pétrolier tunisien de la Skhirra. La Tunisie a adressé une note de protestation aux autorités libyennes.

ZIYANG: le premier ministre chinois Zhao Ziyang est arrivé dimanche soir en Virginie où il a passé la journée d'hier. Il rencontre aujourd'hui à Washington le président Reagan. Jeudi il se rendra en Californie. Samedi il retraversera les États-Unis pour aller à New York et viendra au Canada la semaine prochaine.

ARMES NUCLÉAIRES: l'arsenal nucléaire américain se compose actuellement de 26 000 armes nucléaires de tous types (stratégiques et tactiques) et 2 000 charges nouvelles sont produites chaque année aux États-Unis. Ces chiffres ont été publié hier par le *Natural Resources Defense Council*.

DROITS DE L'HOMME: trois mouvements humanitaires (*America's Watch, Helsinki Watch* et le *Lawyers Committee for International Human Rights*) ont accusé hier le président Reagan de causer du tort à la liberté dans le monde. Ils reprochent au président d'avoir trop souvent négligé les droits de l'homme.

DANEMARK: le Parti social démocrate danois, première formation du pays, a virtuellement reconnu sa défaite aux élections législatives anticipées d'aujourd'hui. À 24 heures du scrutin, M. Anker Joergensen, chef du parti, a évoqué la politique que suivrait sa formation face au gain probable des conservateurs.

TCHAD: l'ouverture de la réunion de réconciliation, prévue hier, a été reportée à aujourd'hui. L'absence du président tchadien Hissène Habré est le principal point de blocage. M. Goukouni, principal rival de M. Habré, ne souhaite pas entamer les négociations sans la présence de ce dernier.

OTAN: une femme employée au Foreign Office, Mme Sarah Tisdall, a été inculpée hier soir de divulgation à la presse d'un document top-secret sur les *Cruise*. Le général ouest-allemand Guenther Kiessling, adjoint du commandant suprême des forces de l'OTAN, a été révoqué pour raisons de sécurité nationale.

REAGAN MINIMISE LE RAPPORT KISSINGER SUR L'AMÉRIQUE CENTRALE

Franc succès du Groupe de Contadora

d'après AFP, UPI, AP et Reuter

■ Un an jour pour jour après sa création, le groupe de Contadora a obtenu un incontestable succès dans sa recherche d'une paix durable en Amérique centrale en amenant les ministres des Affaires étrangères des cinq pays concernés à s'accorder sur une série de mesures concrètes.

Au même moment, toutefois, le porte-parole de la Maison blanche, M. Larry Speakes, annonçait que le président Reagan rejetterait toute recommandation de la commission Kissinger qui lierait l'aide militaire américaine au Salvador à l'amélioration des droits de l'homme dans ce pays.

C'est la première fois, depuis la naissance le 9 janvier 1983 dans l'île panaméenne de Contadora du groupe formé par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, que les négociations avec les représentants des pays d'Amérique centrale aboutissent à des accords concrets, les précédentes réunions en étant restées à des déclarations d'intention.

Les ministres des Affaires étrangères du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont donc franchi un pas important. Les accords portent en effet sur les causes principales de tension dans la région. Ils sont les suivants:

■ adoption du principe de l'établissement d'un inventaire détaillé des installations militaires, armements et effectifs de chacun des États de la région afin de préparer la mise en place de mécanismes de contrôle et de réduction mutuelle des forces armées;

■ réalisation d'un recencement des conseillers militaires étrangers ou de toute personne participant à des tâches militaires ou de sécurité dans chaque pays de la région et établissement d'un calendrier pour leur départ;

■ nécessité d'identifier et de supprimer toute forme d'appui, de promotion, de financement ou de tolérance à des groupes ou des forces irrégulières visant à la déstabilisation de gouvernements centraméricains, cette mesure étant étendue aux groupes agissant à partir d'un autre État de la région;

■ localisation des régions et des moyens utilisés pour le trafic d'armes afin de l'éliminer.

Sur le chapitre de la démocratisation, considérée comme fondamental par les neuf ministres dans la recherche de la stabilité dans la région, plusieurs points d'accord ont été souscrits:

■ nécessité de promouvoir la réconciliation nationale sur des bases de justice, de liberté et de démocratie;

■ garantie du plein respect des droits de l'homme;

■ promulgation ou révision des lois électorales pour organiser des élections garantissant une réelle participation populaire.

L'accord signé dimanche soir stipule de plus qu'un groupe technique supervisera les travaux de trois commissions chargées de la préparation des études juridiques et des recommandations en matière de sécurité, de politique et d'économie. Ces commissions devront remettre leurs programme et calendrier de travail avant le 29 février et achever leurs travaux au plus tard le 30 avril 1984 pour les présenter à une nouvelle réunion conjointe.

Pendant ce temps, au Honduras, un groupe de gauche à fait éclater à Tegucigalpa une bombe conçue pour disperser des tracts réclamant la mort des conseillers militaires *yankees*. À Guatemala city, le nouvel archevêque Prospero Penados del Barrio réclamait la délivrance de millions de Guatémaltèques de la pauvreté et de la faim, et au Pentagone, un haut placé de l'administration déclarait, en réponse au plan de paix du Contadora, que Washington ne diminuerait pas sa présence militaire dans la région tant que Managua ne restaurerait pas la démocratie.

Harrison est poursuivi au civil pour dette

■ L'ex-président du Montreal Board of Trade, Robert Harrison, est maintenant l'objet d'une poursuite de l'ordre de $17 400 de la part d'un homme d'affaires, Armand Lignières, qui, le 20 juin dernier, lui avait vendu quelque 133 700 actions de l'Hôtel suisse Sun Valley Inc., pour une somme globale de $200 000.

Rappelons que, le 11 octobre, Harrison avait été acquitté des accusations de conspiration dans le but de faire le trafic d'influence et de corruption qui pesaient contre lui; il fut à nouveau mis en accusation, le 21 décembre, la Gendarmerie royale du Canada déposant alors des plaintes de conspiration, de fraude, de vol et de parjure. Harrison et l'avocat Jean Bruyère doivent comparaître en Cour des sessions le 2 février.

Pour ce qui est de l'action déposée en Cour supérieure, Armand Lignières soutient qu'il n'a reçu d'Harrison, depuis le mois de septembre, aucun intérêt sur la créance découlant de la vente d'actions; et qu'en outre, le débiteur n'a pas satisfait à une autre clause du même contrat le plaçant dans l'obligation de dégager Lignières d'une caution personnelle, au montant de $10 000, donnée à la succursale de Sainte-Adèle de la Banque de Montréal, laquelle réclame son dû auprès du plaignant.

Condamnées pour avoir caché leurs profits à l'impôt

■ En utilisant la raison sociale d'une entreprise fictive au... Liechtenstein, deux firmes montréalaises, Swecan Equipment et Swecan International, ont caché au fisc, de 1972 à 1976, des revenus de près de $155 000. L'enquête menée par Revenu-Canada a conduit les administrateurs impliqués devant le juge Bernard Grenier, de la Cour des sessions, qui les a condamnés, hier, à des amendes totalisant $20 000.

Swecan vend ses produits, des pièces de machinerie destinées aux moulins à scie, à travers le Canada et exporte également aux États-Unis et en Europe. Par le biais d'une facturation tout aussi fictive que la compagnie suisse, les corporations Swecan pouvaient détourner quelque 30 pour cent des profits réellement encaissés. On avait pu ainsi éluder le paiement de plus de $6 600 en impôts.

D'autre part, une femme de Mont-Royal faisant affaire dans le domaine de la confection de vêtements a écopé de $2 500 d'amende dans une cause similaire. En 1977, 1978 et 1979, elle avait pu camoufler des revenus de plus de $40 000.

Elargi par la Cour d'appel

■ La Cour d'appel vient de libérer inconditionnellement un immigré condamné à une peine de 15 jours de prison, le 19 octobre dernier, après avoir plaidé coupable à une double accusation de voies de fait.

Une dizaine de jours plus tôt, l'homme d'origine soviétique avait involontairement bousculé un couple au passage, l'homme et la femme lui adressant alors des reproches que lui, ne parlant ni anglais ni français, n'avait pu comprendre. Il les avait alors écartés — sans violence — afin de poursuivre sa route, pour être ultérieurement mis en accusation.

« Un incident mineur et un problème de communication sont à l'origine de cette affaire », remarquent les juges Bernier, Mayrand et Jacques, du tribunal de seconde instance, qui annulent la sentence d'emprisonnement (bien qu'elle ait déjà été purgée) en invoquant l'effet disproportionné de cette sentence, puisqu'elle pourrait remettre en question l'éventuelle reconnaissance du statut de réfugié qu'a demandé l'accusé.

Gimli: reprise de l'enquête

■ WINNIPEG (PC) — L'enquête fédérale sur l'atterrissage d'urgence à Gimli d'un jet d'Air Canada à la suite d'une panne d'essence a repris hier, mais semble connaître encore des problèmes de transcription des interrogatoires des témoins.

Les avocats ont découvert près de 40 erreurs dans les 14 premières pages de la transcription d'une trentaine de pages de l'interrogatoire d'un mécanicien par les enquêteurs de Transport Canada.

La nouvelle transcription a été faite après qu'on eut révélé, le 12 décembre, que le document original n'était pas un compte-rendu fidèle de la déposition du mécanicien Jean Ouellet.

La précision de la transcription de l'interrogatoire de Rodrigue Bordeau, un autre mécanicien, a également été remise en question.

L'enquête avait été ajournée en décembre afin que de nouvelles transcriptions soient effectuées à partir des enregistrements.

Me Jay Prober estime que la nouvelle transcription de l'interrogatoire de M. Ouellet constitue une amélioration, mais qu'elle laisse encore à désirer.

Les erreurs vont de l'indentification erronée des témoins à l'élimination de phrases entières.

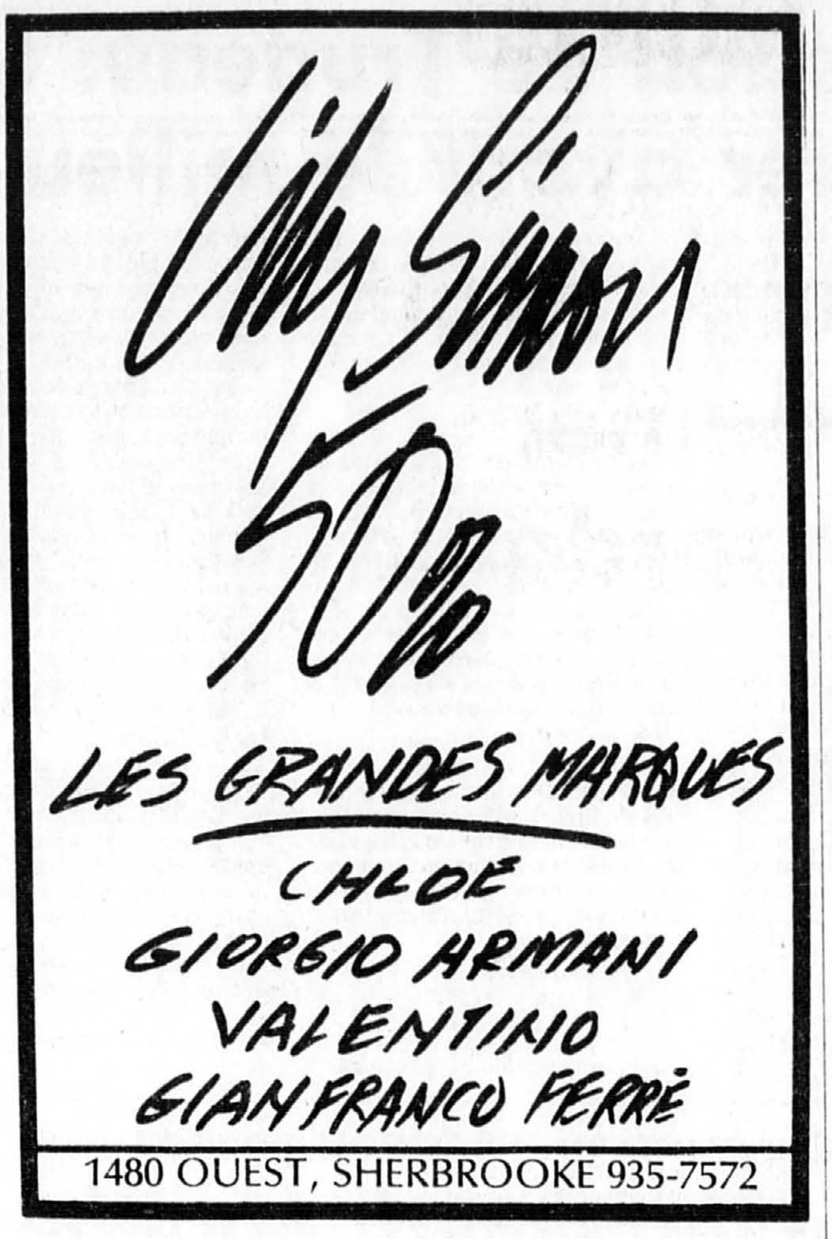

1480 OUEST, SHERBROOKE 935-7572

Contrôlez votre volume, à distance, avec le nouveau câblosélecteur **Philips**

149,95$

• 6200, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine coin Beaubien, sortie Yves-Prévost Anjou 352-6200
• 575 ouest, boul. St-Martin a l ouest du boul. des Laurentides Laval 668-9880

RABAIS Kmart **RABAIS**
Le magasin d'aubaines

EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT SUR TOUTE NOTRE MARCHANDISE EN VENTE ... EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT SUR TOUTE NOTRE MARCHANDISE EN VENTE...

SOLDES DE FERMETURE!

RABAIS 20% TOUT DOIT ÊTRE VENDU!

ÉPARGNEZ DÈS AUJOURD'HUI SUR: *C'EST VRAI! UN RABAIS DE 20% SUR TOUT!*

Les articles de plusieurs rayons sont déjà réduits de 20 à 30% ... profitez donc d'un autre 20%!

***Toute* la marchandise déjà annoncée est MAINTENANT réduite d'un autre 20%!**

AUCUN CHÈQUE ACCEPTÉ MasterCard VISA **BIENVENUE**

AUCUN ÉCHANGE OU REMBOURSEMENT

SEULEMENT AUX 5 MAGASINS SUIVANTS:

LES GALERIES PAPINEAU
1980 boul.de la Concorde
DUVERNAY — LAVAL

PLAZA K mart
2199 rue LaPierre
coin LaPierre & Newman
LASALLE

PLAZA K mart
5850 des Grandes-Prairies
ST-LÉONARD

PLAZA K mart
2665 Chemin Chambly
LONGUEUIL

PLAZA K mart
195 boul. Hymus
POINTE-CLAIRE

ALLEZ DE L'AVANT!
PROGRAMMES INDIVIDUELS
DÉBUTANTS - INTERMÉDIAIRES - AVANCÉS
Cours: BASIC - PASCAL - FORTRAN - COBOL - ASSEMBLEUR
TRAITEMENT DE TEXTES ET AUTRES
INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT POUR JANVIER 1984
Composez 866-2497
COLLÈGE NATIONAL D'ORDINATEURS
310 ouest, rue Sainte-Catherine, suite 110, Montréal
Permis du ministère de l'éducation #749525
Métro Place-des-Arts
PLACE DES ARTS

Les ministres de la Santé souhaitent le départ de Bégin

■ TORONTO (D'après PC et UPC) — Les ministres provinciaux de la Santé estiment que l'une des seules façons de bloquer le projet de loi fédéral ayant pour conséquence de pénaliser les provinces qui autorisent la surfacturation, consiste à faire perdre son emploi à Mme Monique Bégin, ministre fédéral de la Santé.

« Ça lui va bien de trôner dans toute sa majesté à Ottawa et de nous dire: « Vous devez offrir à vos médecins une compensation adéquate, », a déclaré hier Dave Russell, ministre albertain de la Santé. « Mais elle ne nous dit pas comment. »

Russell, qui présidait la réunion d'une journée des ministres de la Santé de neuf provinces et du Yukon, a ajouté que la meilleure façon de faire face à la situation est de « faire perdre son emploi » à Mme Bégin.

À l'issue de la réunion de trois heures, aucune position commune n'a pu être adoptée et un porte-parole a indiqué que le seul sujet d'entente parmi les représentants des provinces consistait à dire que le projet de loi fédéral empiétait sur les droits des provinces.

Pendant ce temps, cette dernière entreprenait hier une tournée des provinces canadiennes pour mousser son projet de loi relatif à la santé, en promettant de prêter oreille aux plaintes et aux craintes des provinces.

Hier, Mme Bégin a donc tenu une réunion de deux heures avec M. Wallace House, ministre de la Santé de Terre-Neuve, avant de partir pour Charlottetown, où elle devait rencontrer M. Albert Fogarty, ministre de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard. Seule cette dernière province n'avait pas envoyé de représentant hier à la réunion des ministres provinciaux à Toronto.

Les tests de français seraient discriminatoires

■ (PC) — La Commission des droits de la personne du Québec considère comme discriminatoires les tests de français que l'on fait subir aux professionnels et elle suggère de les modifier.

De plus, la commission croit que l'Office de la langue française devrait faire passer de nouveaux tests aux infirmières et aides-infirmières qui auraient eu de mauvais tests.

La commission a exprimé cette opinion, hier, en se penchant sur une plainte de discrimination portée en février 1981 par Mme Edith Thompson, une infirmière originaire de Jamaïque qui a perdu son emploi à l'hôpital Royal Victoria après avoir échoué aux tests de français.

Depuis ce temps, Mme Thompson a réussi un dernier test et elle a été embauchée par un hôpital.

La commission a cité le linguiste John H. Upshur, qui a affirmé dans un mémoire que le programme des tests ne rencontrait pas les normes reconnues.

Pour la commission, les tests sont « de nature à créer possiblement des distinctions, des exclusions ou des préférences basées sur le statut linguistique et social ».

La commission recommande donc que le gouvernement fasse appel à des conseillers de l'extérieur, afin de l'aider à corriger les erreurs et à s'assurer que le niveau de difficulté des tests corresponde au niveau professionnel des candidats.

Démission de Trudeau: tout devrait se jouer avant le milieu de février

■ OTTAWA- Le premier ministre Trudeau devra démissionner d'ici un mois s'il veut éviter de coincer son successeur en le forçant à tenir les prochaines élections générales seulement en novembre prochain.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Selon les dirigeants du parti, il faut prévoir un délai minimum de cinq mois entre l'annonce d'une course au leadership et la tenue le plus rapidement possible d'un scrutin fédéral. Un nouveau chef élu peu avant l'été serait donc contraint d'attendre la fin des vacances et le départ du Pape avant de se lancer en campagne électorale tard à l'automne.

Advenant toutefois que M. Trudeau annonce son départ d'ici le 18 février prochain, soit quatre ans après la reprise du pouvoir par les libéraux en 1980, il demeure encore possible de convoquer un congrès au leadership au printemps pour enchaîner avec l'élection générale. Au delà, c'est quasiment impensable.

D'après la directrice nationale adjointe du Parti libéral à Ottawa, Mme Danielle Dansereau, on ne peut organiser un congrès général ou un congrès au leadership en moins de trois, voire même quatre mois.

Le congrès

« En ce moment, il n'y a rien de prêt dit-elle, nous savons que la constitution du parti prévoit un congrès général à tous les deux ans et que cette rencontre aura lieu en novembre mais c'est tout. Nous n'avons pas encore réservé les salles et les hôtels pour l'automne encore moins pour un hypothétique congrès à la direction qui se tiendrait plus tôt ».

Si M. Trudeau devait quand même céder sa place plus tard cet hiver, il est peu probable que les organisateurs du parti se hasarderont à partir en campagne électorale en plein été ou encore qu'ils briseront la trêve politique entourant la visite du pape du 9 au 19 septembre.

Il ne resterait plus alors au prochain chef qu'un seul choix, soit de tenir des élections en novembre 1984. Un nouveau premier ministre provenant de l'extérieur du cercle des députés, John Turner par exemple, se trouverait alors en situation d'autant plus difficile qu'il devrait gouverner pendant plusieurs mois sans avoir de siège aux Communes.

Selon un avocat de la Chambre, ce ne serait pas la première fois qu'une personne entre au cabinet sans être député, il suffit d'être assermenté pour y accéder, mais cela peut être gênant si l'opposition décide de l'exploiter.

Pour éviter un tel guêpier politique il peut naturellement se présenter lors d'une élection partielle comme l'a fait M. Mulroney l'été dernier, mais cela risque de l'accaparer au moment même ou il doit prendre le parti en main.

La tradition

Au bureau du président des élections, on se contente de signaler que la tradition veut que les élections se tiennent à tous les quatre ans au Canada mais que la constitution accorde un mandat de cinq ans au gouvernement élu.

C'est d'ailleurs pour cette raison que certains stratèges libéraux jugent préférable d'attendre le plus longtemps possible dans l'espoir que leur formation réussira à retrouver la faveur de l'électorat d'ici un an.

D'autres, plus nombreux, jugent qu'il est préférable de changer de chef le plus tôt possible et de profiter de l'élan que donne une course au leadership pour se lancer en campagne électorale.

« Je serais étonné que les libéraux attendent cinq ans avant de convoquer des élections, dit le député conservateur Roch LaSalle, ils ne l'ont fait que deux fois dans toute l'histoire du Canada et les deux fois ils ont été défaits ».

Cette dernière déroute est d'ailleurs toute récente puisqu'elle ne remonte qu'à juin 1979. Se sachant en difficulté après avoir connu une quinzaine d'échecs lors d'élections partielles l'année précédente, M. Trudeau avait prolongé son mandat bien au delà de quatre ans pour tout de même baisser pavillon devant Joe Clark.

Plus M. Trudeau retarde son départ, plus il coince le parti libéral et surtout son successeur. C'est d'ailleurs l'intention que lui prêtent certains des amis de John Turner qui trépignent d'impatience dans les antichambres du gouvernement.

L'OPPOSITION CONSERVATRICE ET LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

Le gouvernement qualifié de « naïf »

■ WINNIPEG (PC) — Les ministres du gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui ont tenté hier de faire accepter le projet de loi sur les droits des francophones se sont fait qualifier de gens « mal informés et naïfs » et accuser de vouloir propager de fausses informations afin de gagner l'appui de la population.

Le leader de l'opposition conservatrice, Gary Filmon, a déclaré que depuis le mois de mai, une longue liste de faussetés ont été utilisées par le gouvernement afin de faire accepter le projet d'offrir des services gouvernementaux bilingues et d'amender la Constitution sur l'utilisation du français et de l'anglais au Manitoba.

« Le NPD a affirmé que sa proposition constitutionnelle représente un rétablissement des droits des francophones », a déclaré M. Filmon au cours du débat sur l'amendement du Manitoba Act proposé par le premier ministre Howard Pawley.

Mais le leader conservateur a mentionné avec insistance que le gouvernement conservateur de Sterling Lyon avait, en 1979, commencé à rétablir les droits des francophones après la décision rendue par la Cour suprême stipulant que le Manitoba avait ignoré ses devoirs envers les francophones pendant 90 ans.

« C'est d'un projet d'accroissement des droits des francophones du Manitoba dont nous parlons actuellement », a-t-il ajouté.

Il a précisé que M. Pawley ne semblait pas comprendre ce dont il était question et que le ministre responsable du projet était naïf et essayait de se conduire en héros en promettant de le conduire à bon terme.

En vertu de Loi du Manitoba de 1870, qui marquait l'entrée de la province dans la Confédération canadienne, le français et l'anglais sont langues reconnues et acceptées devant les tribunaux et à la législature.

Il y a cinq ans, la Cour suprême a déclaré inconstitutionnelle une loi datant de 1890 et qui faisait de l'anglais la langue officielle du Manitoba.

Le système radiotéléphonique mobile le plus efficace jamais conçu.

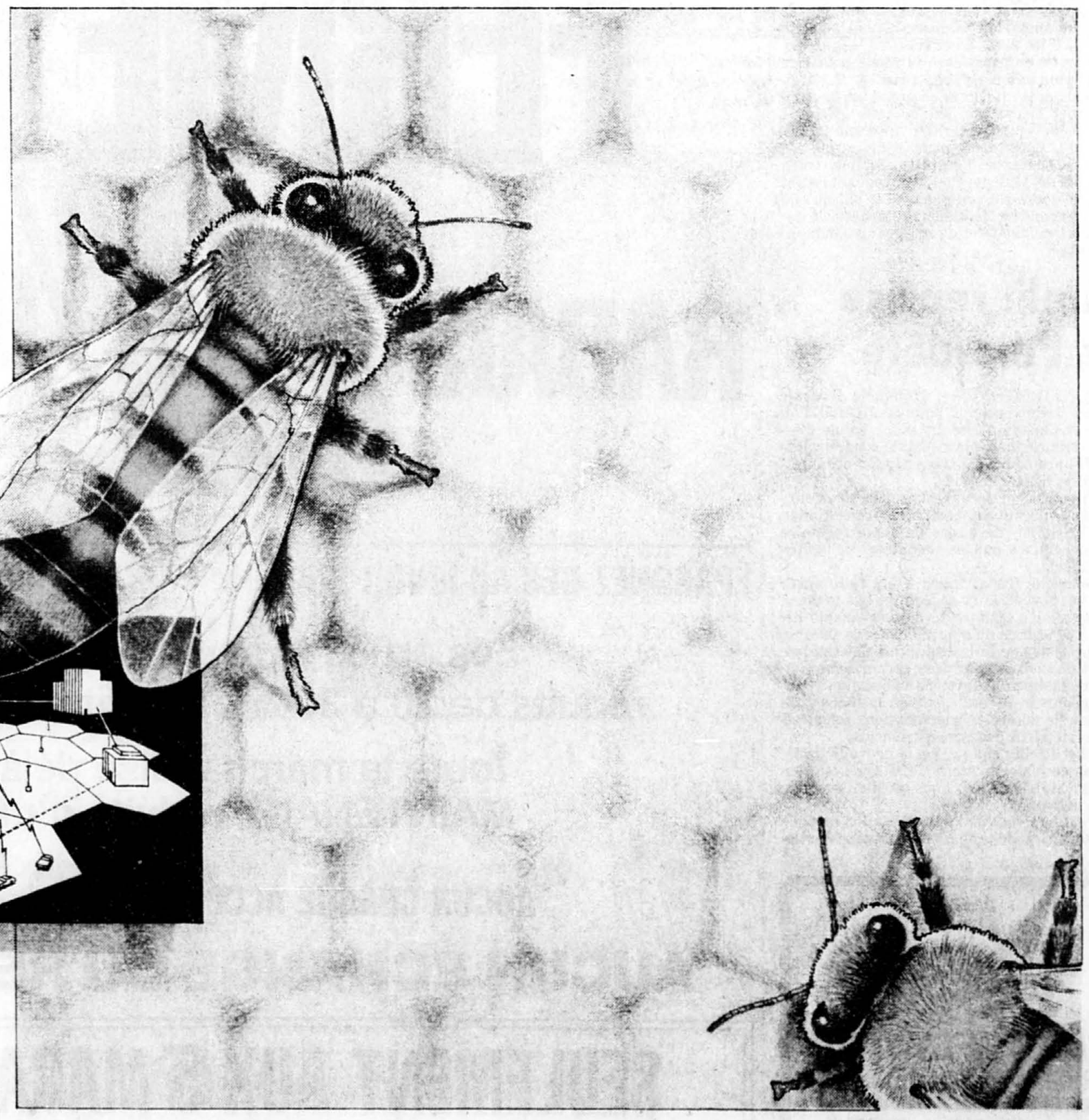

Avec le nouveau service «radio cellulaire» de Bell Canada, le téléphone peut bientôt devenir aussi populaire dans une voiture qu'un appareil radio.

Jusqu'à maintenant, le nombre de canaux du service radiotéléphonique mobile était limité.

Avec l'avènement du service «radio cellulaire», il y en aura des centaines. Le téléphone mobile sera aussi efficace que l'appareil Bell à la maison.

Le problème de surcharge de circuits sera pratiquement éliminé.

Le service «radio cellulaire», ainsi appelé en raison des répartitions géographiques «en cellules», représente un progrès considérable dans le domaine des communications mobiles.

Lorsque vous vous déplacez d'un secteur à un autre, la transmission de votre communication se fait automatiquement par la station réceptrice la plus forte. La qualité de votre communication est donc toujours égale et excellente.

Ce service sera offert en septembre 84* à Montréal et à Toronto d'abord. Le service, à l'échelle nationale, sera offert subséquemment par Bell Canada et les autres membres de Telecom Canada dans leur territoire respectif.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au (514) 845-9281 à Montréal, (416) 599-1426 à Toronto.

Le service «radio cellulaire» de Bell, le service mobile de l'avenir.

L'efficacité passe par Bell.

Bell

Bell Canada est membre de Telecom Canada
*Sujet à approbation gouvernementale